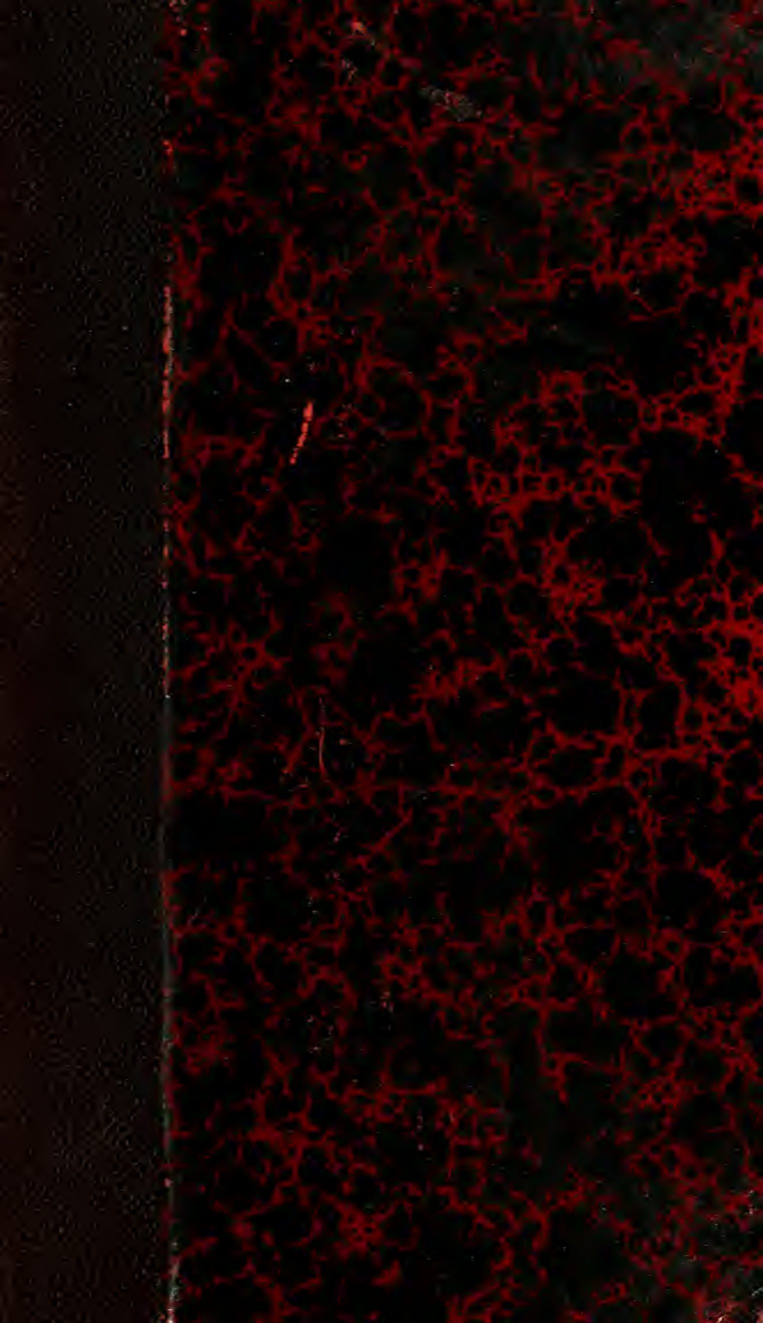






HISTOIRE

DE

LOUIS XVI.

T. I.



LOUIS XVI.

Né à Versailles le 23 Août 1754
et Décapité à Paris le 21 Janvier 1793

HISTOIRE

DE

LOUIS XVI,

PRÉCÉDÉE

D'un Aperçu sur le Gouvernement de France, depuis Louis XIV, jusqu'à nos jours.

Fils de Louis, montez au ciel.

TOME PREMIER.

A HAMBOURG.

1802.

Les gouvernemens justes sont les seuls durables, parce qu'ils réunissent l'amour des peuples et la confiance général. Les chefs des empires ne peuvent régner que par le mélange combiné d'une sévérité impartiale, ou d'une indulgence protectrice. Placés au-dessus des autres hommes, ils doivent être sans passions, parce qu'ils peuvent tout ce qu'ils veulent. Ils sont toujours sûrs de terrasser la calomnie en se montrant, dans toutes les circonstances, grands et généreux. Le monarque qui sait se servir de son épée pour défendre l'état, et mourir pour faire triompher les lois, est vraiment digne de commander. Lorsque par faiblesse il perd son autorité, ses vertus privées s'évanouissent, sa dégradation devient son crime, celui qui

le remplace devient l'idole du peuple s'il réunit à un grand caractère, la valeur qui illustre, et la clémence qui est le plus bel apanage de la souveraine puissance.

Les philosophes, sans confondre les rangs, voient tous les hommes du même œil ; ils respectent les lois, et n'écrivent que sous leur égide tutélaire. En se dévouant à être l'écho des âges à venir, ils comptent aussi sur la protection immuable de l'autorité suprême ; sans cela il faudrait que tous ceux qui cultivent les lettres imitassent le courage de ces immortels *Mandarins*, qui se présentèrent devant cet empereur de la Chine qui voulait les forcer de taire à l'histoire ce que leur conscience leur ordonnait d'inscrire dans ses fastes, ils préférèrent traîner sous ses yeux leur échafaud plutôt que de pactiser avec une servile obéis-

sance. Cette leçon terrible est sans doute la plus énergique que la vertu libre ait jamais donnée au despotime. Paralyser la pensée, n'est point l'étouffer ; la terreur inspire la crainte, la défiance enfante la lâcheté, et l'immoralité désorganise tôt ou tard l'ordre social. Un gouvernement, fort de sa justice, respecte les pinceaux de l'histoire, puisqu'il est lui-même tributaire de ce tribunal imprescriptible. D'ailleurs les sciences ne dirent-elles pas en entrant dans le monde : nous répandrons la lumière, et le savant prendra place à côté des maîtres du monde lorsqu'ils seront éclairés.

Eh ! qui douterait, sur-tout dans le siècle où nous sommes, que l'empire des lettres ne soit une souveraineté ? Par leur influence, la loi commande, la liberté respire, la vertu se propage, la pierre s'anime, le

bronze parle, et du sein des discordes civiles d'un grand peuple, un nouveau *Périclès*, enfin, donne la paix à l'Europe, console l'humanité des crimes de l'ambition ; des vertiges *d'une fausse liberté* et des lauriers sanglans de la guerre.

L'histoire est le tableau des rois; depuis qu'il y a des trônes, ils occupent la première scène dans la politique. Pour des particuliers, cette science est un objet de curiosité; pour les princes, c'est une école: ceux-là peuvent s'en passer, ceux-ci doivent l'apprendre. Comme il leur faut des exemples continuels qui les rappellent à eux-mêmes, elle devient pour eux la plus intéressante des sciences; ils se voient en la personne de ceux qui ont gouverné avant eux : l'histoire seule peut leur faire distinguer leur caractère, elle déchire le voile qui couvrait des vices que la

renommée faisait passer pour des vertus. Un prince fait pour régner doit lire *Quint-Curce* : l'histoire d'*Alexandre* lui découvre l'empire que les passions ont sur les grandes âmes.

Il faut regarder l'histoire comme un vaste tombeau où sont confondues les cendres de tous les rois qui ont régné sur la terre. « Si tout-à-coup » on transportait un jeune prince » dans un vaste et immense mausolée, » où les cendres de tous les souve» rains qui ont existé, pontifes, rois, » empereurs ou califes, fussent réu» nies, et qu'il fût écrit, sur cha» cune de ces urnes royales, les ju» gemens des nations et de la re» nommée : là, le respect et l'amour ; » ici la haine et le mépris, quelle » impression ne ferait pas sur lui » ce grand spectacle » !

Si les rois avaient des vertus, il

n'y aurait presque point de vices: leur exemple est la loi suprême. Elevés par leur rang au-dessus du reste des mortels, ce sont des simulacres exposés aux yeux de l'univers: ils font tout le bien et tout le mal qu'ils veulent.

Les exploits glorieux du monarque, sont à lui, mais sa vie privée appartient à l'état; celle-ci est la règle de ses sujets; on se fait une gloire de les imiter jusques dans leurs vices.

Leur conduite est une mode que tout le monde veut suivre : lorsqu'ils s'abandonnent à leurs désirs déréglés, la morale et la religion ne sont plus un frein pour contenir les hommes. Ce qu'on regardait comme des défauts, passe pour des qualités : le trône justifie tout.

La volupté du prince passe aux grands, ou à ceux qui se croient

tels ; les grands la communiquent aux citoyens, d'où elle descend chez les peuples.

Les souverains, dignes de l'être, ne voient dans le philosophe sans titres, que leur égal, leur frère, qui travaille comme eux à rendre l'humanité plus heureuse, en lui montrant la route des vertus. Comme homme, ils sortiraient de leurs palais et iraient mettre, sans honte, cette main qui tient les rênes des empires, dans celle qui trace les devoirs de l'homme avec la plume de la philosophie, mais l'étiquette de leur rang les enchaîne; ils doivent à la majesté de leur état le sacrifice de leur familiarité, et sous le joug des grandeurs, ils n'ont pu conserver que le sourire qui récompense, et la protection qui attend et ne prévient pas.

Le philosophe dans sa retraite,

ignoré, mais qui lui suffit, parce que la vertu l'habite avec lui, respecte les rois, mais ne va pas les chercher, ni mendier leurs bienfaits. Un souverain, juste appréciateur du vrai mérite, apprend à distinguer l'homme modeste de ces hommes qui portent l'ignorance en triomphe, qui ne savent qu une chose, celle d'augmenter leur fortune : rien n'est plus grand pour ceux qui gouvernent, que de tirer de l'obscurité ces citoyens modestes que l'oubli tient dans une espèce d'anéantissement. La vertu ne se propose jamais d'elle-même, il faut l'aller chercher dans sa retraite, car les richesses et les honneurs ne sont que pour ces prétendus savans qui se montrent avec ostentation sur le grand théâtre du monde. Si les rois avaient le tems de réfléchir, ils frémiraient sur l'immensité des obligations que leur

rang leur impose, ils trembleraient d'être revêtus d'une autorité qui les expose à des dangers continuels, à l'ingratitude des uns, à la trahison des autres; ils suspecteraient les flatteurs qui les entourent. Condamnés par leur dignité à n'avoir point d'amis, ils sont étrangers au plus doux des sentimens de la nature. Le vil intérêt peut bien fléchir le genou devant eux, mais l'esclave n'aima jamais son maître. Plus sa gloire est sans tache, plus ses ennemis sont nombreux. Le prestige de sa grandeur même humilie trop les âmes ordinaires pour qu'elles lui pardonnent de planer sur une sphère où elles ne peuvent atteindre.

La fin tragique de l'infortuné Louis XVI prouvera aux siècles à venir que la bonté sans l'énergie, n'est qu'une vertu privée. Plus Louis montra qu'il avait l'âme de *Marc-Aurele* et la

justice de *Titus*, plus ses ennemis lui ont fait un crime de n'avoir pas su user des moyens répressifs qui devaient maintenir son autorité. Le *philosophisme* avait fait circuler son venin désorganisateur depuis les hautes classes de l'ordre social jusqu'à celles qui ne sont que des instrumens de mort. Les factieux qui les ont armées de poignards sont seuls les vrais coupables. La fraction du peuple égaré trouvera toujours son excuse dans la perfidie des novateurs qui parlant en son nom ne songeaient qu'à s'élever. L'histoire conservera dans ses fastes immortels le nom de ces *Pisistrates* modernes, comme elle y a inscrit l'époque des météores sanglans qui ont dévasté la terre.

Louis, condamné à mort par quelques hommes qui étaient ses dénonciateurs, ses ennemis et ses juges,

démontre que, lorsque le fanatisme révolutionnaire commande, l'innocent n'a plus d'autre abri que l'échafaud, et d'autre vengeur que la justice de la postérité. Louis n'avait peut-être pas les qualités nécessaires pour régner ; mais certes il ne méritait pas la mort : sa vie publique et particulière a été marquée par des actions qui le placeront au rang des Charles V, des Louis XII, des Henri IV. Ses fautes furent celles des circonstances malheureuses où il se trouva. Entouré de vils courtisans qui le trompaient, comment la vérité aurait-elle percé jusqu'à lui? Louis aimait le peuple, il l'a montré en convoquant les notables, en assemblant les états généraux, en sanctionnant les décrets qui lui enlevaient sa puissance, et qui subordonnaient sa volonté aux lois nouvelles. Seul contre tant d'ambi-

fut pendant dix-huit mois le patrimoine de quelques hommes couverts d'une lèpre de sang. Leur volonté despotique peuplait les entrailles de la terre des victimes qu'ils immolaient à leur rage et à leur cupidité ; il semblait que les Français n'avaient plus de courage que pour braver la mort. Ce que la France monarchique n'avait jamais osé tenter contre ses ennemis, s'exécuta par des soldats transportés de leurs foyers dans l'arène des combats. La guerre couvrit la patrie d'*Henri IV* de ruines, de lauriers et de larmes ; un homme extraordinaire l'a enfin ombragée de sa gloire, et a su concilier tous les partis, par le bienfait de la paix générale. Les préjugés innés de Louis XVI lui avaient persuadé que l'honneur était l'apanage unique des grands noms ; l'expérience funeste qu'il a faite, l'a convaincu

sans doute que la valeur, l'habileté et l'honneur appartiennent exclusivement aux âmes fortes, qu'elles seules détruisent ou soutiennent les empires. Disons-le sans passion, et sans vouloir insulter aux malheurs de ceux qui ont quitté la France lorsqu'elle ne pouvait se sauver que par eux, qu'ont-ils été faire chez les nations étrangères...? Du moins le prince de Condé a soutenu le poids de son grand nom.

La régénération française, en sapant dans ses bases les priviléges de quelques individus, a fait un acte éclatant de justice. Les noms recommandables le seront toujours. Qui pourrait s'empêcher de respecter encore un descendant d'*Henri-Quatre*, d'un *Montmorenci*, d'un *D'Aguesseau* ou d'un *Buffon!* Les prétentions absurdes de l'orgueil se sont évaporées dans le creuset de

l'opinion publique. Pour conserver les prééminences distinctives, il fallait savoir mourir pour les défendre. Le trône, en tombant en poudre, a mis sur la même ligne tous les Français.

HISTOIRE
DE
LOUIS XVI.

Un sentiment pénible s'empare involontairement de nous, quand, portant nos regards sur dix ans de crimes et de désastres que l'histoire indignée voudrait rejeter des annales françaises, nous nous arrêtons sur la destinée d'un souverain, connu de toute l'Europe par ses mœurs pures, par sa philosophie douce, par son inaltérable probité, et qui, après avoir rêvé pendant près de vingt ans de règne le bonheur de ses peuples, ne s'est réveillé que sur l'échafaud.

L'homme de bien se dit alors : la reconnaissance des grandes sociétés d'hommes est donc une chimère ;

alors il est tenté de répéter le mot terrible du second Brutus, après la bataille de Philippe, et de blasphémer la vertu.

Mais il ne faut pas juger une grande nation par un grand crime qui lui a échappé. Athènes proscrivit Aristide, mit à mort Socrate et Phocion, et fut toujours, aux yeux de la postérité, l'Athènes du siècle des arts, l'Athènes de Platée, de Salamine et de Marathon; il est pour les grands corps politiques comme pour les tempéramens humains, des momens de léthargie, de fièvre, de délire même, qui ne font qu'élaborer par des crises utiles leurs principes de vie; Hercule, après une nuit de maladie, étouffait dans ses bras le lion de Nemée. La France, après la tyrannie révolutionnaire, a donné des lois à l'Europe.

Je sens combien il est délicat de

ramener aujourd'hui sur la scène ce faible et vertueux Louis XVI, qu'on a cherché pendant près de dix ans à arracher de tous les cœurs, et qui ne s'y est enraciné qu'avec plus de force ; il s'en faut bien que toutes les passions soient sans voix, que toutes les haines se soient amorties, que tous les flambeaux de discorde soient éteints : l'hydre de l'anarchie comprimée par un gouvernement robuste, mais tutélaire, n'a pas encore vu couper toutes ses têtes, elle s'agite sourdement autour de la cendre du roi qu'elle a fait périr, et voudrait arracher à l'histoire ses pinçeaux pour anéantir jusqu'au nom de ses victimes.

Mais sans descendre à capituler avec les ennemis éternels de l'honneur français, je crois qu'il est possible de dessiner, du moins de profil, le dernier de nos rois, en évitant

de raviver, avec le fer, des blessures que, soit la lassitude du crime, soit le remords, tendent graduellement à refermer : je crois qu'on peut placer, dans la grande galerie de tableaux, le portrait de Louis XVI, et ne point le mettre en opposition avec ceux de quelques démagogues que la vengeance publique a condamnés à lui survivre.

Une vie aussi importante que celle du dernier monarque des Français, ne doit pas être écrite avec une légèreté qui offenserait sa mémoire : voisins comme nous le sommes des grands événemens, que son défaut de caractère a fait naître, et des catastrophes terribles qu'a amenées son supplice, nous serions coupables de lèse-patrie, si nous effleurions des scènes éminemment tragiques d'où dépend encore aujourd'hui la destinée de l'Europe, si nous ne donnions à

notre ouvrage que l'étendue donnée par Tacite à son tableau d'Agricola, ou par Plutarque à ses vies de Cléomène et de Sertorius.

Nous dirons en même-tems que, vu l'immense quantité de livres sur la révolution française, qui surchargent nos bibliothèques, le goût exige que nous circonscrivions singulièrement le cercle de nos recherches : le seul procès de l'infortuné monarque a fait naître huit volumes, et si on suivait une échelle proportionnelle pour les dimensions du reste de l'ouvrage, notre travail, fruit d'une érudition laborieuse, mais indigeste, s'éleverait sans fruit à la hauteur d'une Encyclopédie.

N'être ni trop sec ni trop redondant; se placer entre les deux écueils d'une fatigante précision et d'une stérile abondance ; saisir, suivant l'importance des faits, tantôt le

nombre de Tite Live, tantôt l'énergie de Tacite. Voilà ce qui doit caractériser l'histoire de Louis XVI. Mais où est ce Tacite? qu'il se montre, et je brise à ses pieds mes pinceaux.

Il me semble qu'un ouvrage de ce genre doit commencer par une vue rapide de la situation que présentait la France, lorsque l'héritier du beau trône de Louis XIV, ayant cessé d'y dormir, son infortuné successeur se vit condamné, par sa naissance, à réparer les longs délits de l'esclave couronné des du Barry et des Pompadour; ce tableau d'une nation qui essaie ses forces, tandis que le souverain perd les siennes, est tellement lié à celui de Louis XVI, qu'on ne peut se dispenser de l'y réunir, sans s'exposer à perdre toutes les teintes de lumière qui peuvent le faire valoir.

Il y a deux êtres très-distincts à dessiner dans la personne de Louis XVI : l'un est l'homme privé, et l'autre l'homme public ; mais les traits du premier jettent sur le second de tels reflets, que quand le portrait est achevé, on ne peut se dissimuler qu'il en devait résulter un seul personnage.

Il n'y a qu'une voix parmi les contemporains sur la vie privée de Louis XVI ; tout le monde convient qu'il mit la morale de Marc-Aurèle sur le trône, qu'il fit contraster la simplicité romaine avec le luxe d'une cour dépravée, qu'il fut bon père, bon époux, et même excellent ami.

Il y a beaucoup plus de partage sur l'homme public : le grand nombre des appréciateurs de sa renommée s'accorde à le représenter

comme un homme faible qui laissait flotter les rênes du gouvernement, prenant pour humanité l'absence du caractère, et ignorant que le défaut d'énergie fait autant de mal dans les empires qui se désorganisent, que la scélératesse réfléchie; et que Rome a autant gémi de l'insouciance de Claude, que de l'active férocité de Tibère et de Néron.

Ce grand probléme sera discuté dans le cours de cet ouvrage : le moment n'est pas venu d'en présenter les résultats. Il suffit de dire ici que quelqu'idée qu'on se forme de la faiblesse philantropique de Louis XVI, son plus grand malheur est d'avoir régné dans des tems difficiles, où il fallait un homme de génie pour se diriger sans périr sur la mer des tempêtes; l'orage a grondé; le sang de l'infortuné a coulé sur l'échafaud; transportez-le par la pensée dans une

monarchie calme, qui semble pouvoir se passer de gouvernail, et les peuples l'appelleront *Titus* de son vivant, et feront son apothéose.

Et ce qui rendra bien plus invraisemblable aux âges futurs la catastrophe de ce roi, ami des hommes, c'est qu'il s'est perdu par les mesures même qui devaient le sauver : il y avait long-tems que Turgot et Necker avaient façonné l'âme d'argile de Louis XVI au principe de l'égalité, quand les sophistes de nos premiers corps législatifs s'avisèrent d'en faire un des dogmes fondamentaux de leur nouvel Evangile; il y avait long-tems qu'on lui avait donné des préjugés contre son clergé et sa noblesse, quand il plut à Mirabeau, à Danton et à Robespierre de retrancher ces corps, que leur antiquité rendait vénérables, de la grande famille sociale ; ainsi, l'infortuné monarque

était démocrate avant même que la France eût une démocratie ; si, au milieu de cette effervescence populaire, Louis avait déployé un moment ce despotisme qu'on a eu tant de tort de lui reprocher ; s'il avait eu l'audace coupable de Louis XIV, d'entrer dans la salle des représentans, un fouet à la main ; si, à l'exemple de Cromwel, il leur avait dit, en jetant sa montre à leurs pieds ; *c'est ainsi que je vous briserai tous :* il n'y aurait jamais eu de serment du jeu de Paume : la Bastille, pour laquelle je suis loin de déguiser mon horreur, serait debout, et nous aurions de moins ce gouvernement révolutionnaire, qui souillera à jamais nos annales.

Cependant il faut être juste : la France, gangrénée depuis long-tems par un luxe dépravateur, avait besoin d'une crise violente pour se régéné-

rer. Tout le monde soupirait après une révolution inconnue. Malheureusement cette révolution se fit par le peuple, au lieu de se faire pour le peuple ; toutes les factions semblèrent conjurer pour la faire sortir de la route que quelques sages voulaient lui tracer. Alors, le char ne roula que sur des victimes amoncelées ; la tête du roi ensanglanta les marches de son trône, et les débris de la monarchie allèrent refouler l'univers.

Toutes ces considérations démontrent combien une vie de Louis XVI, faite dans un bon esprit, avec un mélange adroitement combiné de circonspection et de courage, peut être utile ; elle peut aider en quelque sorte un gouvernement pur et sage à terminer la révolution française, parce que les exemples terribles qu'elle donne serviront de leçon éternelle aux gouvernans et aux gou-

vernés, aux rois fléaux des peuples, et aux peuples fléaux des rois.

Il ne faut point chercher dans cette histoire toutes les minuties contemporaines dont fourmillent les mémoires adulateurs et pervers des écrivains stipendiés par la démagogie. L'eau du Léthé a passé sur tous ces monumens de mensonge, et il n'est pas dans nos principes de leur donner une nouvelle vie en en rappelant l'odieuse mémoire.

Il est encore moins dans nos vues philantropiques d'extraire le poison de tous les libelles clandestins que la haine du nom français fesait circuler dans l'Europe. L'histoire doit être pure comme le cœur du sage qui se permet de l'écrire ; et quand on propose un homme de bien à la vénération publique, il ne faut pas employer un mode d'éloge qui fasse rougir sa mémoire.

Peut-être verra-t-on avec quelque intérêt ce faible hommage rendu à un roi père de sa nation, qui mérite un culte public, et n'a pas un tombeau où repose sa cendre. Cette vie fut écrite en quelques endroits avec des larmes, et peut-être elle en fera répandre : les larmes offrent le suffrage le plus pur à l'écrivain qui les provoque ; et quand elles ne ramènent pas l'opinion publique égarée par les perturbateurs, elles sont du moins sa récompense.

Mais, avant de nous occuper des principaux événemens de la vie de Louis XVI, il nous paraît nécessaire d'offrir à nos lecteurs un exposé rapide de l'état de la France depuis Henri IV jusqu'à la fin du règne de Louis XV.

Sous la dynastie des Bourbons, la France était parvenue au plus haut point de sa gloire. Elle devait au

système diplomatique, conservé depuis Henri IV, ce crédit immense et cette puissance extérieure qui pesait sur l'Europe entière : il fallait renverser ce colosse, objet de terreur pour les cours dont il menaçait l'existence. Pour assurer le succès d'une entreprise si dangereuse, il était nécessaire que la France perdît ses provinces ; qu'elle changeât de maître; que les finances fussent dans le plus grand désordre;son commerce anéanti; sapopulation diminuée. Les ennemis du nom français se chargèrent de ce soin, et nous verrons souvent leur politique astucieuse réussir dans leurs desseins.

C'était à l'époque où le système diplomatique ancien venait d'être sacrifié, par le gouvernement français, à un nouveau système, faux dans ses principes, injuste dans ses opérations, funeste dans ses conséquen-

ces. Alors, sous de vains prétextes, la France sacrifiait ses alliés; on opprimait le faible; on voulait tromper ou séduire la puissance redoutée; des guerres sanglantes, longues et dispendieuses fatiguaient le peuple, anéantissaient le commerce, et mettaient dans nos finances ce désordre, la première source de nos maux. L'Autriche avait eu la plus grande influence sur ce changement inoui, et de tout son pouvoir, elle avait secondé cet éloignement pour des principes sages, consacrés par le tems et l'expérience. Elle sut en profiter; elle vit avec plaisir le nouveau système prendre faveur, diviser la cour et le ministère, et ses partisans déclarer une guerre à outrance à tous ceux qui tenaient encore aux principes de l'ancienne diplomatie. La cour de *Vienne* dut se louer de sa politique : elle se vengeait de la

France, qui jamais n'avait fait marcher ses armées contre elle sans lui enlever quelque province, tantôt à son profit, tantôt à celui de ses alliés, et qui faillit, un instant, compromettre son existence, sans le génie, le courage et l'héroïsme de *Marie-Thérèse*.

L'Autriche, toujours habile dans l'art des *négociations*, et qui savait acquérir par des traités ce que le sort des armes lui enlevait, fit signer à la France le traité de 1756, négocié par le cardinal de *Bernis*, et celui de 1758 que le *Duc de Choiseul* trafiqua, et que les vrais diplomates ont regardé comme l'opprobre du règne de Louis XV. Ce traité scandaleux permettait à *Marie-Thérèse* de dépouiller nos alliés et d'agrandir ses états à leurs dépens. Ce furent ces traités qui nous lièrent les mains pendant la guerre de sept ans, où notre allié

naturel, le roi de Prusse, fut sur le point d'être dépouillé, et qui nous laissa quelques années après souscrire honteusement au partage de la *Pologne*.

L'*Autriche* triomphait ; et quel fut son espoir, lorsque par des alliances fortunées pour elle, on la vit placer ses *archiduchesses* sur le trône de France, et qu'elle put occuper le cabinet de *Versailles* à des querelles domestiques qui étaient pour elle autant de divisions salutaires à ses intérêts.

Alors, on vit se former en France un parti d'opposition qui sut démêler les vues ambitieuses de l'Autriche, et qui, voyant l'impossibilité de ramener le gouvernement à des principes, la gloire et la puissance du peuple français, ne dissimula plus sa haine pour les partisans de la cour de *Vienne*, pour les agens qu'elle

soldait ; pour ces archiduchesses qui semblaient n'être placées sur les lys que pour les voir un jour foulées aux pieds.

Ce fut peut-être ce parti d'opposition, si cher aux philosophes, qui préparait en silence une révolution utile à l'état, au monarque lui-même, si la sagesse des principes n'eût été obscurcie par les vues ambitieuses de quelques factieux, et les forfaits de quelques scélérats. On est cependant forcé d'avouer que la fausse politique du gouvernement français, à cette époque, avait fait naître cette opposition ; que la cour de *Vienne* fut le premier agent des troubles dont les intrigans et les fripons surent profiter, que des principes pervers d'une fausse philosophie surent seconder, et que la pénurie des finances vint accélérer.

C'est ici qu'il est intéressant de

présenter les moyens mis en usage par l'*Autriche* pour nuire à la France. Mais en vain tous ses efforts étaient-ils réunis, une inconcevable fatalité rendait nulles toutes ses intrigues et l'entraînaient vers sa ruine, tandis que sa rivale parvenait au plus haut degré de gloire et d'agrandissement.

Voyons agir la cour de *Vienne*, et pour mettre quelque ordre dans cet aperçu rapide et préparatoire, remontons jusqu'à l'époque où Philippe II vit échouer ses projets insensés; où la France se laissa diriger par cette fausse diplomatie qui l'entraînait dans des démarches inconsidérées; où l'Autriche enfin se précipitait vers sa ruine, tandis que la France toujours victorieuse se donnait les limites naturelles de l'*Océan*, des *Pyrénées* et des *Alpes*.

Sous le règne de Henri III, *Phi-*

lippe second est le premier chef de la ligue qui veut révolutionner la France : il arme d'un poignard le bras d'un vil assassin ; Henri III n'est plus.

Les victoires et les vertus de *Henri-le-Grand* vengent la France des attentats de *Philippe*, désarment le parti catholique, humilient tous nos ennemis. Une autrichienne, *Marie de Médicis*, l'épouse de *Henri*, dirige le coup meurtrier qui tranche le fil des jours du bon roi. *Philippe* triomphait par le crime ; mais le traité de *Vervins* annonçait la décadence de la maison d'*Autriche Espagnole*, et rendait nuls les 514 *millions d'or* employés par *Philippe*, pour organiser en France l'opposition armée.

Médicis régnait, et *Sully* était disgracié. Cette femme impérieuse

ne songeait plus à ses alliés ; elle dilapidait le trésor public, donnait à Louis XIII pour épouse *Anne d'Autriche*, soulevait contre elle l'ancienne cour, et secondait tous les projets des ennemis de la France.

Richelieu, digne de suivre les plans du bon Henri, l'ennemi déclaré des grands et de l'Autriche, écrasa le parti des deux reines, culbuta les factieux de l'intérieur, obligea la reine-mère de s'enfuir, rendit odieuse à *Louis XIII* l'épouse qu'on lui avait donnée, prépara la paix de *Westphalie*, le résultat de trente années de guerre, et, comme *Mazarin* et *Fleury*, qui lui succédèrent, protégea les princes protestans qu'il opposa aux princes catholiques, les ennemis naturels de la France.

Louis-le-Grand se servit avec succès, contre l'*Autriche*, du génie de ses diplomates, de la tactique de ses

généraux, de tous les grands hommes qui illustrèrent son règne, pour vaincre sa rivale par la politique et par les armes. Le coup le plus désastreux, porté à l'*Autriche* par ce monarque, fut d'avoir placé sur le trône d'*Espagne* un prince de la maison de *Bourbon.*

Le *régent*, qui se fit admirer un instant, conclut mal-adroitement la triple et quadruple alliance entre la *France*, l'*Autriche*, l'*Angleterre* et la *Hollande.* Tous les bons esprits se soulevèrent; mais le *régent* fit couper la tête à trois chefs *bretons*, et le parti de l'opposition n'osa plus se montrer.

Le cardinal de *Fleury* eut pour boussole la politique de *Richelieu*, de *Mazarin.* Sous son ministère, un prince de la maison de *Bourbon* occupa le trône de *Naples;* la Prusse enleva la *Silésie* à l'*Autriche*, et le

Roi de *Sardaigne* osa démembrer cette puissance en *Italie*.

Louis XV, séduit par les caresses d'une maîtresse, par l'esprit insinuant de l'abbé de *Bernis*, le favori de madame de *Pompadour*, fut obligé de céder à la politique du prince de *Kaunitz*, habile diplomate, qui eut l'art de solliciter, d'obtenir, et de faire signer une alliance qui déshonorait la *France*, et servait merveilleusement le cabinet de *Vienne*. En vain les puissances protestantes multiplièrent les représentations; en vain le *Dauphin* s'opposa, dans un mémoire, à ce projet honteux; en vain la *Prusse* désolée, indignée d'un lâche abandon, au moment où une coalition formidable se formait contre elle, fesait entendre des plaintes amères, la faction *autrichienne* qui, dans *Paris*, dictait des lois, n'eut à redouter aucun

obstacle; elle sortit victorieuse d'une lutte où tous les avantages étaient pour elle, elle fit servir même à ses desseins, l'assassinat de *Louis XV*. Le fanatique *Damiens* fut par elle présenté à *Louis*, comme l'agent du *Dauphin*, du roi de *Prusse* et des *jésuites*. *Louis* eut la faiblesse de craindre pour ses jours. Au lieu de prêter l'oreille à la vérité, il écouta le duc de *Choiseul*; il crut à ses fables et aux complots supposés du *Dauphin*; signa l'édit qui chassait les *jésuites*, jura de porter le fer et le feu à *Berlin*, et d'anéantir la *Prusse*.

Le cabinet *autrichien* profita de l'erreur du monarque; le parti de *Marie-Thérèse*, en France, fit nommer ambassadeur, près la cour de Vienne, ce duc de *Choiseul*, étranger en quelque sorte à la France, sujet et parent de la maison d'*Autriche*. Ce fut lui qui fit décider que le

le marquisat de *Brandebourg* serait le seul titre et la seule propriété qui resterait au roi de *Prusse*. En vain l'*abbé de Bernis*, assez habile pour voir le danger, mais trop faible pour s'y opposer, voulut temporiser; le chapeau de *cardinal*, qui lui fut promis, lui fit oublier ses devoirs; l'honneur qu'il s'était acquis dans sa carrière diplomatique; le premier traité de *Versailles*: il ne fut plus que la créature de madame de *Pompadour* et du duc de *Choiseul*; ce dernier, ministre des *affaires étrangères*, craignant le repentir du *cardinal*, lui donna *Rome* pour prison, et lui enjoignit, à titre de reconnaissance, de solliciter, de hâter le moment de la destruction légale de ces jésuites qu'il redoutait, parce qu'ils avaient deviné ses projets, et qu'ils pouvaient contrarier puissamment les vues de la maison d'*Autriche*. Ainsi,

un ministre pervers, quelques femmes intrigantes et des prostituées, nuisent souvent aux desseins des gens de bien, leur supposent, près de l'autorité, des vues coupables, et parviennent à les sacrifier.

Le roi de *Portugal* venait d'être assassiné. Louis XV éprouva de nouvelles terreurs ; le poignard des assassins semblait de toutes parts menacer sa tête ; et c'est en ce moment même que les partisans du *Dauphin* opposèrent au duc de *Choiseul*, qui ne ménageait plus rien, un homme nouveau, le duc d'*Aiguillon*. Le duc de *Choiseul*, plein d'audace et de vanité, ayant quelque profondeur, beaucoup de ténacité dans ses plans, ne songeait qu'à l'agrandissement de sa ſortune, à son élévation : faire triompher la faction autrichienne était pour lui le seul moyen de réussir. Le duc d'*Aiguillon* aimait son

pays, chérissait la mémoire du grand Henri, avait choisi pour son modèle ce Richelieu qui détestait si cordialement la maison d'*Autriche* ; ami véritable du *Dauphin*, réellement affligé des maux dont la France était menacée, plein de haine pour les philosophes novateurs, leur préférant les jésuites et les dévotes de la cour, il avait tout à espérer, il est vrai, d'un changement de règne et de l'élévation du *Dauphin* : il avait d'excellentes vues, mais il se trompait dans les résultats. Le premier eut pour lui la faction autrichienne, les jansénistes, les parlemens et la secte philosophique ennemie du pouvoir qu'elle ne maîtrisait pas. Le second, protégé par les dévots, ayant acquis l'estime de quelques sages politiques, et mérité la confiance du *Dauphin*, prétendait donner au monarque une autorité

absolue, et délivrer du joug autrichien les puissances secondaires amies de la France. Ces deux hommes opposés dans leurs principes, leur politique et leur conduite, se montraient, en suivant une route opposée, les ennemis de la France. *Choiseul* vendait la couronne à l'étranger ; d'*Aiguillon*, sur le trône de Charlemagne, de Louis IX et de Henri IV, établissait le pouvoir absolu d'un despote, et donnait des fers aux *Français*.

C'est alors que fut signé le traité de 1758. La France prodiguait les hommes et l'or pour dépouiller la Prusse, lui susciter des ennemis, et rendre à l'*Autriche* la *Silésie*. Un traité de cette nature, qui fesait de la France une province *autrichienne*, indigna tous les bons français, et répandit la consternation dans l'âme du *Dauphin* qui disait au duc d'Aiguillon ces

paroles remarquables : « Lorsque la
» France fait la guerre à son profit,
» elle en retire au moins quelques
» avantages qui compensent ses
» pertes; mais la France, cette fois,
» asservie au duc de *Choiseul*, ne
» fait la guerre que pour relever la
» maison d'*Autriche*, notre rivale,
» à l'humiliation et au démembre-
» ment de laquelle ma maison doit
» sa gloire et sa puissance : et com-
» ment voudrait-on que je pusse être
» insensible à l'oubli de tous nos in-
» térêts et au mépris des principes de
» notre agrandissement et de notre
» considération ».

Le *Dauphin* qui parlait ainsi, fut le père de Louis XVI, et ce fils respectueux avait conservé dans ses papiers ces paroles sacrées d'un *prince* qui aimait son pays, la gloire de sa maison, et qui devint la victime des traîtres qu'il osait démasquer; sa

mort fut résolue, mais n'anticipons pas sur les faits.

Choiseul vit dans la carrière le rival qui lui était opposé. Ce ne fut pas assez pour lui de rendre nulle la politique du duc d'*Aiguillon*, il résolut de le déshonorer ou d'attenter aux jours de ce protégé du *Dauphin*. Les amis du duc d'Aiguillon furent ses premières victimes ; il accusa en secret les *jésuites* de tous les assassinats commis sur la personne des rois. Louis XV fut bientôt convaincu ; il essaya de persuader au public que ces faits étaient constatés. *Choiseul* fit composer et distribuer un écrit ayant pour titre : *les jésuites criminels de lèse-majesté, dans la théorie et la pratique* ; *Paris*, 1758. On fouilla dans les livres de leurs théologiens, on prétendit y trouver ce *régicide*, conseillé, même ordonné et mis en pratique. Les jésuites avaient parmi

leurs écrivains, des moralistes si relâchés, des théologiens si absurdes, des auteurs *ascétiques* si insensés, que l'on crut voir quelques certitudes dans des probabilités. Dès ce moment, les jésuites furent regardés en France comme des assassins, et le roi de *Prusse* fut déclaré leur complice. Les philosophes secondèrent parfaitement le ministre qui accusait ; et *Voltaire*, en leur nom, osa, dans ses écrits, reprocher aux jésuites *des attentats qui avaient saisi d'horreur l'Europe étonnée ; et les ouvrages innombrables de ces théologiens scholastiques que l'enfer avait vomis, et qui avaient mis le couteau dans des mains parricides.* On reconnaît à ce langage la loyauté philosophique qui se venge. Choiseul ordonna, les philosophes déclamèrent, les *parlemens* prononcèrent, la haine du ministre fut satis-

faite, et la *Compagnie de Jésus* fut abolie en France.

Les jésuites n'étaient plus ; mais la faction autrichienne avait encore à se venger. Le *Dauphin* qui les aimait, conçut le plus cruel déplaisir de leur suppression. Il fallut cependant déguiser ses chagrins, et ce vertueux prince se contenta de dire au cardinal de *Luynes* : « Mon tour » arrivera bientôt : heureux si on » pardonne à mes amis ».

Environné de traîtres, incapable de dissimuler avec la *Pompadour*; détesté des jansénistes; méprisé des philosophes; un objet de crainte et de haine pour *Choiseul*, il devait succomber. Ce prince, autrefois admiré de toute la cour, dont les vives couleurs annonçaient un corps sain, une santé robuste, des passions modérées, se voyait dépérir insensiblement, une maladie lente, in-

connue, douloureuse, le consumait: une mort prématurée tranche le fil de ses jours. Bientôt madame la *Dauphine*, femme religieuse, éclairée, atteinte de la même maladie que son époux, languit quelque tems et rendit le dernier soupir deux ans après le Dauphin.

La *Vauguyon* accusa Choiseul de ce double crime : tous les partisans du dauphin eurent le même soupçon. Le duc de *Berry*, qui depuis parvint au trône sous le nom de Louis XVI, adopta la même opinion. Ce fils malheureux, d'un père infortuné, eut toujours depuis, pour *Choiseul*, une répugnance invincible, une haine marquée, que la *Vauguyon* avait fait naître, et que le tems ne put détruire.

Choiseul avait à redouter les vertus du *Dauphin* et le grand caractère de la Dauphine, capable de venger

son époux. On crut à la réalité de l'attentat, parce que ce double crime était utile au ministre.

Le sacrifice de ces deux grands personnages semblait encore insuffisant pour satisfaire la faction de l'étranger. L'épouse de Louis XV expira le 24 juin 1768 ; on trouva ses entrailles gangrenées. Le duc de Choiseul fut encore accusé : on veut qu'il ait eu l'intention de brouiller *Louis XV* avec sa maîtresse ; de lui donner pour seconde femme une des filles de l'impératrice ; mais il faut supposer alors, avec certains écrivains, quelques nuages épais élevés entre *Choiseul* et la *Pompadour*, ce qui n'est pas bien constaté : et comment se persuader que la faction autrichienne eût tant d'audace, si ses agens en France avaient été divisés, et si la maîtresse du roi eût été brouillée avec le premier agent de la faction.

Cependant l'impitoyable mort moissonnait la famille royale : l'infante, *duchesse de Parme* ; la *duchesse d'Orléans*, la *princesse de Condé*, le duc de *Bourgogne*, son neveu ; le *dauphin de France*, son frère ; la *dauphine*, la *comtesse de Toulouse*, son aïeul *Stanislas*, dans un très-petit espace de tems, étaient descendus au tombeau. *Louis XV*, sans désir, sans volonté, sans caractère, versa des larmes ; entendit les accusateurs, et n'eut pas la force de faire instruire contre les coupables. Le soir libertin, le matin dévot ; la *Cevanac* et l'*archevêque de Paris*, occupaient tour-à-tour les derniers instans de sa vie. Pendant cet interrègne, dont les gens de bien étaient scandalisés, le ministre soupçonné citait d'*Aiguillon* par-devant les tribunaux, pour *les plus étranges déprédations* dans son commandement

en Bretagne ; et d'Aiguillon, à son tour, accusait hautement *Choiseul* d'avoir fait empoisonner toute la famille royale. Il est sans doute plus probable de croire que ces deux hommes haineux, qui parcouraient la même carrière, usaient, tour-à-tour, de la calomnie pour se perdre réciproquement. Au moins telle fut l'idée de *Louis XV*, qui souvent jugeait bien, et de tous les hommes sensés qui n'étaient point vendus aux deux partis.

Cependant le pouvoir du duc de *Choiseul* était immense. La chute des jésuites prouvait qu'il pouvait tout oser ; la mort du malheureux *Lally* fut un témoignage irrésistible de son ascendant sur l'esprit du roi. La guerre promenait alors ses fureurs dans l'Inde ; l'escadre anglaise et l'escadre française, dans ces mers lointaines, devaient se cher-

cher, se combattre. L'amiral français avait des forces supérieures ; il abandonna les parages de *Pondichéry*, et parut céder à la crainte. Le parti de *Choiseul* fut humilié ; il lui fallait une victime qu'il pût charger de ses fautes. *Lally* est accusé par elle, comme *Bing* le fut en Angleterre par un ministère furieux de sa défaite : mais le peuple de *Paris* fut aussi peu crédule que celui de *Londres*.

Le ministère français accusa *Lally* d'avoir trahi les intérêts du Roi et de la compagnie des Indes à *Pondichéry* ; accusation vague, appuyée sur des faits controuvés, exagérés ou dénaturés. Le parlement de Paris fut chargé d'instruire une affaire absolument militaire. Pour plaire au ministre puissant, il osa juger la conduite d'un officier-général. Après une longue procédure, cinq magistrats

déclarèrent que le général *Lally* était innocent. Le jour de la clôture du rapport, deux d'entre eux votent pour la mort, deux autres attestent l'innocence du prévenu; le troisième, sans doute harcelé par l'intrigue, peut-être menacé, feignit de douter, et pour se tirer d'embarras, il se contenta de dire « qu'il meure, mais finissons ».

Rien ne peut justifier *Choiseul* de cet abus de pouvoir; la mort de *Lally* sera toujours une tache à sa mémoire. *Choiseul* ordonne cette mort; par ses ordres, on récuse le témoignage de deux militaires respectables qui devaient être consultés, *Crillon* et *Montmorency*, les compagnons du général dans l'Inde; et les dépositions de deux valets furent écoutées. On éloigna tous ceux qui pouvaient fléchir le monarque : le ministre lui-même environnait *Louis* au château

de *Choisy*; il dictait les réponses que le monarque adressait à mademoiselle *Dillon*, à madame de la *Hauze* qui demandait grace. Un des juges fut solliciter contre l'accusé la justice du roi. On voulait que l'infortuné pérît du supplice des scélérats; soit par honte, soit par crainte, on n'osa arrêter sa vue sur ce genre de mort. On jeta *Lally* dans un tombereau; on lui mit un bâillon dans la bouche : arrivé au lieu du supplice, *Lally* à genoux, fesait sa prière, lorsqu'un des bourreaux le frappa et le manqua; trois bourreaux se précipitent sur lui et le scient. Le fils du comte de *Lally* avait été mis dans un des colléges de Paris; le jour de l'exécution on lui apprend que l'infortuné qui va périr est son père : à cette affreuse nouvelle l'enfant s'échappe du collége, fend la presse, se trouve au pied de l'échafaud, où il est couvert du sang

de son père que les bourreaux venaient d'immoler. Tout autre que *Choiseul* aurait été attendri, lui seul condamna ce beau trait de piété filiale; le jeune homme fut exilé, et les preuves de sa naissance furent anéanties.

Le fils et le père devaient être vengés : le ciel exigeait cet acte de justice. Mademoiselle *Dillon* attendit un tems plus prospère; elle parvint jusqu'au trône, éclaira la religion de *Louis* qui reconnut enfin, mais trop tard, que son ministre l'avait rendu complice de sa haine. *Louis XV* ne crut point satisfaire à la justice par d'inutiles regrets. Le jeune *Lally-Tolendal*, qui depuis s'est rendu si célèbre dans la première assemblée nationale de *France*, fut rendu à Mademoiselle de *Dillon* : des lettres-patentes dressées sous les yeux du roi lui rendirent l'existence

civile, le nom de son père et des biens qui lui appartenaient. *Choiseul* fut sévèrement réprimandé par *Louis*. « Ce ne sera pas moi, lui dit-il, » qui répondrai du sang répandu ; » vous m'avez trompé ». Cette réprimande ne suffisait pas ; mais telle est la justice des rois.

Le jeune *Lally* vit un bienfait où la cour voyait un repentir : il s'attira, par une sage conduite, l'estime de tous ceux qui étaient auprès du trône. Sous le règne de *Louis XVI*, il parvint à faire réhabiliter la mémoire de son père. Nommé député à la première assemblée nationale de *France*, il fut un des amis les plus ardens de la liberté, non de cette folle liberté fille d'une fausse philosophie, ou d'une imagination en délire, mais de cette fille du ciel, soumise aux lois, l'ennemie de la licence et l'esclave de ses devoirs. On n'ou-

bliera jamais que *Lally-Tolendal* demanda à la convention la permission de venir défendre *Louis XVI* : ce beau dévouement fut repoussé par l'ordre du jour. Mais tous les hommes éclairés, tous les cœurs sensibles qui savent estimer et juger les belles actions, ont lu avec avidité ce plaidoyer, chef-d'œuvre du sentiment, qui fut imprimé dans toutes les langues, et qui justifiait un monarque injustement accusé.

La vengeance de *Choiseul* n'était pas encore satisfaite. Il fallait perdre le duc d'*Aiguillon*, ce rival redoutable opposé à ses audacieux projets. Jeune encore, d'Aiguillon, sous le nom de *Duc* d'*Agenois*, fut aimé de madame de la *Tournelle*, depuis maîtresse de Louis XV. D'*Agenois* se distingua dans les guerres d'Italie où il fut blessé. Comblé des bienfaits de la cour, nommé commandant

en Bretagne, il eut la gloire de défaire en 1758, à *Saint-Cast*, douze mille anglais.

Les jésuites étaient chassés de toutes nos provinces : en *Bretagne*, ils trouvèrent des protecteurs. D'*Aiguillon* non-seulement se déclara pour eux, mais il toléra quelques excès en leur faveur. Les deux la *Chalotais*, membres du parlement de *Rennes*, hommes éloquens, austères, irréprochables, prennent la défense des projets du ministre *Choiseul.* Les systèmes administratifs de d'*Aiguillon* sont attaqués, on veut le faire passer pour voleur des deniers publics. D'Aiguillon fait tête à l'orage : les deux la *Chalotais* sont enlevés, jetés dans une prison d'état; accusés d'avoir voulu soulever la province par des discours et des pamphlets séditieux. Louis est instruit de ces débats ; une com-

mission est nommée. Elle a condamné les prévenus avant de les avoir entendus. Les bourreaux les précèdent, les la Cholotais vont périr sur l'échafaud ! *Calonne*, *Lenoir* et *Senac* de *Meilhan* étaient leurs juges ! Le parlement de Paris, provoqué par Choiseul, sut, par de vigoureuses remontrances, en imposer à la cour : les la Chalotais furent transférés à la Bastille. La Bretagne se soulevait : *Ogier* et le duc de *Duras*, estimés des deux partis, concilièrent les esprits dans cette province; le parlement de Bretagne fut rétabli, mais les deux la Chalotais furent disgraciés.

Ce déni de justice anima les parlemens ; ils se crurent redoutables, parce que leur résistance avait produit quelque effet : ils eurent de leur pouvoir une haute idée, et préparèrent une forte opposition, tan-

dis que Choiseul prétendait tout oser pour flétrir le commandant de la Bretagne.

Ce fut à cette époque que *Meaupeou* fils fut nommé chancelier, sur la démission de son père. On vit en même-tems Choiseul et d'Aiguillon se trouver dans le plus cruel embarras. La politique du premier, ses intrigues, ses vues ambitieuses étaient enfin dénoncées à Louis ; mais une entrevue avec son maître suffit pour le justifier. Le second vit la faveur du monarque l'abandonner. Le régiment du roi lui était promis, il fut donné au duc du Châtelet. L'ancien parlement de Bretagne était reconstitué ; le parlement de Paris voulait le perdre légalement ; d'Aiguillon n'avait plus d'espoir. Une femme avait fait la faveur du duc de Choiseul, une femme fit celle du duc d'Aiguillon.

Une jeune fille, douée de tous les charmes, née d'un commerce impur, séduite dès l'âge le plus tendre, maîtresse de quelques vils libertins dont elle fut abandonnée, reçut dans ses bras un comte *du Barry*, intrigant, surnommé *le roué ;* il la donna à *Lebel*, valet-de-chambre de Louis XV, qui la jugea digne de son maître. Mademoiselle *Lange* fut docile. Richelieu qui conduisait cette intrigue, endoctrina son élève. *Louis XV* fut ravi ; mademoiselle *Lange* obtint la préférence sur toutes ses rivales. Bientôt le vieux monarque ne put se passer d'elle : il fallait lui donner un nom ; le frère de *du Barry le roué* obtint cet honneur ; des dignités, de l'or, furent la récompense de cet acte de bassesse ; madame *du Barry* fut enfin présentée, déclarée maîtresse du roi ; et devint une femme d'importance.

Choiseul vit avec peine le succès de Mlle. *Lange ;* son élévation dérangeait ses projets ; il n'était plus possible de donner au roi une archiduchesse pour épouse. En vain, par ses ordres, madame *du Barry* fut chansonnée ; le parti d'Aiguillon protégea la maîtresse de *Louis ;* on diffama *Choiseul*, qui chercha un appui, et négocia pour le Dauphin le mariage qu'il avait projeté pour Louis XV. Ses négociations furent couronnées du succès ; le duc de *Berry* obtint pour épouse *Marie-Antoinette*, fille de *Marie-Thérèse*. Choiseul voulait occuper Louis sous des prétextes frivoles ; il proposa et préparait une descente en Angleterre : il voulait à-la-fois une guerre intérieure et une guerre extérieure. Tous ses projets furent déjoués par les sarcasmes et les bons mots de madame

du Barry qui, dans les petits appartemens, n'appelait Choiseul que le *petit roi* ou le *petit Choiseul.* Enfin, la jolie figure de *madame du Barry* et sa cabale triomphèrent. Le 21 décembre 1770, le duc de Choiseul fut exilé à *Chanteloup;* une lettre de cachet qui lui fut signifiée par *la Vrillière*, lui fit connaître que sa disgrace était complette, et qu'il aurait été encore plus maltraité sans les égards qu'on eut pour son épouse qui était environnée de l'estime publique. Telle fut la fin de la carrière ministérielle du duc de *Choiseul;* elle eut sur les événemens qui vont nous occuper, la plus grande influence. Choiseul divisa la cour et les parlemens, sacrifia tout aux intérêts de l'Empire, fut l'ennemi du monarque son maître et son bienfaiteur : il quitta le ministère, laissant

dans

dans les esprits l'idée qu'il avait dilapidé le trésor public pour servir l'*Autriche.*

Louis XVI, dans ses momens de loisir, avait tracé le portrait de *Choiseul* : choisissons quelques traits, ils nous serviront à connaître ce ministre, et nous accoutumeront à voir dans Louis XVI un prince éclairé qui savait juger les hommes, les mettre à leur place, et nous aurons déjà détruit un genre de calomnie.

« Le duc de Choiseul tenait de la » nature.... un caractère.

» Hardi, entreprenant, décidé, » il avait un fonds d'énergie dans » l'âme qui le rendait capable d'or» gueil. Il avait assez de talens pour » passer pour un génie, et assez de » moyens pour s'en faire supposer » davantage ».

« Il avait de la force dans l'âme, » de l'amour de la gloire, et une

» telle fermeté en se décidant, qu'il
» bravait les obstacles et franchissait
» les écueils, croyant les affaires
» possibles parce qu'il les avait
» conçues ».....

« Le duc de Choiseul avait un ca-
» ractère atroce. Rien ne lui coûtait
» pour réussir dans le plan qu'il s'é-
» tait proposé : il avait aussi le carac-
» tère des gens faibles, lorsqu'il em-
» ployait la main d'autrui pour se ca-
» cher et pour agir ».

« Il avait un caractère à lui seul,
» et que je n'ai pas encore discerné
» dans le monde, lorsqu'il prodi-
» guait les grâces de l'Etat au profit
» seul d'un gouvernement étranger,
» et lorsqu'il préférait des récom-
» penses éventuelles aux récompen-
» ses assurées....

» On reproche au duc de Choiseul
» des opérations d'une autre nature.

» On les lui reproche même assez » publiquement. Lorsqu'un ou plu- » sieurs crimes énormes sont pro- » blématiques pour la multitude, la » nature de ces forfaits défend seule » d'en parler. Il faut se contenter de » gémir en secret sur la perversité » du tems et des hommes ».

Louis XVI avait fait le portrait de *Choiseul*; *Choiseul* à son tour fit celui de ses maîtres. La reconnaissance ne guidait point la plume du ministre; il accusa *Louis XV* de n'avoir jamais eu de fermeté que pour le mal. Il reprocha à *Louis XVI* son éducation, ses goûts, son éloignement pour les femmes: les vertus du jeune *Louis* furent présentées comme des vices. Il rendit odieux ce bon roi; et les écrits qui sortaient de son imprimerie de *Chanteloup*, et que dictaient la vengeance, furent les originaux et les modèles de tous ces

pamphlets qui secondèrent les écrits des philosophes, l'ambition des parlemens qui voulaient dicter des lois au monarque ; et préparèrent cette étonnante révolution qui mit fin à la dynastie des Bourbons, conduisit *Louis* à l'échafaud, et changea le gouvernement en France.

La disgrace du *duc de Choiseul* éloigna du ministère tous les hommes de son parti, et mit à sa place des personnages nouveaux. Les parlemens avaient secondé la vengeance de *Choiseul ;* ils avaient mis des entraves à l'autorité royale : l'abolition de cette magistrature fut résolue ; cet acte était vigoureux : toutes les cours de l'Europe en furent étonnées. Ce roi, que par dérision on appelait *Louis-le-Débonnaire*, montra qu'il voulait être obéi ; il est vrai que l'intrigue environnait son trône : d'*Aiguillon*, l'*archevêque de Paris*,

le chancelier *Maupeou*, l'abbé *Terray*, tous les partisans des *jésuites*, madame *du Barry* enfin, semblaient se réunir pour perdre la magistrature. Il faut également avouer que le corps des magistrats français accélérait sa ruine : la faiblesse du monarque avait accru son audace ; depuis cinquante ans, ces magistrats formaient une opposition constante ; dans toutes les occasions, ils traversaient le conseil de *Louis XV*; ils cessaient leurs fonctions d'une manière scandaleuse, toutes les fois que les *édits* du monarque contrariaient leurs vues, ou portaient atteinte à leurs priviléges : ils multipliaient les remontrances pour contrarier l'autorité royale ou l'anéantir : ils affectaient de ne parler d'unité, d'indivisibilité, que pour centraliser les forces parlementaires à opposer au trône : en un mot, tantôt

vile et tantôt courageuse, la magistrature en France prétendait, dans certaines remontrances, n'être qu'une réunion d'officiers du roi, n'ayant d'autre caractère ni juridiction que celle qu'elle tenait de lui; et dans quelques écrits, elle soutenait que l'autorité royale était en partie l'ouvrage des parlemens.

La cour de *Versailles* s'attendait à une résistance; elle eut lieu dans toutes les cours souveraines : plusieurs cessèrent leurs fonctions; on leur ordonna de reprendre leurs travaux; les magistrats persistèrent dans leur refus. Enfin l'orage qui grondait sur leurs têtes, éclata dans la nuit du 19 au 20 janvier. L'ordre leur est signifié de continuer à rendre la justice : on leur enjoint de répondre par *oui* ou par *non* : quelques-uns cèdent; la majorité refuse. Réunis en corps, le lendemain, ils

déclarent qu'ils persistent dans leur résolution. La nuit suivante, on les réveille pour leur apprendre que leurs charges sont confisquées, qu'ils sont exilés et dispersés. Le grand conseil est installé à leur place : l'archevêque de Paris célèbre lui-même la *Messe Rouge* dans une des salles du *Palais*, et le parlement Maupeou, objet de dérision et de mépris, s'assied sur les *Fleurs de lys*.

Quelques princes du sang protestèrent : quant à la *Pairie*, elle se joignit à eux pour la forme. La cour parvint à séduire les opposans : la maison d'*Orléans* fut la plus difficile; cependant elle céda. Le duc de *Chartres*, connu depuis, sous la République, par le sobriquet *Egalité*, fut gagné par le comte d'*Artois*, dont il avait partagé les plaisirs : mais n'ayant pas obtenu les divers avantages que son père et lui préten-

daient retirer de la cour, ils se jetèrent dans le parti de la magistrature, et abandonnèrent la cause de leur famille pour l'intérêt de ces parlemens qui, par leur résistance, sappaient les fondemens de la monarchie, et prouvaient, par leur conduite, qu'il était possible de résister à l'autorité royale.

D'*Aiguillon* était vengé; et cette magistrature orgueilleuse qui avait prétendu le déshonorer, était comme anéantie. Placé à la tête du gouvernement, il lui fallait un plan diplomatique, un système contraire à celui de Choiseul, qui pût se concilier avec l'alliance contractée, en 1756, avec la cour de Vienne.

Un mémoire du *Dauphin*, souvent médité par d'Aiguillon, fut son conseil et son guide. On peut réduire les principes qu'il renferme à celui-ci, *hu-*

milier deux puissances rivales de la France, l'Angleterre et l'Autriche. La première, puissante sur les mers, est le courtier des deux mondes : qu'elle conserve par sa marine le pouvoir et les richesses que procurent le commerce et la navigation, la France n'en sera pas moins redoutable sur le continent et comptée parmi les premières puissances de l'Europe. La seconde, bien plus dangereuse, doit être, comme le disait M. *de St. Simon*, toujours attaquée, toujours combattue, pour l'empêcher de s'agrandir, ou pour lui enlever quelque province. D'Aiguillon, par son caractère ferme et suivi, était fait pour mettre à exécution les projets de ce Dauphin, digne héritier des sentimens du grand *Henri* et de *Richelieu*. Mais le mal était à son comble ; le duc de Choiseul avait détruit tous les fondemens de l'ancien plan. Il

fallait profiter des fautes de la cour de *Vienne*; mettre en évidence les abus d'une alliance monstrueuse ; rassurer, protéger les puissances secondaires; se lier de bonne foi avec le Danemarck et la Suède; avoir des égards pour les Suisses ; faire un traité de commerce avec l'Angleterre, et d'amitié avec la Prusse.

D'Aiguillon eut le courage et le bonheur de remplir une partie des vœux du Dauphin. L'ouverture du port de *Versoix*, sur le lac de *Genève*, inquiétait les Suisses; les travaux furent interrompus. Gustave était assis sur le trône de Suède, mais sous la tutelle des cours de Berlin, de Vienne et de Russie. La France accorda des subsides; elle envoya M. de *Vergennes* pour servir de conseil à Gustave ; elle aida ce prince de tous ses moyens, et concourut au rétablissement de l'autorité du roi de

Suède, qui s'effectua en 54 heures et sans effusion de sang, le 18 août 1772. Enfin le ministre français fit des démarches auprès de Frédéric, pour rétablir cette ancienne amitié dont la politique fesait un besoin à la maison de *Bourbon* comme à celle de *Brandebourg*.

Mais tandis que le duc d'Aiguillon réparait le mal fait sous le ministère de Choiseul, la cour de Vienne s'aperçut que son alliance avec celle de Versailles n'avait plus rien de réel: elle chercha des amis plus actifs, plus turbulens, plus ambitieux, et peut-être plus puissans, à cette époque. L'Autriche, tout-à-coup, introduisit ses troupes dans *Zips*, ville polonaise. Cette invasion plut aux cours de Berlin et de Russie; elle flattait leur ambition et servait leurs projets. Il leur fut facile de se jouer de *Poniatowski*, l amant de *Cathe*

rine, placé à dessein sur le trône de Varsovie. Une triple alliance avait été conclue : les trois puissances introduisirent leurs troupes en Pologne. En un instant ce royaume fut envahi, et le plus utile, le plus ancien des alliés du *Nord*, fut perdu pour la France.

Le cabinet de *Versailles* est indigné ; on tonne contre l'Autriche, on menace l'Empereur ; mais dans l'impuissance d'agir et de se venger, le ministère de France est contraint de dissimuler. La *Prusse* n'avait plus besoin de nous ; l'*Angleterre* pouvait alors nous nuire ; les puissances du *Nord* n'avaient d'autre intérêt que de conserver cet état de neutralité qui les met toujours à l'abri de la puissance des uns, et leur donne les moyens de profiter des fautes des autres. Dans la situation où la *France* était réduite, d'*Aiguillon* n'avait à

opposer aux trois grandes puissances co-partageantes que la quadruple alliance de la *France*, de l'*Angleterre*, de l'*Espagne* et de la *Sardaigne ;* mais cette alliance avait encore ses difficultés et ses dangers.

Le partage de la Pologne était effectué. Au lieu de remédier à cette catastrophe, les différens partis qui agitaient la *France* s'accusèrent réciproquement, ou de l'avoir provoquée ou de n'avoir pas su le prévoir. Les amis de *Choiseul* attribuèrent au *roi* une plainte qui justifiait la conduite de l'ex-ministre. « Si M. » de *Choiseul* eût été en place, il » eût prévenu le partage de la *Po-* » *logne* ». D'*Aiguillon* répondit à ce prétendu reproche du monarque, par un mémoire qui démontrait que ce partage n'était que le résultat évident et nécessaire du système politique du duc de *Choiseul ;* il le ter-

minait ainsi : « Quand sa majesté m'a
» fait l'honneur de m'appeler au mi-
» nistère, j'ai trouvé tous les cabi-
» nets de l'Europe aliénés, mécon-
» tens, portés à des alliances étran-
» gères, et peu disposés à en con-
» tracter de nouvelles avec nous.
» Dans cet état de mécontentement,
» ils se sont coalisés contre nos amis,
» et ils se sont entendus pour l'exé-
» cution d'un plan de partage qui ne
» peut être l'ouvrage de la négligence
» du ministre actuel, mais bien de
» l'activité de M. de *Choiseul* à sa-
» crifier les intérêts politiques de la
» France aux puissances auxquelles
» on l'a vu si long-tems dévoué, et au
» système destructeur dont le roi a
» réprimé les ravages, en renvoyant
» un ministre qui a si constamment
» négligé les intérêts du roi et les in-
» térêts de ses amis ».

Toutes ces accusations, tous ces

mémoires n'étaient, aux yeux de l'homme impartial, que des récriminations ; mais elles attestaient hautement la faiblesse du monarque, l'impuissance du gouvernement, la fausseté de notre politique et la pénurie de nos moyens. La *Pologne* n'existait plus ; la *France* n'avait pu sauver un allié utile et fidèle. Que pouvaient faire à l'intérêt de la France l'apologie de ces ministres, leurs accusations vagues, leurs écrits pleins de fiel, dictés par la haine et la vengeance, l'exposé de leurs vues, de leurs desseins ; enfin, le tableau de toutes ces tracasseries politiques, qui n'offraient au sage observateur que le jeu perfide de deux factions qui voulaient régner, et qui se battaient, comme le dit plaisamment *Mirabeau* à la tribune de l'*Assemblée constituante :* A COUPS DE CLERGÉ, A COUPS DE PARLEMENS.

Et, en effet, aux yeux de tout bon français, ces deux factions n'étaient que des partis de mécontens qui marchaient sous les bannières du duc de *Choiseul* et du duc d'*Aiguillon*. A l'ombre des premières, on remarquait les philosophes, les jansénistes, les parlemens, très-étonnés de se trouver ensemble, et d'être unis par l'intérêt lorsqu'ils étaient divisés d'opinion. Sous les enseignes du second, on voyait réunis pour la même cause, des dévots, des catins, des roués et quelques hommes vertueux, quelques sages politiques qui avaient le noble courage de se déclarer en faveur des vieux principes, et quelquefois pour la raison et l'intérêt de la patrie. Mais, quels furent les vrais motifs de la conduite des chefs ? Osons le dire : la haine et la jalousie, l'ambition et la soif de la vengeance guidèrent *Choiseul* et d'*Aiguillon*.

Ces viles passions les fesaient agir lorsqu'ils étaient ministres; elles les guidèrent dans leur disgrace, et les précipitèrent dans la tombe quoique par des moyens différens. *Choiseul*, dont l'ambition fut tout-à-coup comprimée par le roi, cherchait la mort dans le sein des jouissances voluptueuses, multipliées et forcées. D'*Aiguillon*, repoussé du ministère par la volonté de la *reine*, fut atteint d'une maladie aiguë, qui le le conduisit à la mort. Ces deux ministres furent encore trop heureux d'avoir perdu le jour sans avoir vu en France cette révolution que la violence excessive de leurs systèmes avait préparée, qui leur aurait coûté, s'ils avaient vécu, bien des regrets, bien des larmes, et peut-être une mort infame, plus cruelle que celle dont ils avaient été les victimes.

Avant ce dénouement fatal pour les deux ministres disgraciés, un règne désastreux allait se terminer. Deux maladies cruelles avaient réuni leurs dangereux poisons, et Louis XV devenait leur victime. On a dit que dans le parc aux *Cerfs*, par les ordres du roi, on avait rassemblé de jeunes personnes qui servaient aux plaisirs du vieux monarque. *Louis* en avait distingué une qui, depuis quelques heures, était infectée de la petite vérole, quelques libellistes ont assuré qu'il lui donna en échange une maladie aussi cruelle, mais plus honteuse. Le *roi* sentit pour la seconde fois les atteintes d'une maladie qu'il avait eue dans sa jeunesse, ce qui fut cause de sa sécurité lors des premières atteintes qu'il ressentit. Cependant, le mal fesait des progrès rapides, déjà la vie du roi était en danger. Balotté pendant son règne par deux factions,

elles voulurent encore jouer un rôle avant sa mort, et renouveler les scènes qui se passèrent pendant sa maladie, à *Metz*, trente ans auparavant.

Le roi devait-il être administré? rien de plus certain, puisqu'il était en danger de mourir ; le *roi très-chrétien* devait imiter ses aïeux. Tous les partisans de madame *du Barry*, les courtisans en faveur, le cardinal de la *Roche-Aymon*, l'*archevêque de Paris* lui-même *Christophe de Beaumont*, ardent *apôtre* des communions, ne pouvaient consentir à déshonorer la favorite, à éloigner leur protectrice et leur appui. La faction *Choiseul* saisit l'à-propos ; elle prétendit accélérer une cérémonie religieuse qui chassait la *du Barry*, son ennemie, et l'éloignait du lit du monarque. Il fut plaisant de voir le

parti philosophico-janséniste parler de religion, et des dévots et un archevêque s'opposer à la communion de Louis XV mourant : « *Ils agiotaient et trafiquaient de sang-froid en ce moment, de la conscience et des remords du roi*, disait le *cardinal de Luynes* ».

Cependant l'*archevêque de Paris* crut qu'il était tems de faire son devoir. Il se présenta le 1er. mai à 11 heures du matin. Le maréchal de *Richelieu* vint à sa rencontre, et le conjura de retarder le *saint-œuvre*, qui, selon lui, *tuait* les malades. Voici le discours que la chronique scandaleuse a prêté, en cette circonstance, à l'aimable courtisan, le protecteur de la *du Barry*, discours qui pourrait bien n'avoir pas plus d'authenticité que certains détails relatifs à la maladie et à la mort de

Louis XV. « Si vous êtes si curieux
» d'entendre des péchés jolis et mi-
» gnons, disait-il au prélat, mettez-
» vous là, M. l'archevêque, je me
» confesserai, et je vous en appren-
» drai de tels que vous n'en avez ja-
» mais entendu de pareils depuis que
» vous êtes *archevêque de Paris.*
» Que si vous voulez absolument
» confesser le roi, et renouveler les
» scènes de M. l'évêque de *Soissons*
» à *Metz ;* si vous voulez congédier
» madame du Barry avec éclat, ré-
» fléchissez sur les suites et sur vos
» propres intérêts. Vous opérez le
» triomphe du duc de *Choiseul*,
» votre seul ennemi, dont madame
» *du Barry* a tant contribué à vous
» délivrer; et vous persécutez votre
» amie au profit de votre ennemi.
» Oui, monsieur, je vous le répète,
» votre amie; et elle est si bien votre

» amie, qu'elle m'a dit hier, que
» M. l'archevêque nous laisse, il
» aura sa calotte de cardinal, c'est
» moi qui m'en charge et qui en ré-
» ponds ».

Ce petit discours, fait après coup, et qui prouve autant la réputation que *Richelieu* s'était acquise, que l'adresse des *écouteurs aux portes*, opéra, dit-on. On fut un grand jour sans parler de confession au roi; ce qui plut beaucoup à *Louis XV* et à madame *du Barry*. On aurait pu croire la guérison du roi très-prochaine, sans l'arrivée de la *Martiniere*, qui, par des nombres très-adroitement accumulés, instruisit le roi du danger qu'il courait : « Les
» pullules qui se multiplient, Sire,
» sont trois jours à se former, trois
» jours à suppurer et trois jours à sé-
» cher ». Le roi comprit qu'il avait

la petite vérole : il annonça lui-même cette nouvelle à madame *du Barry* ; lui rappela qu'il était le fils aîné de l'église, et l'adressa au duc d'*Aiguillon*, afin de s'arranger ensemble pour procéder sans éclat à une séparation.

Hâtons-nous de mettre fin à ces détails scandaleux, arrangés par la méchanceté, et recueillis par la crédulité ou l'esprit de parti. Passons sous silence cette prétendue conversation, dont les principaux acteurs étaient l'évêque de *Carcassonne* et le cardinal de la *Roche-Aymon*, occupons-nous plutôt de la triste fin de *Louis*, dont le corps tombait en lambeaux, effets de la contagion dont il était atteint.

Madame *du Barry* vit le roi le 4 au soir : après cette entrevue, madame d'*Aiguillon* la fit monter dans

son carrosse, et l'emmena à Ruelle pour attendre l'événement.

Dans les journées du 8 et 9, la maladie empira. Déjà les courtisans s'éloignaient; le confesseur du roi, l'abbé *Maudoux*, ne l'abandonna point, et la piété filiale de *Mesdames* fut une des consolations qu'éprouva le monarque mourant. Malgré l'horreur de sa maladie, l'odeur infecte qu'il exhalait, et qui chassait même ses domestiques, elles lui prodiguèrent tous les soins, tous les secours que son état exigeait. Enfin, après une longue agonie, après un règne de 59 ans, *Louis XV* rendit le dernier soupir; il avait rempli les devoirs d'un chrétien et d'un roi de France.

On prétend qu'il fallut, aussitôt après sa mort, tant la putréfaction fut active, ensevelir son corps dans un cercueil de plomb, sans baume et sans aromates. Ce cercueil fut ren-

fermé

fermé dans du son, et couvert d'une double caisse de bois. Le tout fut enlevé furtivement, conduit à Saint-Denis, dans un tombeau, et ensuite scellé lorsque le corps y eut été déposé.

Ainsi mourut Louis XV, prince faible, prince dissolu, il faut l'avouer, mais dont les factions ont aggravé les fautes et quelquefois atténué les bonnes qualités. Ses ennemis l'ont jugé avec une étonnante sévérité; une révolution dans les esprits, qu'une philosophie coupable opérait avec rapidité, guidait leurs jugemens. Cette philosophie qui nous apprend à douter de tout, qui, dans les objets les plus respectés, ne voit que de vils préjugés; qui, sur les plus sages institutions, jette un œil de mépris, a prétendu blâmer les fautes de *Louis*. Eh quoi! le maître a-t-il jamais blâmé le disciple docile? et

Louis qui fut élevé, formé à l'école de la philosophie, et qui profita si bien de ses leçons, n'était-il pas au moins digne de son indulgence? Mais Louis XV avait contrarié ses vues; Louis avait tourné le dos à la philosophie, aux philosophes; et les philosophes et la philosophie furent implacables; ils jugèrent *Louis*, comme aujourd'hui ils sont jugés eux-mêmes par leurs antagonistes et le parti anti-philosophique.

Louis XV eut des faiblesses; mais Louis fut entouré de ministres pervers, de courtisans infames, d'hommes perdus de mœurs; et le nombre de ces êtres était alors multiplié à l'infini. L'homme de bien était perdu dans la foule; le méchant occupait les places, les dignités, les richesses; la génération était corrompue, le *philosophisme* avait tout gâté; il n'y avait plus autour du trône

que des hypocrites, des fourbes et des fripons. Louis ne s'était pas trompé, lorsque des courtisans lui ayant demandé quelques observations générales faites dans sa vie, pendant son règne, « Ce que j'ai observé pen- » dant toute ma vie, leur répondit » le roi, c'est que les hommes sont » d'une espèce pernicieuse, je n'en » ai pas encore trouvé un seul in- » tègre et délicat ». Si Louis a proféré ces paroles, il a prouvé qu'il avait bien observé les hommes de son siècle, et qu'il leur a rendu la justice qu'ils méritaient.

Louis XV, disent encore ses ennemis, fut un prince nul: environné d'intrigans, de flatteurs, d'hommes corrompus, quel bien un monarque peut-il faire? On ne lui laisse de pouvoir que pour le mal; on l'environne, on le trompe, on le séduit, et on ose encore l'accuser des crimes

qu'on lui a fait commettre, et dont les accusateurs furent les complices ou les auteurs. *Louis* avait du courage ; il aurait égalé le grand Henri, si, comme lui, à l'école du malheur, il eût appris à être roi. *Louis*, dans son conseil, vit toujours bien ; il eut un jugement sain, et manifestait souvent des idées grandes et sages, mais il n'osait dire *je veux*. Cette défiance de lui-même fit sa faiblesse ; les fautes de son conseil lui furent attribuées, et lui ravirent le titre de *Bien-Aimé* que tout un peuple, et non la flatterie lui avait accordé. La dévotion mal dirigée de la reine, son épouse, fut, dit-on, la cause première de son inconduite et de ses mauvaises mœurs.

Le règne de Louis XV fut long : glorieux pendant la guerre, il fut quelquefois honteux pendant la paix. Ce fut dans l'inaction que Louis fit

le malheur de son peuple, laissa dilapider les finances, mena une conduite scandaleuse, aida les projets de ses ennemis, et creusa l'abîme où fut précipité son successeur, l'infortuné Louis seize.

Au milieu d'une cour brillante et voluptueuse, où les plaisirs sont des affaires, où changer de maîtresse est la plus douce occupation, où le *code* de la galanterie est l'ouvrage de quelques hommes pervers qui se jouent de l'amour et de l'hymen, qui se font un devoir de séduire, de tromper les femmes; qui, dans leurs jouissances, cherchent peu ce qui est honnête, décent et délicat, mais ce qui leur plaît, ce qui les ravit, ce qui les enchante; qui se moquent des convenances et se rient des préjugés; qui ont des vertus de mode et de convention, des vices aimables et nécessaires; dans cette cour, les femmes

belles, spirituelles et peu décentes doivent avoir la plus grande influence sur leurs contemporains. De telles femmes avaient gouverné la vieillesse de Louis XIV ; mais il y avait alors de ces antiques mœurs du bon vieux tems, un reste de l'esprit de la *Chevalerie*, de la représentation ; enfin un monarque qui savait se respecter jusques dans ses faiblesses, et qui, toujours grand, aimait les grandes choses et récompensait les belles actions.

Au règne de *Louis-le-Grand*, succéda celui de la régence ; le bon tems des folies, de la prodigalité, du désordre, de la licence. Quelle époque plus fatale aux bonnes mœurs, à la décence, à la religion ! Alors, on ne daigna même plus se couvrir du manteau de l'hypocrisie ; le vice se présentait sous un aspect délicieux : d'aimables libertins environnaient le

trône et flattaient le régent. Leur esprit, assaisonné de sel attique, fesait oublier un instant leur luxe, leur nullité, leur cinisme. Le Français prenait ce caractère inconstant et léger ; ce ton tranchant et ridicule qui, dans ses foyers, le rendait charmant, et un objet de haine ou de mépris lorsqu'il voyageait chez l'étranger ; il n'y avait plus en France de ces antiques vertus qui le rendaient si respectable : de toutes ces vertus, il ne restait plus que l'honneur, encore souvent même avili par la fureur du duel et le courage brutal des *spadassins*.

Louis XV prit alors les rènes du gouvernement, et lorsqu'autour du trône tout était corrompu : on vit un jeune roi, dans l'âge des plaisirs, briller par les vertus domestiques ; aimer son épouse, et ne trouver aucune femme qui, par le mérite ou

par la dignité fût comparable à sa femme. Alors, il était économe, parcimonieux des finances de l'état, et craignait de dépenser pour ses plaisirs. On veut que ce soit un cardinal, un prêtre, l'abbé de *Fleury*, qui, redoutant l'inconstance de la faveur, ait donné pour première maîtresse à *Louis*, la comtesse de *Mailly*; on ajoute encore que celle-ci fut obligée de faire toutes les avances.

Madame de *Vintimille*, sœur de madame de *Mailly*, d'une figure beaucoup trop martiale pour son sexe, lui succéda. Adroite, impérieuse, elle subjugua son amant, gouverna le monarque en despote, et remplit le but qu'elle s'était proposé en venant à *Versailles*. « J'irai, disait-elle, à » la cour, auprès de ma sœur *Mailly*; » le roi me verra, le roi me prendra » en amitié, et je gouvernerai ma

» sœur, le roi, la France et l'Eu-
» rope ». Au bout de quelques mois, elle mourut empoisonnée, et ce crime on l'attribue au cardinal de *Fleury*... Les preuves ? on les cherche encore.

Une autre *Mailly*, madame de *Château-Roux*, la troisième des sœurs, dont l'âme était élevée, obtint le cœur du monarque. Elle inspira à *Louis* le noble désir de régner en roi : elle fut près du trône une autre *Agnès Sorel* ; elle respecta la reine, et lorsqu'elle parut avoir oublié les vertus de son sexe, elle eut au moins les qualités aimables d'un homme généreux et magnanime. Elle mourut victime des suites d'une intrigue de cour, qui mit à l'épreuve sa tendresse et sa sensibilité.

Bientôt madame le *Normant d'E-*

tioles, la belle madame de *Pompadour*, prit la place de madame de *Château-Roux*. Cette femme, qui aimait les plaisirs, qui protégeait les beaux-arts, qui voulait des châteaux, des équipages, des valets; qui prétendait jouer la reine de France, dont la cour était plus brillante, plus suivie que celle de *Marie Leczinska*, l'épouse abandonnée de Louis XV, donnait à son amant ses goûts, son amour pour les jouissances tranquilles, pour l'oisiveté, pour la vie sédentaire. *Louis* ne quitta plus Versailles; tout entier à sa maîtresse, il oubliait qu'il était roi; il laissait au duc de *Choiseul* le soin de l'état; se contentait du rôle de spectateur dans la guerre cruelle qui désolait l'Europe, et s'occupait peu de l'opposition qui s'élevait en silence contre les erreurs et les vices de sa cour.

La jolie mademoiselle Lange vint occuper la place vacante dans le cœur de Louis. Le roi, n'avait plus que les goûts d'un vieillard libertin; avili, sans délicatesse, dans les bras d'une femme dont il connaissait la conduite passée, il ne songeait plus au rang qu'il occupait; tout ce qui l'environnait se glorifiait d'une conduite déréglée, d'une vie licencieuse. L'intrigue agitait la cour; le ministre était roi, l'empire était vendu à l'étranger. A son exemple, tous les seigneurs eurent publiquement des maîtresses; les femmes eurent des amans; des courtisanes furent conduites à l'autel, et devinrent les épouses des chefs des maisons les plus illustres; le concubinage trouvait dans les sociétés, dans des écrits clandestins, des apologistes; l'adultère osait tirer vanité de ses désordres, et la séduction la

plus infame était regardée comme un jeu.

Louis XV ne savait pas aimer; son cœur inconstant obéissait aux caprices des sens, à des goûts passagers. Il n'eut pour madame de *Mailly* qui l'aimait, que de l'indifférence, et fut idolâtre de madame de *Vintimille*, qui ne lui était attachée que par ambition.

Toutes les maîtresses de Louis fixèrent les yeux de l'Europe : l'étranger leur prodigua des flatteries ; elles reçurent des espèces d'ambassadeurs. Environnées de courtisans, elles eurent le crédit, l'autorité, le faste des *reines* de France. Les premières maîtresses du roi, les *Mailly*, par leurs qualités aimables et brillantes, furent respectées ; le roi de *Prusse* eut pour elles les attentions d'un prince poli et galant. *Fré-*

déric détesta madame de *Pompadour*, qui, par son crédit, accéléra les négociations qui renversèrent en France l'ancienne diplomatie, et firent triompher le plus habile et le plus adroit des ministres de l'Autriche, M. le prince de *Kaunitz*.

Madame *du Barry*, dirigée par le duc d'Aiguillon, fut toute dévouée à ce courtisan. Ses opinions lui furent suggérées par ce politique haineux, qui ne se servit du crédit de cette favorite que pour se venger, en détruisant les parlemens, long-tems l'appui du trône, l'espoir du peuple, le conseil du monarque, lorsqu'ils n'étaient point vendus aux factions, et que l'intérêt et l'esprit de corps n'étaient pas le premier mobile de leurs actions.

C'est donc à l'empire que des maîtresses eurent sur le cœur de Louis

XV, qu'on doit fixer les époques heureuses ou désastreuses de son règne. Ce furent elles qui le rendirent un roi faible, nul, irrésolu, et qui le livrèrent à des ministres ambitieux. Ce furent elles qui furent la première cause de la dilapidation des finances, et de la banqueroute ignominieuse de *Terray*. Un esprit systématique s'était alors glissé dans l'administration des finances. Cette partie, si intéressante de la prospérité des empires, où les moindres erreurs sont des calamités, était livrée à des calculateurs qui ne songeaient qu'à multiplier les recettes. Elles s'élevaient déjà d'une manière si effrayante, que dans plusieurs provinces les contribuables ne pouvaient acquitter la totalité de leurs impositions. Les campagnes appauvries ne fournissaient plus à l'existence du cultivateur; les récoltes

les plus abondantes ne pouvaient couvrir ces impositions meurtrières. Les habitans de ces campagnes abandonnaient le champ de leurs pères, et allaient chercher des contrées plus fortunées.

La licence qui régnait à la cour, le luxe insolent des maîtresses de Louis, l'exemple d'une vie scandaleuse donné par le monarque lui-même, n'avaient que trop influé sur les mœurs du peuple français. Ce n'était plus ce peuple attaché à la foi de ses pères, qui fut si passionné pour son culte, et dont le fanatisme, pendant la guerre de la *ligue*, excita les fureurs. Quelques familles en France conservaient encore le dépôt de la foi, mettaient en pratique la morale d'une religion dont ils respectaient le dogme, et suivaient les principes avec une scrupuleuse exactitude.

C'est dans leur sein où l'on trouvait des êtres religieux, de bons citoyens, des sujets soumis ; enfin, des Français. La vraie piété, la charité compatissante, la tendre humanité étaient l'apanage de ces ministres de morale, de ces pasteurs, selon l'esprit de l'église, l'exemple et la consolation de ceux dont le soin leur était confié. Le haut clergé, riche d'un cinquième de tous les produits du territoire de *France*, offrait un assemblage de vertus et de vices. Ici, la mollesse, l'oisiveté étaient assises sur des siéges pontificaux ; là, on contemplait avec admiration quelques évêques qui, aux vertus apostoliques des *Martin* de *Tours*, des *Hilaire* de *Poitiers*, des *Cesaire d'Arles*, et des *Saturnin* de *Toulouse*, unissaient les connaissances vastes et profondes des *Ambroise*, des *Augustin*

de l'antique église, et l'éloquence des *Bossuet*, des *Massillon*, des *Fléchier*, l'honneur de l'église gallicane. Mais que pouvait le bon exemple du petit nombre contre les mœurs dissolues d'un grand nombre de prélats, qui, par l'éclat de leur naissance, croyaient honorer les fonctions épiscopales, et laissaient à des subalternes le soin de gouverner leurs diocèses qu'ils abandonnaient pour aller à Versailles augmenter la foule des courtisans! l'inconduite de ces derniers atténuait les services rendus à la religion par ces évêques que leurs vertus rendaient les dignes successeurs des apôtres.

A l'exemple des prélats, le clergé qui possédait des richesses ne songeait qu'à ses plaisirs, qu'à user des biens de l'église. Il y avait moins de ferveur chez les moines. Quelques corps religieux, il est vrai, se ren-

daient utiles aux sciences, aux belles-lettres, à l'éducation de la jeunesse. Les disputes théologiques avaient perdu de leur aigreur. Les disciples de *Jansenius* et de *Molina* cessaient de se haïr, et ne guerroyaient plus que pour la forme ; l'archevêque, *Christophe de Beaumont*, devenu plus timide, était moins agissant ; il avait vu les parlemens abattus, et cette chute le consolait de n'avoir pu se couvrir de la pourpre romaine. Quelques orateurs, dans les *chaires chrétiennes*, tonnaient contre les vices, et parcouraient avec succès la carrière de *Jean-Baptiste* ; mais le plus grand nombre payait le tribut au faux goût du siècle. Ne pouvant imiter la simplicité de l'évangile et l'éloquence mâle et vigoureuse des pères de l'église, ils entassaient des phrases, arrondissaient des périodes ; leur style était élégant et

harmonieux ; ils parlaient beaucoup à l'esprit, et ne pouvaient émouvoir les cœurs; la chaire avait sa *poétique*; et la morale de *Jésus*, l'éloquence de *Paul* et la belle simplicité des évangélistes, se trouvaient ridiculement imitées ou obscurcies par un jargon à la mode, appelé *philosophie*.

C'est ici le lieu de parler de cette philosophie qui grandissait à vue d'œil, qui, depuis 50 ans, voyait ses prosélytes se multiplier ; qui rendait les prélats aimables et très-tolérans, les seigneurs français irréligieux, au moins très-indifférens pour les affaires du ciel, de l'église et de leur conscience ; c'était elle qui démoralisait le peuple, avançait l'instant où le français briserait le joug de la religion, et braverait l'autorité. On sait que cette philosophie, fille du caprice, de l'amour des nou-

veautés, eut pour panégyristes des écrivains illustres qui mirent toute leur gloire à lui faire des prosélytes, à la placer à côté du trône, dans le sanctuaire des lois, aux pieds des autels; mais ce qu'il est bon de publier ici, c'est que les philosophes furent encouragés, honorés, même soldés par les puissances étrangères, pour répandre leur doctrine infernale. C'est dans l'*Encyclopédie*, superbe monument, élevé à la gloire des sciences et des arts, où furent consignés leurs principes pervers. C'est parce que *Catherine* et *Frédéric* aspiraient à renverser l'organisation politique en France, qu'ils comblèrent de bienfaits les *encyclopédistes* qui secondaient leurs projets en pervertissant l'opinion publique. Et quels étaient les principes de ces prétendus philosophes, doués du talent d'écrire? Pour former leur doctrine

nouvelle, ils établissaient une brillante théorie qu'on ne pouvait mettre en pratique, bonne tout au plus à des êtres chimériques ou d'une autre nature. Quels étaient leurs principes? douter de tout; dans les dogmes religieux, ne voir que des folies; dans les principes de la morale et les usages des sociétés, que de vains préjugés; tolérer toutes les erreurs pour avoir le droit de persécuter le culte qu'ils appelaient *infame*; parler de bien public, de patrie, de liberté, lorsqu'ils enseignaient à leurs prosélytes à braver les lois, à résister à l'autorité; se dire les contemporains de tous les âges, les citoyens de tous les lieux, lorsque leurs opinions trouvaient des contradicteurs parmi la majorité des citoyens; vanter l'égalité naturelle pour avilir les rois, et tourner en ridicule le suprême pouvoir; se servir avec hypocrisie des

mots *bienfesance* , *humanité* , pour les opposer à la *charité chrétienne ;* prêcher publiquement un déïsme absurde ; se glorifier de ne plus reconnaître ni *liberté* , ni *providence* , ni *être spirituel* , ni *vie* à venir ; ne voir ni *bien* ni *mal* dans les actions des hommes ; enfin, manifester quelquefois avec courage, et toujours avec adresse, le désir d'anéantir toute puissance divine et humaine ; telle fut la philosophie du dix-huitième siècle ; celle qui seconda les mœurs perverses d'une cour corrompue, qui aggrava les maux d'un règne désastreux.

Les chefs de la philosophie moderne furent en France *Voltaire* et *Diderot*, qui se vantaient d'avoir initié dans leurs mystères *Catherine* et *Frédéric*. *Catherine* ne pouvant, par la force des armes, humilier une puissance trop éloignée d'elle, dont

l'influence redoutable pouvait nuire à sa politique, prodiguait ses largesses aux chefs d'une doctrine subversible de tout gouvernement. Frédéric feignit de protéger les philosophes et la philosophie, parce qu'ils servaient ses desseins; mais il ne pouvait s'empêcher de dire en distribuant les richesses et les récompenses aux auteurs de l'Encyclopédie: « Si je voulais punir une de » mes provinces, je la ferais gou» verner par des philosophes ». L'expérience a prouvé que *Frédéric* connaissait bien les philosophes. *Voltaire* et *Diderot* se déclarèrent chefs de secte; leurs écrits flattaient les passions; ils séduisirent toutes les classes de la société; leur doctrine devint à la mode; leur philosophie fut une *épidémie*, et la France ne vit plus dans son sein que des êtres

corrompus, des athées par système, des ennemis de l'Etat, de l'autorité royale et de la religion.

Le clergé aperçut l'abîme ouvert sous ses pas; il porta ses remontrances au pied du trône. Louis XV lui répondit de la manière la plus satisfesante.

C'est dans cette circonstance que parut le fameux *Avertissement du clergé aux Français, sur les périls de l'incrédulité.* Il fit quelques sensations sur les esprits réfléchis, sur les familles encore chrétiennes, qui aimaient la patrie, les bonnes mœurs et la prospérité de l'état; mais il fut le signal donné aux philosophes et à leurs partisans, pour déclarer leur insurrection contre tout pouvoir. La mort de Louis XV vint seconder leurs projets; elle empêcha ce prince de mettre à exécution les promesses

qu'il

qu'il avait faites au clergé, et fit triompher la philosophie.

Nous nous sommes crus obligés d'entrer dans quelques détails sur la lutte élevée vers le milieu du dix-huitième siècle, entre les philosophes et les ministres du culte, les réformateurs et les chefs du gouvernement, parce que les grands événemens qui vont nous occuper, nous offriront la secte philosophique, parvenue au plus haut degré de puissance, changer le caractère national et l'amener à la licence, en lui promettant la liberté. Nous verrons ce peuple imiter les *penseurs anglais*, feuilleter leurs ouvrages métaphysiques, raisonner avec eux les principes religieux, administratifs et sociaux; apercevoir des abus dans cette constitution monarchique dont il admirait autrefois les sages capitulaires, demander une réforme d'après

les idées extravagantes de quelques insensés qui, dans *Locke*, *Condillac* et *J. J. Rousseau*, avaient prétendu trouver l'art de gouverner. Un pyrrhonisme outré, l'immoralité la plus profonde succédaient à la doctrine de ces jésuites qui n'inspiraient à leurs disciples que le respect pour les opinions morales et religieuses; qui, sans être opposés à l'aimable galanterie française, la voulaient honnête, décente, digne enfin de rappeler ce goût délicat, cet amour des belles-lettres et des beaux-arts, et le bon ton de la cour de Louis XIV.

Les fautes de Louis XV, les vices de sa cour avaient banni les jésuites, et avec eux les amis du trône; ils précipitèrent la France dans une révolution qui enfanta cette génération de bourgeois ambitieux, de nobles démoralisés, d'intrigans adroits, et de raisonneurs insensés. Ces hommes

renversèrent la monarchie, et tentèrent l'établissement d'une démocratie que Jean-Jacpues Rousseau imagina dans son *Contrat social*, dont *Condorcet* voulut faire son enfant adoptif, et que des révolutionnaires fougueux mirent sur la scène. Certainement de tels hommes n'avaient point étudié le caractère, ni les mœurs des Français, et si cette démocratie était digne de donner des lois à une grande nation qui n'avait aucun rapport avec cette *Sparte* pauvre et cette *Rome* guerrière dont elle prétendait tirer son origine. Ce fut sous le règne d'un prince toujours exemplaire dans ses mœurs, que nous allons voir s'opérer cette étonnante révolution, qui, plus terrible que ces violentes secousses qui agitent la terre jusque dans ses fondemens, renversa la monarchie française, fit pâlir les rois sur leurs

trônes, et porta tout-à-la-fois la terreur et l'admiration dans toutes les parties du monde, par les victoires de nos soldats et les forfaits de ceux qui prétendirent nous gouverner.

Le dernier des *Valois*, indignement assassiné par un moine, vil instrument du fanatisme religieux, ou plutôt l'agent de la ligue, laissait en mourant la couronne au meilleur des hommes, au bon *Henri*, prince formé à l'école du malheur, obligé de conquérir lui-même, par la force des armes, l'héritage de ses ancêtres, et qui, par son urbanité encore plus que par son courage, sut placer sur sa tête cette couronne que *Charlemagne*, *Philippe-Auguste*, *Louis IX* et *Louis XII*, avaient portée avec tant de gloire. Henri IV fut le premier de la branche des *Bourbons*, qui monta sur

le trône de France, et le seul qui par lui-même, eut gouverné son royaume pendant toute sa vie. Il eut des maîtresses, pour ses plaisirs; mais il eut un ministre pour l'aider de ses conseils et pour faire exécuter ses ordres. Il n'était réservé qu'au loyal *Sully*, d'être à la fois l'ami de son maître, le modèle des bons ministres et le premier des sujets du grand *Henri*. Les rois qui lui succédèrent agirent bien différemment; ils eurent des maîtresses qui prétendaient gouverner, des ministres qui tyrannisaient l'état et dominaient le monarque par des opinions qu'il n'avait pas créées. Louis XIII eut besoin de *Richelieu* pour écraser les protestans, humilier la noblesse en France, abaisser l'orgueil de la maison d'Autriche. Louis XIII, abandonné à lui-même, aurait succombé sous les coups de ses

ennemis sans la politique machiavélique de son ministre. Dans les beaux jours de son règne, Louis XIV gouvernait par lui-même. Ce n'est que dans ses vieux ans que, maîtrisé par madame de *Maintenon* et par son confesseur, la France fut humiliée. Le cardinal de *Fleury* avait appris à Louis XV l'art de régner : mais il eut des ministres ambitieux, des favoris, des maîtresses; il céda ce pouvoir, et dès-lors il ne fut plus qu'un fantôme de roi. L'infortuné Louis XVI, toujours timide, toujours indécis, fesait le bien par goût et par choix; le mal, parce qu'il fut souvent trompé par des ministres, plus souvent par une fausse philantropie, et par le désir insensé d'établir le meilleur des gouvernemens.

Ainsi tous les successeurs de Henri, avaient bien cette *faculté de l'âme qui conçoit et qui juge*;

mais ils n'avaient point celle qui *veut*, qui *ordonne*, ou qui *exécute*.

Attaché à la religion de l'état, ils détestaient les novateurs et poursuivaient l'hérésie avec cet acharnement que réprouve quelquefois la politique. Ce caractère vraiment prononcé qu'ils manifestèrent en faveur de la religion de leurs ancêtres, ils le firent paraître dans tout ce qu'ils entreprirent contre les deux puissances rivales de la France, l'*Autriche* et l'*Angleterre*.

On a cherché les causes physiques et morales qui ont amené la chute du trône, et fait perdre aux *Bourbons* une couronne portée sans interruption par 66 rois. On a prétendu que la maison de Bourbon était dégénérée ; on a voulu que des alliances contractées avec le sang des *Médicis* d'*Autriche*

et de *Savoie*, ont pu nuire aux Bourbons, et leur faire perdre en caractère, en qualité, ce qu'ils gagnaient en vénération, et qu'il en devait résulter une espèce de vieillesse, une certaine apathie, une nullité, résultats funestes des générations multipliées et formées avec le même sang. C'est ainsi, ajoute-t-on, que dans le règne végétal, la bonté et la beauté des espèces dépendent de la greffe qui les renouvelle ; et que dans le règne animal, l'expérience prouve que les familles dégénèrent si les races ne sont pas croisées. On ne saurait affirmer si de pareilles assertions sont de mauvaises plaisanteries ou des réflexions adroites amenées pour rendre odieux les Bourbons, et pour servir d'excuse à la haine ; mais nous observerons que l'opinion dont nous avons parlé, si on la considère dans l'ordre physique, est insoutenable et

démentie par l'expérience. Le sang des Bourbons était beau; leurs corps étaient sains ,vigoureux, bien constitués ; et leurs femmes se firent remarquer toujours par leur fécondité. Les causes morales qui ont influé sur le caractère des Bourbons, peuvent sans peine être dévoilées. Il est certain que la fermeté d'âme, cette volonté à soi, ce courage à toute épreuve, qui firent la gloire du grand Henri, se montrèrent peu sur le trône après sa mort. Ces brillantes qualités s'affaiblirent dans ses successeurs; et sans avoir recours à des explications forcées, à des idées chimériques, à une physiologie systématique, nous verrons les Bourbons dignes d'être rois avant de monter au trône; pendant quelque tems s'attirer le respect et l'amour des peuples qu'ils gouvernaient, par des qualités vraiment royales : mais, bientôt, en-

tourés de flatteurs, de vils complaisans; aveuglés par la fortune, environnés de la victoire et de la paix, heureux au sein des plus douces jouissances, du luxe et des beaux-arts, comment résister à la séduction des plaisirs, au pouvoir de la beauté, aux charmes impérieux de la volupté? Bientôt le monarque s'endort au sein de la mollesse, fonde son espoir sur la fortune qui le seconde; alors, il oublie ses devoirs, et cède aux volontés impérieuses d'une maîtresse qui commande, ou à la prévention, aux qualités brillantes, à l'ascendant d'un ministre qui éblouit, qui se rend nécessaire, et qui finit par dicter des lois à son maître. Mais si des circonstances plus fatales encore se joignent à celles dont nous avons parlé; si des principes pervers viennent corrompre les esprits; si, enorgueillis de leurs connaissances, de

leurs écrits, des philosophes prétendent tout savoir ou tout soumettre à leur volonté : si, à leur tour, avides de pouvoir, après avoir attaqué le trône et l'autel, ils se déclarent les ennemis de ceux qui les traitèrent avec indulgence ; si, joignant leur cause à celle des puissances, ils calomnient l'autorité ; si, par une morale subversive ou par la hardiesse des opinions, ils séduisent tous les esprits et parviennent même à trouver des prosélytes parmi les gouvernans, n'a-t-on pas à craindre le succès de ces hommes dangereux, et ne doit-on pas prévoir la chute du trône où des sujets veulent une liberté sans bornes, une égalité sans limites ; où toutes les classes de la société, ayant appris à braver le joug du pouvoir légitime et l'influence des religions, ne savent plus obéir ; où l'on ne soupire

qu'après des réformes, et où le succès est comme assuré, parce que les fidèles serviteurs du trône sont éloignés, que la cour est livrée au luxe, à la mollesse, à l'oisiveté; que le monarque est avili, calomnié; que ses ministres sont ou faibles ou vendus aux puissances étrangères, et eux-mêmes les victimes des idées du jour et de l'esprit du moment. Voilà, selon nous, les causes morales de la chute des Bourbons, causes nées avec l'hérésie protestante qui, par son opposition, démontre qu'il était possible de résister au pouvoir spirituel; avec le jansénisme qui devint intéressant, parce qu'il fut persécuté, qu'il se distinguait par la sévérité de sa morale, et que *Port-Royal* lui fournissait ces grands écrivains qui surent tourner en ridicule, la cour, les parlemens et les jésuites; causes, enfin, qui

tirent leur origine de l'alliance monstrueuse des spinosistes, des sociniens et des encyclopédistes.

C'est ici que les faits parlent, que l'historien persuade, et qu'il n'a besoin que de rappeler les principaux événemens de la vie d'un roi digne d'un meilleur sort, que sa faiblesse et ses temporisations ont conduit à l'échafaud; que l'Europe entière regrette; que la France apprend aujourd'hui, mais trop tard, à aimer et à respecter, et dont les annales de l'histoire conserveront à jamais l'honorable souvenir. C'est la vie de ce monarque que nous allons offrir à nos lecteurs : que doivent-ils attendre de nous? *justice* et *vérité*. La postérité est là pour nous juger; c'est pour elle que nous écrivons; puisse notre ouvrage être un monument digne d'elle; puisse-t-elle lui accorder son suffrage et sanctionner

celui de nos contemporains qui, sans doute, ne pourront nous contester la vérité des faits que nous avançons, et l'intégrité de nos jugemens sur les personnes et sur les choses.

Le dauphin de France, fils de Louis XV, avait présidé lui-même pendant les premières années de leur enfance, à l'éducation de ses trois fils, le duc de *Berry*, depuis Louis XVI; le comte de *Provence* et le comte d'*Artois*.

Le duc de *Berry* était né le 23 août 1754. Un abord timide, un maintien modeste, de l'éloignement pour tous les plaisirs bruyans, formaient la base du caractère de ce prince. Le *Dauphin*, son père, l'aimait avec tendresse. La *Vauguyon*, son gouverneur, homme probe, mais livré aux jésuites, à l'*archevêque de Paris*, à tous les dévots, était parfaitement secondé dans l'éduca-

tion qu'il donnait aux trois jeunes princes, par M. de *Coetlosquet*, évêque de Limoges, et par l'ex-jésuite *Radonvilliers*, deux hommes intègres et dévoués au parti de *la Vauguyon*.

Le duc de *Bourgogne* venait de descendre au tombeau, et par sa mort *Louis* était devenu *Dauphin* de France. Les flatteurs et les courtisans, à l'aspect du duc de Berry, dont la complexion était si délicate, et la santé si chancelante, ne pouvaient présumer qu'il serait roi de France; mais les soins et la tendresse du *Dauphin*, de la Dauphine et de madame Adélaïde, consolaient le jeune *Louis* de l'indifférence de la cour, dont il se plaignit un jour amèrement. On avait réuni les enfans de plusieurs seigneurs; ils jouaient avec ce prince; il s'agissait de déclarer quelle était

la personne que l'on aimait le mieux. Le duc de Berry interrogé à son tour, hésite ; on le presse, il répond douloureusement : « Et qui aimerai-je » ici où personne ne m'aime ».

Louis était triste et mélancolique, il semblait prévoir le sort qui lui était réservé, et l'aimable gaieté, les folies du bel âge, n'eurent aucun pouvoir sur son cœur. Jamais le mensonge n'avait souillé sa bouche. Dans sa jeunesse il menait une vie occupée ; l'étude et le travail remplissaient tous ses momens. *Louis* devenu *Dauphin*, ne changea rien dans sa manière d'être ; toujours timide, toujours modeste, son unique occupation était de soulager les malheureux ; les ouvriers qui travaillaient dans le château de *Versailles*, trouvaient en lui un protecteur, un appui ; souvent pour les aider, il soulevait avec eux des fardeaux,

et riait d'égaler, en adresse et en force, les plus vigoureux. Vertueux par principe, sa morale austère le préservait de la contagion, et ses mœurs étaient la critique la plus sévère de ceux qui l'entouraient. Plein de mépris pour le faste et les vaines grandeurs. Ses mains royales s'étaient noircies à force de limer et de forger; il avait du goût pour les arts mécaniques, et particulièrememt pour la *serrurerie*. Ce genre d'occupation, peut-être beaucoup trop au-dessous de sa dignité, l'éloignait des plaisirs dangereux, et l'occupait utilement. Son esprit était juste, son abord timide; il riait quelquefois avec cet abandon bruyant assez ordinaire aux hommes de sa structure. Il aimait la chasse, et semblait avoir hérité de ses ancêtres de cette noble passion. Les vices des cours lui étaient inconnus: bon père,

bon époux, bon parent, au milieu de sa famille, de son domestique et de ses amis, il était heureux et n'avait nulle autre ambition ; il conserva ses goûts honnêtes jusqu'à la fin de ses jours. A l'époque désastreuse où l'assemblée nationale de France était dominée par des hommes qui voulaient lui ôter le pouvoir pour s'en revêtir. « Qu'ils » s'arrangent, disait-il, *comme ils* » *voudront, pourvu qu'ils me lais-* » *sent cent mille écus de rente, et* » *que je puisse me trouver au sein* » *de ma famille, tout ira à mer-* » *veille, si le peuple est content* ». Le grand Henri, Louis XIV, n'auraient point ainsi parlé ; mais les hommes qui ont tant cherché à avilir Louis XVI, devaient trouver cette phrase bien philosophique ; ils lui en ont fait un crime.

Les vertus de Louis, Dauphin,

le rendaient cher au peuple qui, fatigué du règne de Louis XV, saisissait toutes les occasions pour lui témoigner le désir qu'il avait de le voir régner. On donnait à Versailles, une représentation du *Siége de Calais*, le Dauphin était dans sa loge; à ces vers

» Le français dans son frère aime à trouver un frère,
» Qui, né fils de l'état, en devienne le père ».

les spectateurs applaudirent avec transport; *Louis* comprit qu'on lui en fesait l'application, il s'inclina pour remercier. Un instant après il applaudit le vers suivant:

Rendre heureux qui nous aime est un si doux devoir.

Ce fut un moment d'enthousiasme. Quel espoir pour le peuple et le Dauphin! Que les tems ont changé!

Le Dauphin voulait être appelé *Louis* le *Sévère*; la reconnaissance

lui avait donné le titre de Bienfaisant : la postérité ajoutera ceux d'honnête homme et d'infortuné que ses malheurs lui ont mérités.

Louis XVI voulait être aimé. Il avait près de vingt ans lorsqu'il monta sur le trône, et ce désir prit toujours de nouvelles forces ; mais quel pouvait être son espoir ! Il trouva des courtisans déhontés, des ministres dilapidateurs, des concussionnaires impunis ; le gaspillage le plus effréné dans les finances, une armée sans chefs, des magistrats vendus à la cour, un clergé relâché dans ses mœurs, une noblesse hautaine, livrée à la mollesse ; des peuples affaissés sous le poids des impôts, l'arbitraire à la place de la loi, des lettres de cachet pour toute justice, une inquisition organisée contre la pensée, des besoins sans cesse renaissans ; le plus beau sol de l'univers livré à des

Sardanapales. *Louis*, au milieu de tant d'abus, prenait les rênes du gouvernement : la sagesse même devait succomber, comment pouvait-il ne pas échouer? Tout ce qui l'environnait lui cachait la vérité ; quelque tems son cœur lui servit de guide. C'est en l'écoutant, qu'il supprima les corvées, qu'il défendit le supplice barbare de la question, qu'il convoqua deux fois l'assemblée des notables, et les états-généraux dont il daigna reconnaître la puissance, lorsqu'il était lui-même tout-puissant. Si les intérêts disparates des courtisans, des membres du haut clergé, des suppôts du fisc l'entraînèrent dans de fausses démarches ; s'il tenta de ressaisir une autorité qu'il était incapable de faire peser sur personne, c'est qu'il fut trompé, ou que son cœur fut un instant dans l'erreur. Jamais il ne sacri-

sia à la morgue de la représentation ; ce que les tyrans préfèrent à leur gloire personnelle. S'il ne fit pas tout ce qu'il pouvait faire, il manifesta l'intention la plus constante de rendre le peuple heureux. Les élémens d'une fortune inconstante et perfide firent tourner contre lui ses propres bienfaits. Hélas ! pourquoi s'est-il trouvé dans Louis XVI deux hommes si distincts, l'homme qui conçoit et celui qui veut ; l'un agissant par lui-même, éclairé, juste, orné des plus rares qualités ; l'autre faible, pusillanime, sans force et sans énergie. C'est à ce double caractère qu'il faut attribuer les fautes de Louis, et les cruelles catastrophes qui ont rendu la fin de son règne si malheureux, nous l'offriront tantôt comme un bon roi, tantôt comme un être incapable de régner ; ici nous le présenteront comme un phi-

losophe du siècle ; là, comme un français de la vieille monarchie ; dans certaines circonstances, comme le tyran de ses peuples ; dans d'autres, comme le père et l'ami de ses sujets, qui ne trouvait rien de si beau que l'inscription *résurrexit*, placée aux pieds de la statue d'Henri IV. A son avènement à la couronne, qui le rendit malade, et fit couler tant de pleurs de ses yeux, lorsqu'il apprit que ce même peuple, soulevé à raison de la cherté des blés, avait enlevé l'inscription, et l'avait placée au bas de la statue de Louis XV, alors détesté.

Louis avait épousé Marie-Antoinette d'Autriche, fille de Marie-Thérèse, et sœur de l'empereur Joseph. *Choiseul* avait fait ce mariage pour opposer cette princesse au parti redoutable élevé contre lui ; destinée d'abord, dans l'ordre politique,

à Louis XV, elle devint l'épouse de Louis XVI. Au sceptre des grâces, elle joignait cette beauté imposante qui pare le trône même. La blancheur de son teint était éblouissante, de vives couleurs paraient ses joues, sa taille était svelte, ses yeux étaient beaux, ses regards animés. Fille des Césars, elle suça avec le lait cette fierté autrichienne qui inspire le respect, mais qui souvent éloigne l'attachement réel et l'amitié sincère. Cette femme, que les *Hongrois* appelaient leur *roi*, l'immortelle *Marie-Thérèse* donna à sa fille une éducation digne de sa naissance. Parée des grâces de la jeunesse et de ces charmes séduisans qui ajoutent à la beauté, elle portait en elle-même le germe de tous les talens agréables ; sa vivacité, son enjouement, ses saillies, la manière pure et correcte dont elle s'exprimait en français,

çais, son goût pour la musique italienne, et pour tout ce qui est du ressort de son sexe, la fesaient distinguer des princesses, ses sœurs. Le duc de Choiseul, ministre des affaires étrangères, fit négocier le mariage du dauphin avec l'archiduchesse, et la France entière applaudit à cette union. On a dit, et avec une publicité injurieuse pour la mémoire de *Marie-Thérèse* et de *Marie-Antoinette*, que ce mariage fut un des moyens dont se servit la politique autrichienne pour faire triompher son parti en France.

Les fêtes ne furent point embellies par la présence des dames attachées à la maison de Louis XV; elles ne voulurent point céder le pas à mademoiselle de *Lorraine* ni au prince de *Lambesc*, qui devaient prendre place après les princes du sang de la maison de Bourbon. Marie-Antoinette en conçut un si violent

dépit, qu'elle dit publiquement : *je m'en souviendrai.* Telle fut l'époque de la haine d'une partie de la haute noblesse contre la dauphine.

Marie-Antoinette n'a joui de quelque bonheur que pendant les quatre premières années de son mariage. Elle se montrait grande, généreuse, bonne, humaine, compatissante, cherchant à obliger, et sur-tout *délicate* dans ses bienfaits. Elle aimait la parure, mais cette parure qui sied si bien à la beauté; comme le dauphin, elle détestait le cérémonial, l'étiquette, et le ton de la cour de Louis XV. Voilà le premier grief que les dames, qui avaient été attachées à la feue reine, ne purent lui pardonner.

Bientôt la dauphine fut obligée de dissimuler, de contraindre ses goûts et ses sentimens; elle vit le parti Choiseul renversé, tous les

amis de sa maison disgraciés; les vils courtisans de la *du Barry* guider le cabinet de *Versailles* ; d'*Aiguillon* parvenir au ministère, et les parlemens exilés. Ainsi furent accomplies les craintes de *Marie-Thérèse*, qui ne voyait dans l'hymen de sa fille qu'une source de maux pour elle. Heureux si Marie-Antoinette eût pu profiter de ses sages avis ; mais que pouvait une jeune princesse contre la favorite d'un roi esclave de ses passions.

Le *dauphin et la dauphine* offraient le vrai tableau de l'union conjugale. Ils vivaient d'une manière exemplaire et retirée. La dauphine était attachée à son époux ; elle étudiait le caractère de Louis, cherchait à connaître ses faiblesses, et prenait sur son cœur cet empire qui fut si fatal à la France, et par la suite à elle-même

Mais quand *Louis XVI* fut assis

sur le trône de ses ancêtres, Marie-Antoinette oublia que les reines de France ne devaient se distinguer que par leur piété, et par leur nullité dans les affaires d'état: elle voulut avoir une volonté absolue; obtenir de l'influence; gouverner le conseil et Louis. Elle fut traversée dans ses projets par Mesdames tantes du roi, qu'elle relégua depuis à Bellevue. Bientôt divisées par la haine, la reine et les princesses se traitèrent sans ménagement. *Marie-Antoinette* ne put résister à l'orage élévé contre elle, sa conduite un peu trop libre, son goût pour le luxe, ses voyages et son séjour à *St.-Cloud*, *à Trianon*, donnèrent un champ libre à la calomnie. Les tantes et les deux sœurs du roi, furent les premières qui mirent en crédit ces anecdoctes scandaleuses qui ont noirci la réputation de Marie-Antoinette qui, au

lieu de se justifier, se laissa dominer par le goût des futilités, et des parures, malgré les leçons de sa mère et l'exemple du roi.

Le peuple français avait mis tout son espoir dans un prince sensible, bienfesant, dont les principes étaient sévères et les mœurs réservées. Avant de tracer les principaux événemens du règne de ce monarque, dont on a dit tant de bien lorsqu'il monta sur le trône, et tant de mal lorsqu'il fut forcé d'en descendre, jetons un coup-d'œil sur sa famille, et tâchons de peindre, sous les couleurs qui leur conviennent, les princes de sa maison, et principalement ses deux frères.

Monsieur, né comte de *Provence*, unit à beaucoup d'esprit, un grand fonds de connaissances. Homme privé, il était fait pour se créer un nom :

tous les arts, toutes les sciences lui sont familiers; il sait plusieurs langues, connaît parfaitement l'histoire des principaux peuples de l'Europe, et la diplomatie de tous les cabinets. Sa mémoire est un répertoire universel des auteurs grecs, romains et français. Souvent il a enrichi nos feuilles périodiques de plusieurs pièces fugitives, dont il n'a jamais voulu se déclarer publiquement l'auteur, quoiqu'elles fussent souvent dictées par le goût, et par une sage philosophie.

Il a montré de la versatilité dans ses principes; on l'a vu quelque tems, partisan de l'autorité militaire, en provoquer toute la sévérité. On l'a vu déclarer hautement que le rétablissement de la magistrature en France, serait, pour la monarchie, un funeste événement, et cependant, sur la fin du règne de son frère, il était devenu un des zélés sectaires

de ces principes démocratiques, destructeurs des états monarchiques. En 1775, il avait favorisé la circulation des écrits dirigés contre les principes trop populaires des *Turgot* et des *Necker*: en 1788, il s'unit, au mois de décembre, à la minorité de la seconde assemblée des notables pour déterminer le roi à doubler les envoyés du tiers, aux états-généraux: on le vit, par un aveuglement fatal, deux ans après, prêter un serment civique, s'asseoir à côté et plus *bas* que le premier maire de Paris, alors l'insolent, depuis le malheureux *Bailly*, et s'exposer ainsi à la haine du parti royaliste et aux sifflets du parti patriote.

Monsieur a des mœurs; il aime son épouse: cependant on lui a donné pour maîtresse la comtesse de Balby, mais ses amours ont été clandestins, et jamais sa conduite ne fut

scandaleuse. Il avait hérité de la bonté des Bourbons. Tout ce qui, l'environnait lui était attaché : ses amis, ses fidèles serviteurs l'ont suivi dans son exil : c'est là que loin des lieux où les droits de sa naissance semblaient l'appeler à régner, on l'a vu, dans des contrées hospitalières, intéresser les grands et le peuple, obtenir le respect et l'amour de tous ceux qui pouvaient l'approcher, vivre auprès de lui et l'apprécier.

Ce prince, à raison de sa conduite versatile, de sa fausse politique, de l'art avec lequel il sut déguiser ses sentimens, de la faiblesse qu'il eut de flatter le parti populaire, de l'attachement et de la fidélité qu'il montra pour le roi, lors de la fuite de Louis XVI à Varennes, a été jugé par tous les partis *en France* avec la plus grande sévérité. Les prin-

cipes qu'il avait puisés dans les livres de nos grands écrivains, ont fait craindre au parti royaliste qu'il ne fût, dans le cœur, partisan des idées nouvelles. Les catholiques lui ont reproché son éloignement pour ce culte que ses ancêtres, les rois de France, se fesaient gloire de protéger. Les novateurs n'ont vu, dans *Monsieur*, qu'un ambitieux, obscur, indécis, et flottant suivant les événemens; ignorant l'art de l'intrigue; n'ayant, comme le roi, son frère, que les vertus d'un bon citoyen et les talens d'un homme de lettres; excellent dans le conseil, mais faible dans l'exécution.

Monsieur, dans le malheur, a montré du courage, un caractère. Sa fuite avec le roi n'est point, selon nous, indigne de lui; c'est un

parti prudent pris pendant l'orage ; et qui sauva ses jours. Sa conduite chez les peuples où il chercha un asile, commande quelquefois l'admiration. On aime à contempler un des petits-fils de Henri-le-Grand, obligé de quitter Venise, demander fièrement au sénat, l'épée dont le *Navarrois*, son aïeul, avait fait don à la république : choisir toujours lorsqu'il cherche un asile, la cour d'un prince subalterne où il ait moins à rougir, où le respect et les préjugés de la grandeur pussent l'environner encore. On admire enfin la conduite d'un prince qui paraît avant la chute de la monarchie française, si enclin à l'économie, et qui, au moment où il peut craindre un cruel abandon, trouve les moyens de prendre sur son nécessaire pour pourvoir à l'existence de ceux qui suivent sa

fortune. En butte aux orages politiques que les victoires de nos armées et les traités de la République, ont accumulé sur sa tête, il vit comme *Bayard*, pauvre, sans reproches, avec l'honneur, et ne forme pour sa patrie que des vœux dignes d'*Antonin*.

Le parti démocratique, en France, lui fit une guerre cruelle, et poursuivit avec acharnement, ce *prétendant* qui, sans ambition, sans armées et sans finances, ne pouvait être dangereux. Aujourd'hui la politique du cabinet des Tuileries lui fait espérer des jours exempts d'orages, une retraite digne de lui. Les rois de la maison de Bourbon s'acquitteront sans-doute de la dette qu'ils ont contractée envers un prince fugitif, un parent dépouillé, un homme estimable, dont l'existence

doit être encore environnée de l'opulence, et des hommages de ses égaux.

Aimable, spirituel, vif, enjoué, séduisant, emporté par la fougue des passions, libertin par tempérament et par ton, le comte d'*Artois*, troisième frère de Louis XVI, était l'Alcibiade de la cour de France. Sa jeunesse fut orageuse : flatté dans ses égaremens, secondé par tout ce qu'il y avait de courtisans sans mœurs, il renouvelait les orgies de Caprée et les scènes de la jeunesse dissolue des siècles de Néron, de Tibère et de Caligula. Sa conduite étonna la cour, donna de vives inquiétudes au roi, affligea tous ceux qui avaient de l'attachement pour la maison de France. Cependant le comte d'Artois avait un caractère, du respect et de l'amitié pour le roi son frère. Dans l'affaire

des parlemens, il vota pour le régime de la liberté, pour le retour de la magistrature, pour faire cesser un exil qui paraissait alors une injustice, une persécution : il fut du parti de l'opposition pendant les ministères de Necker, de Brienne, et pendant les premiers instans de l'assemblée constituante.

Bientôt l'infortune et l'abandon donnèrent du développement à son caractère. Il se montra inflexible au moment où la monarchie succombait ; c'est alors qu'il renonça au rôle d'*Alcibiade*, pour saisir l'épée du grand *Henri*. Indigné de la conduite d'une partie de la noblesse, gémissant sur le sort du roi, il quitta la France, peut-être comme un autre *Coriolan*, avec l'intention de se venger. Sa fuite parut légitime à quelques-uns. Son appel fait à la noblesse, qui, docile à sa voix, abandonnait

tout ce qu'elle avait de plus cher pour se ranger sous les bannières des lys déployées sur les bords du Rhin, parut impolitique et dangereux à la majorité des Français, même des deux partis. Le comte d'*Artois* a pu fuir un instant : cette fuite était alors prudente et nécessaire; mais il eût été plus beau, plus digne de lui, dans des jours de meurtre et d'horreur, de se trouver à Versailles, au château des Tuileries; c'est là qu'à la tête de la noblesse fidèle à la monarchie, il devait avec elle opposer la force à la force, triompher des ennemis du trône, ou succomber avec courage en combattant avec elle à côté du roi.

Asservi sous le joug d'une puissance qui toujours enchaîna son courage, maîtrisa ses moyens, il n'a rien fait pour sa propre cause, pour les intérêts de ses frères, pour sa gloire

et pour le parti *royaliste* en France; mais ce qu'il a tenté, suffit encore pour prouver à l'Europe que sans l'opposition du ministère anglais, il eût tout osé *pour aller*, comme il le disait, *chercher la mort*, *ou vivre avec la gloire*. Celui qui tenait un pareil langage, et qui, par sa moralité et sa tendresse pour sa famille, a fait oublier les écarts de sa jeunesse, est à coup sûr digne d'un meilleur sort. Il fut un tems où l'on trouvait nécessaire de calomnier l'infortunée famille des *Bourbons*. Alors, on prétendit ajouter aux fautes graves du comte d'Artois, le crime d'avoir souillé la couche royale, d'avoir partagé l'inconduite présumée de la reine; en parcourant les annales de l'histoire de Louis XVI, nous n'avons pu nous convaincre encore si de tels reproches furent fondés, et si le comte d'Artois fut coupable à ce point.

C'est avec franchise, et sur-tout avec impartialité, que nous avons parlé des vertus et des défauts des trois enfans de Louis, *dauphin*. Nous croyons que la postérité ne peut que sanctionner nos jugemens ; comme nous, elle verra dans Louis XVI un homme probe, un bon citoyen, le meilleur des rois, mais un prince faible, irrésolu, qui voulut imiter *Henri IV* lorsque la *ligue* vaincue fut enchaînée, mais qu'il devait prendre pour modèle lorsqu'à *Arques* et à *Yvry*, son génie et son épée plaçaient sur sa tête la couronne de Charlemagne. Avec nous elle dira, cette postérité, qu'il faut jeter un voile sur la jeunesse licencieuse du plus jeune des frères de Louis; elle sera aussi forcée d'avouer que les conseils de l'expérience, les armes d'un autre *Porsenna*, même les simples secours accordés autrefois par un de ses

aïeux au roi *Jacques*, auraient suffi pour le placer au rang des grands capitaines qui, comme *Duguesclin* et *Bayard*, ont sauvé la monarchie, et fait triompher la cause de leur roi. Avec nous elle dira, cette postérité, et c'est ici qu'elle manifestera les fautes réelles de ces trois princes, qu'il faut savoir en tout tems maintenir la constitution d'un état; qu'un roi ne doit jamais céder de ses prérogatives, oublier les droits du trône; que des innovations sont toujours dangereuses; qu'une brillante théorie peut amener de cruelles catastrophes, lorsqu'elle est mise en pratique par des têtes sans expérience, et séduites par l'amour des nouveautés; que la prudence qui réforme est préférable au bon droit qui révolutionne : elle dira que le *philosophisme* avait tout séduit en France; que les deux frères du roi,

le roi lui-même, étaient affligés de cette maladie du dix-huitième siècle; que, trop dociles au cri des philosophes, ils détachaient tous les jours quelques fleurons de leur couronne, parlaient eux-mêmes indiscrettement de réforme, se déclaraient les partisans des novateurs quand ils ne devaient être que ceux des lois, les pères de leurs sujets et les amis de cette *liberté* dont la constitution monarchique en France était le plus sûr garant. Une fatale destinée entraînait le monarque; lui-même il sapait les fondemens de son trône; insensiblement il cédait le pouvoir, ou laissait envahir une partie de son autorité, tandis qu'un prince de son sang, un rejeton de la maison d'*Orléans* s'unissait aux ennemis du trône pour lui ôter la couronne et la vie.

Le duc de *Chartres* pouvait, avec quelque orgueil, rappeler qu'il avait

reçu la naissance de *Philippe*, duc d'*Orléans*, petit-fils du *Régent*. Mais la vie scandaleuse de *Louise-Henriette* de *Conti*, sa mère, a déshonoré sa naissance; la perversité des mœurs du fils et sa conduite horrible font douter aujourd'hui, avec juste raison, si l'héritier de la fortune de la maison d'*Orléans* fut réellement le fils de *Philippe*, ou plutôt de *Lefranc*, le cocher de sa mère.

Le duc de *Chartres* eut pour gouverneur le comte de *Pons St.-Maurice*, homme vertueux, mais sans génie, sans volonté; aussi l'éducation du jeune prince fut très-négligée; elle eut sur sa vie entière la plus grande influence. Dans l'âge de plaire, on l'avait surnommé l'*Apollon du palais royal*. Aimable et galant, que lui manquait-il pour être le mortel le plus heureux? Un instant, le fils d'*Henriette* de *Conti* parut céder à une passion

sentimentale ; il fut, dit-on, rival de *Philippe* d'*Orléans*, son père : il voulut plaire à madame de *Montesson*, née de *la Haie*, que de brillantes qualités, des manières décentes, les agrémens de la figure, l'esprit et les talens rendaient digne du sort qui lui était réservé. Mais cette femme aimable dédaigna le fils, et donna son cœur au duc d'*Orléans*, qui crut ne pas acheter trop cher ce bonheur en l'épousant secrettement. Ce prince fut le seul des Bourbons qui eût conservé le ton de la galanterie du siècle de *Louis XIV*. Madame de *Montesson* pouvait-elle, en effet, être captivée par celui qui n'a pas rougi de déclarer qu'il était le fils d'un cocher.

Le duc de *Chartres* céda quelque tems aux vertus de madame de *Montesson*. Cette nouvelle épouse de *Philippe* d'*Orléans* ne se servit de

l'ascendant qu'elle avait sur le père que pour l'engager à combler son fils de bienfaits ; mais le caractère atroce du duc de Chartres prit bientôt le dessus. Il abhorra celle qu'il avait aimée : ingrat envers elle, fils dénaturé, il voulut déshonorer la mémoire de son père, en s'opposant à la publication de l'oraison funèbre du duc d'*Orléans*, parce que le panégyriste citait son mariage avec madame de *Montesson* comme une action louable.

Bientôt le duc de Chartres se fit remarqner à la cour par les goûts les plus vils, les passions les plus désordonnées, les débauches les plus révoltantes et les liaisons les plus dangereuses. Né d'une mère impudique, il la laissa bien loin de lui dans l'arène de la licence. Mauvais fils, mauvais époux, mauvais citoyen, il fut

l'assassin de son parent, et un des juges qui signèrent la sen tence de mort de leur roi.

On accuse le fils d'*Henriette de Conti* d'avoir contribué par son genre de vie à hâter la mort du jeune prince de *Lambale* dont il convoitait la succession et la charge de *grand amiral* que possédait le duc de *Penthièvre ;* on l'accuse d'avoir fait assassiner la princesse de *Lambale* pour hériter des pensions viagères qu'il lui fesait; d'avoir soutenu un procès déshonorant, contre des particuliers qu'il ruinait en élevant les murs de ce *palais royal* que le vil intérêt, l'oisiveté, le libertinage se disputent tour-à-tour; cloaque impur, l'égoût de la France et de Paris, où se trouvent à-la-fois réunis tout ce que les arts et le luxe ont de magnifique; la mode, de recherché; la volupté, de dangereux; l'existence, d'agréable.

On lui a reproché d'avoir fait le malheur d'une épouse digne d'un meilleur sort; d'avoir confié l'éducation de ses enfans à une femme bel esprit, philosophe par ton, dévote par caprice, dont les écrits multipliés annoncent une âme exaltée, dont la conduite, pendant la révolution, indigna les gens de bien, et les admirateurs des vertus de madame d'*Orléans*. Cette épouse infortunée pardonnait à madame de *Buffon* son amour ingénu pour le fils d'*Henriette de Conti*, mais elle ne pouvait tolérer madame de *Sillery*, dont les principes pervers tendaient à séduire, à corrompre ses enfans.

L'amour paternel est le seul sentiment dont le duc d'Orléans fût susceptible. Il aimait, il admirait le duc de Chartres, son fils aîné, jeune homme doué d'excellentes qualités, que la

France un moment contemplait avec délices; mais qui, pour plaire à son père, ou plutôt perverti par madame de *Sillery*, se crut philosophe, parce que dans des *clubs* il médisait de l'opulence et des grands, discutait sur la *liberté et l'égalité*, plaidait la cause du crime, et servait les projets insensés du duc d'Orléans, qui ne cessait de conspirer contre son roi, son parent et son bienfaiteur.

Le fils d'*Henriette de Conti* qui, moins généreux que son père, refusa d'entrer en négociation avec les six députés des révoltés de la Bretagne, en leur disant « qu'il avait l'honneur » d'être premier prince du sang, et » qu'il mourrait premier prince du » sang », entretint des intelligences coupables avec les Bretons, et fut soupçonné d'avoir un parti considérable dans cette province. Le duc d'Orléans fut accusé depuis d'avoir,

pour

pour se venger du mépris que le roi avait conçu pour lui, entraîné dans des lieux infames le comte d'Artois ; d'avoir formé le projet de corrompre la reine ; de s'être lié étroitement avec le marquis de Voyer d'Argenson, l'âme du parti d'Orléans, le compagnon des débauches du jeune prince, l'ami de milord *Rockinghen*, qui, en Angleterre, essayait avec ses partisans de faire une révolution ministérielle, qui mérita la haine de Louis XVI, et mourut de désespoir dans son château *des Ormes*, dans les bras du baron de *Menou*, qui voulait le consoler des reproches amers et bien mérités que le roi lui fit à *Marly*, en présence d'une assemblée nombreuse.

Cet acte de fermeté du monarque fit connaître au fils d'*Henriette de Conti* tout le mépris que le roi avait pour son parti ; qu'il était instruit de

ses projets, et qu'il savait que chez le marquis de Voyer il s'était tenu des rassemblemens de conjurés, dont le duc d'Orléans était le chef. Dès ce moment, il jura de se venger, et fut fidèle à son serment. Telle est, dit-on, l'origine de la haine de ce premier prince du sang pour Louis XVI, et du mépris de Louis XVI pour un prince aussi pervers.

Tandis que d'Orléans se déclarait l'ennemi du roi, et le chef d'une opposition en France, les maisons de Condé, de Conti, de Penthièvre, jouissaient de la plus haute considération.

Une manière de se conduire, entièrement opposée à celle du duc d'Orléans, distinguait le chef de la maison de Condé. Ce prince généreux, magnifique, aimait les belles-lettres,

favorisait les savans, et composait sa société des hommes d'un mérite distingué, tels que la Touraille, Champfort, Desormeaux, Valmont de Bomare, St.-Alphonse, etc. C'est à Chantilly, asile des plaisirs honnêtes et des arts utiles et agréables, où des gens de lettres estimables et des savans recevaient l'accueil le plus flatteur.

A la valeur de Mars le prince de Condé savait joindre la loyauté française; celui qui, à la bataille d'Hastenbeck, restait immobile devant une batterie qui fesait un affreux ravage, et répondait à ceux qui le sollicitaient de choisir une autre place : « Je ne trouve pas ces précautions » dans l'histoire du grand Condé »; qui, à la bataille de Minden, chargea lui-même avec tant de courage et de bonheur, à la tête de la cavalerie française; qui, revêtu du comman-

dement, avait remporté une victoire si glorieuse sur le prince Ferdinand, était encore modeste. Le prince de Brunswick, défait à Minden, fut visiter le héros de Chantilly; il cherchait des yeux ces canons qui lui avaient été pris, et qui, par délicatesse, avaient été soustraits à tous les regards. « Vous avez voulu, dit » Brunswick, me vaincre deux fois, » à la guerre par vos armes, et dans » la paix par votre modestie ».

Le prince de Condé était fier de la gloire de ses ancêtres; un de ses aïeux, le grand Condé, fut son modèle, la gloire son patrimoine, et l'honneur son bouclier. Attaché par les liens du sang à Louis XVI, au comte de Provence, au comte d'Artois, il fut sur les bords du Rhin, après la prise de la Bastille, prendre le commandement du corps des émigrés que l'intrigue, la politique et la

jalousie condamnèrent à la nullité, et firent d'une armée commandée par un héros, un corps de soldats errans et vagabonds, chargés de tems en tems de quelque expédition insignifiante, toujours placés derrière les armées coalisées, dont tous les jours ils voyaient les honteuses retraites.

Le duc de Bourbon, fils du prince de Condé, a hérité des vertus de son père. La noblesse française qui a combattu sous les drapeaux de l'un, a été témoin de la bravoure et des talens militaires de l'autre. Le prince de Condé vivra dans les fastes de l'histoire, parce que tout ce qui est magnanime et généreux doit être immortel comme son nom.

Le prince de Conti n'a pas joui de la même gloire que le prince de Condé. Sa vie serait obscure et ignorée s'il n'avait été le partisan des

parlemens, et n'eût été de toutes les oppositions contre la cour. Il jouait le rôle de philosophe ; se couchait dans un cercueil de plomb qu'il avait fait construire comme pour braver la mort ; tournait en ridicule les cérémonies religieuses, et mourut comme les athées meurent, sans consolation et sans être regretté.

Le duc de Penthièvre avait des mœurs douces et paisibles. Ce prince religieux, charitable, ami de l'humanité, aurait voulu tout pacifier dans ces momens affreux où la discorde en France divisait les esprits. La fin tragique de sa bru, madame de Lambale, princesse digne d'un meilleur sort, et celle de Louis XVI, qu'il aimait et respectait, excitèrent dans son âme une si vive douleur, qu'il succomba et termina ses jours dans une de ses terres où il était adoré de ses vassaux et de tous ceux

qui eurent le bonheur de le connaître.

Nous ne terminerons point cet article sans parler de madame Elisabeth, sœur de Louis XVI. Ce que la vertu a d'amabilité, ce que les grâces et la beauté ont d'attraits, ce que la majesté, jointe à la bonté, inspirent de respect, se trouvaient réunis dans cette princesse. La plus grande intimité régnait entre Louis et sa sœur; celle-ci était en quelque sorte le dépositaire de son âme. Dans différentes circonstances, elle tempérait l'humeur trop ardente et trop fougueuse du roi, elle le ramenait à la dignité qu'il semblait quelquefois oublier. Dans les jours les plus orageux de la révolution, elle s'occupait peu des dangers qui l'environnaient; toute sa sollicitude était pour le roi; elle se dépouilla de tous ses bijoux pour venir au secours de son

frère, le comte d'Artois, atteint par des besoins impérieux, dans une terre étrangère. Econome pour elle-même, mais généreuse envers les malheureux, son unique occupation était de faire le bien ou de projeter quelque bonne action. Livrée au tribunal de sang qui l'avait condamnée à mort avant qu'elle parût; par sa noble candeur et l'ascendant de l'innocence, elle intimida les criminels qui siégeaient sur les bancs de Thémis; elle entendit lire sa sentence avec cette résignation courageuse, que l'héroïsme religieux peut seul inspirer. Sur la fatale charrette elle fut entourée du respect, des hommages, de l'admiration de plusieurs dames de l'ancienne cour, qui partageaient sa cruelle destinée. Le peuple, avide de supplices, encore égaré, et qui, tous les jours, par ses cris horribles, semblait applaudir

à l'assassinat, gardait un morne silence, il plaignait tout bas la victime. Elle fut la dernière qui monta sur l'échafaud, et manifesta son étonnement de voir sur la place de la Révolution la foule immense de spectateurs entassés. Madame Elisabeth mourut comme elle avait vécu, avec gloire.

Les tantes du roi méritent aussi de nous occuper un instant. Elles étaient en quelque sorte par leur âge et leur manière d'exister *les débris* vivans de l'ancienne cour; mais sans influence politique, sans crédit apparent, elles vivaient tranquilles et retirées dans le château de Bellevue. La musique et la peinture charmaient leurs loisirs; leurs bienfaits rendaient leur vie occupée; elles aimaient à l'idolâtrie le roi et sa famille. Epouvantées de l'orage qui se formait, elles se retirèrent à Rome, où, par

leurs vertus religieuses et domestiques, elles captivèrent l'admiration. La mort tragique du roi, les malheurs successifs de leur maison, les accablèrent de douleur ; elles succombèrent : l'une de ces princesses, au moment de rendre les derniers soupirs, dit à haute voix : « Grand » Dieu ! je ne craignais que l'éter» nité du malheur ; je vais donc ter» miner mes souffrances ». Elle expira.

Nous devons fixer ici les époques principales du règne de Louis XVI ; classer avec ordre la série des événemens, et suivre la marche historique et chronologique qui doit servir de guide à nos lecteurs.

Le ministère de Maurepas, pendant lequel la magistrature disgraciée fut rappelée ; fixera d'abord notre attention.

Nous nous occuperons ensuite du rappel de cette magistrature, qui, dans son exil, jura de se venger; qui, toujours inquiète et turbulente, malgré le bienfait de son rappel, attaqua l'autorité royale, et fut la première victime de la révolution, qu'elle avait préparée par une scandaleuse résistance.

Les ministères de Turgot et de Malesherbes nous présenteront cette époque si favorable à l'esprit philosophique, à ces idées de liberté, d'égalité, qui se trouvaient déjà dans toutes les têtes, dans tous les écrits, même dans les édits du roi; qui donnaient tant d'importance aux philosophes, à la philosophie, et préparaient de dangereuses innovations.

Un nouveau système de finances, présenté par Necker; une nouvelle administration dirigée par ce genevois

qui, le premier des ministres, a daigné, par orgueil ou par singularité, rendre des comptes, amènera d'utiles réflexions. Nous présenterons ensuite l'historique et les résultats de cette croisade philosophique, entreprise, malgré l'avis du monarque, pour soutenir les insurgés Américains contre leur métropole, et donner ainsi, à toutes les classes des citoyens, et particulièrement aux militaires français, le goût des révolutions.

La naissance du Dauphin, la mort du comte de Maurepas, et l'influence supposée de la reine sur les affaires d'Etat, seront l'objet de nos recherches. Le ministère de Calonne, sa mauvaise administration financière, et la première assemblée des notables, dont la coupable opposition fut si funestes au gou-

vernement, occuperont une place distinguée.

Brienne et son ministère orageux, Necker, une seconde fois rappelé à ses fonctions, présenteront à nos lecteurs les causes de la chute du trône et du monarque.

Nous jeterons un coup-d'œil rapide sur les derniers états-généraux du royaume, créateurs de cette monarchie éphémère, plaisamment appelée par les royalistes et les jacobins, la *monarchie des Feuillans*.

Nous tracerons ensuite le tableau de quelques douloureux évènemens, tels que la fuite de Louis à Varennes, le premier attentat populaire au château des Tuileries, le 10 août, et la république. Enfin, nous conduirons nos lecteurs à la tour du Temple, où le roi de France, Louis XVI, dé-

tenu prisonnier avec toute sa famille, ne quitta cet antre de douleur que pour paraître devant ses juges, dans la salle du Manége, et pour être conduit sur la place de la Révolution, où, comme un autre Charles Ier., il eut la tète tranchée.

Louis, pour éviter les suites funestes de la maladie cruelle qui venait d'enlever son aïeul, se fit inoculer. Pendant les jours de crise, il éloigna les ministres de Louis XV; mais il ne se sépara point de sa famille. C'est alors qu'on intrigua pour donner des successeurs à ces ministres disgraciés par l'éloignement. Marie-Antoinette parut protéger Choiseul. Mesdames parlèrent en faveur du cardinal de Bernis, ancien ministre des affaires étrangères; de M. Machault, ancien garde des sceaux, et de M. de Maurepas, ancien ministre de la marine. Louis

voulait placer au ministère l'homme le plus juste, le plus cher à la nation, le plus digne d'occuper cette place importante, par son intégrité et ses talens. Dans un conseil privé, où se trouvèrent Mesdames, la conduite des trois candidats proposés ayant été examinée, le cardinal de Bernis fut écarté, parce que l'on craignait qu'il n'eût influé dans le traité de 1756, avec l'Autriche, et qu'il n'eût quelques intelligences avec les partisans de Choiseul. Le roi inclinait beaucoup pour M. de Machault, homme d'une probité prononcée: déjà le choix était fait; une lettre flatteuse lui était adressée par Louis; mais l'ex-jésuite Radonvilliers fit des observations; exagéra la rigidité des principes de M. de Machault, janséniste outré. Le conseil fut ébranlé; la lettre d'envoi fut envoyée à M. de Maurepas; le roi,

malgré lui, fit choix d'un homme bien au-dessous de sa place, par ses talens; et le protégé de Mesdames, qui n'avait aucune de ces belles qualités qui font les grands ministres, fut préféré.

M. de Maurepas avait de l'amabilité dans le caractère; il aimait les bons mots, plaisantait agréablement, et les saillies de son imagination vive et enjouée lui avaient acquis une réputation de bel-esprit. Sous le règne de l'ancien roi, et pendant 25 ans, il conserva le ministère. Il avait dirigé la marine, et montré quelqu'intelligence dans cette partie. Cependant ce fut sous son administration que les Anglais finirent de détruire notre marine.

M. de Machault qui lui fut opposé, était d'un caractère sérieux, d'une vertu farouche, d'une pro-

bité sans tache ; ses mœurs sévères semblaient reprocher à la cour son inconduite et ses égaremens. Dans un siècle où les plaisirs, où les jolis riens, où la nullité tiennent lieu de mérite et de talens, M. de Machault devait inspirer de la pitié, et le brillant Maurepas intéressa. Ce dernier, placé dans le ministère, plut alors à Louis XVI, qui, timide, réservé, secret, devait aimer toutes les anecdotes sentimentales, toutes les idées lugubres, tout ce qui pouvait exalter l'imagination, et tour-à-tour faire naître dans son cœur l'amour ou la reconnaissance, la crainte ou l'effroi. M. de Maurepas désirait le rappel des parlemens ; il fallait justifier la magistrature, lutter avec succès contre le chancelier Maupeou, et perdre, dans l'esprit de Louis XVI, ce duc de Choiseul, qu'il accusait de la mort du Dauphin, et d'avoir, par

une scandaleuse profusion, dilapidé les deniers de l'Etat.

M. de Maurepas fut parfaitement secondé dans ses travaux par l'abbé Terray, par Turgot, par le chancelier Maupeou. Leur politique consistait à ne jamais contrarier le roi, à lui céder toujours, en lui suggérant un avis ; à préparer avec art, et de loin, la décision du monarque. C'est sous le règne de Louis XV que M. de Maurepas avait appris ce grand art de maîtriser la volonté de son maître, et de faire cependant ce qui lui convenait le plus. Le roi même en cédant, n'avait pas la force de faire des reproches à son ministre, lorsque le non-succès prouvait sa maladresse ou son ignorance.

Telle fut la conduite de Louis XVI avec ses conseils ; il voyait aussi bien que son aïeul, et cependant incapable d'avoir une volonté, il se

laissait entraîner par une funeste complaisance, par une défiance de lui-même, par la fatalité des circonstances. Aussi l'histoire de ce roi n'est-elle aux yeux d'un sage observateur, que l'histoire des volontés de ses ministres, gouvernant la France d'après leurs vues politiques, ou leurs complots pervers, leurs petites coteries ou les projets des puissances ennemies, les intrigues de cour ou les orgueilleuses prétentions de ces hommes qui cherchaient les suffrages de la multitude, sans songer aux intérêts de leurs maîtres, et aux droits du trône.

M. de Maurepas avait gagné la confiance de Louis XVI au point que le monarque allait travailler chez lui, qu'il estimait ce ministre, et lui donnait toute sa confiance. Maurepas, dans un poste si éminent, ayant le pouvoir de tout faire, se

montra modeste, ennemi de tout ce qui pouvait sentir l'adulation; d'un accès facile, il écoutait les conseils et se laissait subjuguer par l'opinion. Il voulut contenter tout le monde, neutraliser les partis; il crut aux réputations de la capitale, aux éloges accordés par quelques écrivains distingués, à des hommes d'état, et finit par se laisser gouverner lui-même, et par adopter les opinions d'autrui.

Il connaissait la faiblesse et les vertus de Louis; il voulait que ses défauts fussent ignorés, et que les Français rendissent hommage aux bonnes qualités de ce roi, qu'il offrait, avec juste raison, sous un aspect aimable. Il disposait de cette âme, neuve encore, qui n'avait été ni séduite, ni trompée; qui loin de dire *je veux*, croyait que le ministre probe, ayant quelque expérience,

ne pouvait mal agir que par erreur. Il était persuadé que l'homme intègre était le seul qui pût soutenir la jeunesse et l'inexpérience d'un roi. Cette confiance aveugle fit le malheur de Louis ; elle mit un bandeau sur ses yeux au moment où il avait particulièrement besoin d'être entouré de lumières.

La guerre éclatait alors sans être précédée de négociations ; des manifestes répandus avec profusion, exagéraient toujours les torts des puissances attaquées et palliaient ceux des puissances qui attaquaient. La rivière Saint-Laurent et l'Elbe avaient vu leurs rivages teints de sang avant qu'on eût pu soupçonner les intentions des cours de St.-James et de Potsdam. Des cendres de la confédération de Bar s'élevaient des murmures contre les trois puissances co-partageantes qui, dans le

Nord, brisaient les scèptres, détrônaient les rois, et permettaient à Gustave de révolutionner la Suède, et de se déclarer souverain, malgré l'antique constitution de l'état. La Bavière, la Bosnie, la Russie, étaient menacées par l'empereur. Une païx désavantageuse fesait regretter à la Russie le sang des guerriers répandus pour sa défense et l'aggrandissement d'une puissance qu'elle avait favorisée, et dont elle devait craindre le voisinage. L'Angleterre unie à la France et à l'Espagne, par un effet de circonstances bizarres, était sans influence en Portugal ; elle avait perdu toute confiance en Hollande, et devenait un objet de haine pour les cours de Vienne et de Pétersbourg.

Frédéric opposait son nom, sa gloire, ses nombreux bataillons, et le bouclier de Minerve, aux pré-

tentions de ceux qui voulaient lui enlever Dantzick. Sur un autre hémisphère, déjà la liberté voyait flotter ses étendarts, l'Angleterre était sur le point de perdre une de ses plus belles colonies. Le jour de la vengeance allait luire pour la France, qui, peu redoutée dans l'Europe, et malgré l'épuisement de ses finances, offrait encore aux insurgés de Philadelphie, des bataillons, des vaisseaux, et l'audace des guerriers français.

Ce n'était point à Maurepas seul qu'il était réservé de rendre à l'empire des lys son influence nécessaire, de concilier de grands intérêts, et d'humilier l'Angleterre. Alors on distinguait dans la carrière diplomatique l'élève de M. de Chavigny, qui fut trouvé digne de se placer à côté de M. de Saint-Aignan, du neveu de l'illustre abbé de Fénélon, et

de la Ceatardie, ambassadeur près des cours étrangères. Ces diplomates avaient été choisis par le cardinal de Fleury, ou par d'Argenson, et leur politique n'était point soumise aux intrigues des maîtresses, des rois et des ministres. Le comte de Vergennes avait fixé les regards de Louis; protégé par madame Adélaïde, il vint occuper une place où l'appelaient de brillantes qualités, ses talens et sa haine prononcée pour le parti de Marie-Thérèse.

Louis, toujours plein de fermeté lorsque les intérêts politiques de la France ou ceux de sa maison lui commandaient de bons choix et des moyens de résistance, présenta M. de Vergenne à M. de Maurepas. Ces deux illustres rivaux, liés d'intérêts, ayant la même ambition, surent profiter de leur crédit, de leurs lumières, de leur influence, pour rendre nulles les

les intrigues de la reine, les menées du duc de Choiseul, et les calomnies de tous leurs ennemis.

On doit bien s'attendre à voir l'opposition tirer des forces même de sa nullité, et les ministres faire tous leurs efforts pour cacher à la reine les desseins du cabinet, tous les papiers et les détails de la politique secrette du Dauphin. « Les ministres et » le roi furent si scrupuleux observa- » teurs du secret à cet égard, dit un » écrivain, que la reine ignora tou- » jours le local qui contenait les » papiers et les mémoires particu- » liers que M. de Vergennes multi- » pliait pour maintenir le roi dans les » principes dont il avait hérité du » feu Dauphin de France ».

On affecta de dire que c'est de cette union des ministres, de ces secrets que Marie-Antoinette ne pouvait dé-

couvrir, que tirent leur origine cette haine si profonde de la reine pour MM. de Vergennes et Maurepas, toutes ces intrigues abominables, ces mémoires scandaleux, ces correspondances actives, ces atroces calomnies, cette liaison des deux ministres, ces plaisanteries de Vergennes, et ce bon mot si connu, lorsque, M. de Maurepas étant mort, la reine redoublait ses efforts pour perdre le ministre vivant : « *On ne* » *sait pas que j'ai fait vœu de mou-* » *rir ministre en place* » ; enfin, ces accusations atroces qui flétrissaient la reine et la rendaient odieuse à la nation.

M. de Vergennes (et les faits vont nous le prouver) porta au ministère un caractère énergique. Il sembla se dépouiller de toute faiblesse pour soutenir les intérêts de son maî-

tre, s'opposer aux desseins des factions puissantes, et forcer l'Autriche, à se maintenir dans les bornes de la modération.

Les princes du sang, les pairs et l'opinion redemandaient les parlemens; on voulait même que Louis XV, dans les derniers jours de sa vie, eût abjuré toute haine et tout ressentiment, et qu'il eût manifesté l'intention de rappeler cette magistrature, qui, selon quelques écrivains, était chère au peuple, et plus digne d'estime que ce parlement *Maupeou*, objet de dérision. Louis XVI, à peine monté sur le trône, fut entouré de ceux qui fesaient de telles suppositions, et qui sollicitaient ce monarque pour ce rappel qui leur paraissait nécessaire.

Les partisans de Maupeou virent le danger, et préparèrent une vigou-

reuse résistance. La persévérance de leurs ennemis, des intrigues secrettes, et la puissance des chefs à la tête de la faction qui leur était opposée, leur montraient tout le danger de leur situation. La reine, fidèle aux ordres de Marie-Thérèse, voyait dans le rétablissement des parlemens, un moyen de maintenir l'union entre la France et l'Autriche, ce rappel pouvait servir à rendre à Choiseul ses anciens titres et son pouvoir, elle dut favoriser tous ceux qui avaient la même opinion. Le duc d'Orléans et le duc de Chartres avaient présenté des mémoires à Louis XVI, qui les avait communiqués à Maupeou pour y répondre. Dans ces mémoires, on avait entassé des raisonnemens sans nombre, pour prouver que les magistrats exilés devaient être rétablis sur leurs siéges. Mais la reconnaissance et l'es-

prit de parti avaient fait un devoir aux princes de la maison d'Orléans de s'exprimer ainsi; ils se rappelaient que le parlement de Paris avait cassé le testament de Louis XIV ; que les princes légitimés avaient été dépouillés des plus honorables concessions, et que la régence avait été adjugée à leur aïeul, Philippe d'Orléans. Il est vrai que ce même Philippe avait rendu à le magistrature le droit de faire des remontrances, droit dont elle avait abusé pendant le règne de Louis XV. Les ducs d'Orléans et de Chartres manifestèrent donc avec éclat leur opinion ; ils avaient entraîné le comte d'Artois qui partageait les plaisirs du duc de Chartres : la reine vit alors son parti fortifié par l'influence de ces princes, auxquels se joignaient M. le prince de Conti, Maurepas lui-même, qui était alors ministre, la minorité du clergé jan-

séniste, les évêques philosophes et les coryphées de la république des lettres.

A un parti aussi puissant, le parlement Maupeou opposait Monsieur, frère du roi, les trois tantes de Louis XVI, la religieuse carmelite à Saint-Denis, le duc de Penthièvre, plusieurs ministres, parmi lesquels on distinguait M. de Vergennes, la majorité du clergé, les jansénistes, et les dévotes de la cour, ayant à leur tête madame de Marsan.

Il était un troisième parti qui voulait jouer le rôle de *conciliateur*, cherchant à se mettre à l'abri de l'orage; croyant être prudent et sage parce qu'il proposait un amalgame qui indignait les uns et satisfesait peu les autres. A la tête, on remarquait plusieurs pairs de la maison de France, le prince de Condé

et le comte de la Marche, fils du prince de Conti. L'énergie de la majorité, rendait nulle la prudence de la minorité ; elle étouffait toute idée de sagesse et de rapprochemens ; elle laissait Louis XVI flotter dans l'incertitude, et mettait un obstacle à la paix que le monarque désirait, et qu'il provoquait en temporisant.

Cinquante jours après l'avènement du jeune Louis XVI au trône (il n'avait que vingt ans), Maurepas eut l'idée de créer garde des sceaux M. Hue de Miroménil, magistrat peut-être trop décrié. M. Hue de Miroménil fut mandé, et ce secret fut divulgué. Bientôt le parlement Maupeou comprit qu'il allait être sacrifié, provoqué, insulté ; il prit le parti d'écrire au roi, en le suppliant de faire connaître ses volontés à sa fidèle magistrature ; de calmer ses

inquiétudes, et de dissiper, par son autorité, des bruits sinistres, contraires au crédit du corps et au bien du service du roi.

Les parlementaires de la nouvelle création eurent recours à l'intrigue et aux chefs de leur parti, qui pouvaient avoir quelque prépondérance auprès de Louis XVI. Madame Adélaïde, les évêques dévots, l'archevêque de Paris, madame de Marsan, et l'abbé de Radonvilliers entourent Louis XVI, ils l'attaque ntdu côté sensible ; supposent que le duc de Choiseul a répandu le bruit en Europe que le roi ni son frère n'auront pas d'enfans ; accusent les ducs d'Orléans et de Chartres de conspirer. Les deux tantes même se rendirent chez le roi ; elles se jetèrent à ses genoux, et le supplièrent, en fondant en larmes, de ne point déshonorer la mémoire de leur père, et de

craindre les suites du rétablissement d'une magistrature vindicative et rebelle. Madame Louise, du fond de son monastère, eut la hardiesse de jeter quelques soupçons injurieux sur la conduite et les mœurs de la reine. Le roi se contenta de répondre à cette dernière : « Occupez-» vous des affaires relatives à l'état » que vous avez choisi ».

Si la cour était divisée sur cet objet; si les deux factions avaient pour elles un grand nombre de citoyens de toutes les classes et de tous les ordres, le conseil d'état avait aussi deux opinions qui, tour-à-tour, jetèrent de l'incertitude dans l'âme de Louis XVI. M. de Vergennes avait sur ce point une autre manière de voir bien différente de celle de M. de Maurepas. Dans un discours très-bien raisonné, il prouvait que l'ancien parlement avait mérité sa dis-

grace ; que le roi avait pu supprimer une autorité rivale ; que les parlemens auraient dû céder, et que le rétablissement de la magistrature serait le présage de la chute du trône.

Le roi parut ébranlé ; le discours de M. de Vergennes avait fait sur son âme la plus vive impression. Maurepas comprit que le moment était venu d'agir avec célérité. Les ministres qui, dans le conseil du roi, s'opposaient à sa volonté, furent exilés. Cet exil combla de joie le peuple de Paris, qui nomma la journée où ce grand évènement eut lieu, la *Saint-Barthélemi des ministres*. Maupeou fut disgracié ; il rendit les sceaux à la Vrilliere avec fierté ; mais il ne voulut point se démettre de la dignité de chancelier, qui ne pouvait lui être ôtée que par son procès ; il crut qu'il était de son devoir, malgré sa disgrace, d'observer l'étiquette avec

la Vrilliere, et, selon l'usage, il ne se leva pas même de dessus son fauteuil pour le reconduire.

Les parlemens exilés jouirent de leur triomphe. Les élèves de la Bazoche, à la lueur des flambeaux, brûlèrent, dans les rues de Paris, les effigies de Maupeou et de l'abbé Terray. Le prince de Conti fut applaudi au théâtre ; on préparait à Louis XVI une de ces entrées tumultueuses où le peuple s'avilit ; on accélérait chez Maurepas la contre-révolution parlementaire, tandis que le duc d'Orléans à Saint-Brice, et la reine à Versailles, attendaient avec impatience le dénouement. Les magistrats fidèles envoyaient des députés qui étaient accueillis chez le ministre par des quolibets ; et les parlementaires exilés qui pouvaient revenir à Paris, avaient l'air de vouloir jouir encore de leur disgrace, et la perpétuer pour

braver la cour indulgente et le ministre qui croyait mériter quelque reconnaissance.

Une guerre de plume s'était engagée, et chaque parti exagérait les crimes, les prétentions de ses rivaux. Les écrivains vendus à Maupeou, opposaient des raisons, fesaient envisager de funestes résultats, et démontraient que ce retour de la magistrature, présenté comme un gage de paix, ne pouvait être acheté qu'au prix de l'autorité royale, des plus grands sacrifices, et en s'exposant à la vengeance de ces magistrats qui se disaient victimes honorables de la tyrannie.

Les mémoires, les notes et les remarques adressées à Louis XVI par le duc d'Orléans, en faveur des exilés et au nom du parti puissant qui

s'était déclaré en leur faveur, avaient emprunté des philosophes ces grands mots de *patrie*, d'*intérêt public*, de *civisme*. Ils établissaient les parlemens corps intermédiaires entre le monarque et la nation; ils exagéraient leurs droits, et disputaient aux rois de France cet adage si connu : « le » roi ne tient sa couronne que de » Dieu ». Ils s'appuyaient de l'autorité des publicistes modernes; employaient, pour la première fois, le mot *citoyen*, dont on essayait à dessein de faire connaître au peuple *toute la force*. On justifiait la conduite des parlemens; on soutenait qu'ils avaient, non-seulement le droit de faire des remontrances, mais que ces remontrances pouvaient quelquefois sauver l'état. L'auteur de ces écrits était le célèbre abbé Mably, qui savait avec art rappeler les maximes des philosophes, créait avec eux

une nouvelle politique, une souveraineté nouvelle, prétendait se mêler des affaires du gouvernement, régenter le monarque et endoctriner ses sujets.

Louis XVI était inquiet, agité; il voyait dans l'opinion des anti-parlementaires, plus de sagesse, une logique plus saine, un résultat plus avantageux au trône, à sa personne, à ses intérêts; mais les principes philosophiques étaient parvenus jusqu'à lui. Louis aimait son peuple, il dut céder à la philantropie, au vœu de la multitude, à un rappel qui semblait lui promettre de la gloire, des éloges, le nom de *père de la patrie.* Le 21 octobre 1774, il signa la circulaire qui fixait aux rappelés l'instant de leur retour. Ainsi fut récompensée une magistrature insolente et rebelle qui prêchait la révolte dans les

provinces, souriait aux assertions imprudentes de quelques novateurs, tandis que des magistrats soumis, qui s'étaient dévoués à la haine, au mépris, étaient payés d'ingratitude, malgré leurs représentations et celles bien plus fortes du comte de Provence, et maltraités même par Louis XVI.

Les voilà donc de retour à Paris, ces membres du parlement que le peuple accueillit avec enthousiasme, sans songer qu'il insultait au trône et à la mémoire de Louis XV. A peine sont-ils assis sur les fleurs de lis, qu'ils osent insulter le ministre qui les a rétablis. Le hasard conduit dans la grand'chambre M. de Maurepas; il venait jouir de son ouvrage. M. Daguesseau lui enjoint de sortir; lui déclare qu'il n'a pas le droit de siéger dans le parlement, et M. de Maure-

pas obéit et se retira dans la lanterne destinée aux ministres.

L'installation du parlement se fit d'une manière imposante et auguste. On parla beaucoup de respect, de soumission; on daigna louer le monarque : mais à peine quelques jours sont-ils écoulés, que, sur la proposition de M. d'Ormesson, on demanda l'examen des actes du lit de justice, d'en extraire les articles sujets à des représentations, et de convoquer les princes et les pairs. Les gens honnêtes furent indignés, le *parlement Maupeou* fut vengé; le parti des anti-parlementaires triompha, et Louis peut-être eut quelques regrets d'avoir cédé. A Paris, on murmura; le parlement se servit de la Bazoche qui lui était dévouée; elle agit comme la populace, et fit gémir tous ceux qui avaient alors en France quelque

amour de l'ordre et quelque respect pour l'autorité royale.

Louis eut la douleur d'apprendre que son frère le comte de *Provence* avait été obligé, dans l'assemblée des *pairs*, de promettre que la Cour Plénière ne serait jamais rétablie; que les chambres assemblées avaient protesté contre le lit de justice qui l'avait rétablie dans ses offices, comme contraire aux intérêts du *royaume* et au service du *seigneur roi*, que la plus grande partie des princes et des pairs avait approuvé ces remontrances.

Le roi se contenta de répondre à ces rebelles ingrats, qu'il n'appartenait qu'à lui seul de convoquer les pairs du royaume; alors ceux-ci nommèrent des commissaires pour juger l'opinion de la cour. Dans l'embarras où se trouvait Louis, il crut plus prudent pour terminer la que-

relle, de laisser les parlemens constitués comme ils l'avaient été sous son grand-père. Ainsi le triomphe de la magistrature fut assuré, et Louis, se livrant à la vindicte parlementaire, aux violences, aux insurrections de ce corps puissant, laissait outrager Maupeou et son parlement, refusait d'entendre le président de cette compagnie fatiguée d'être l'instrument des caprices de la cour, de sa métamorphose de grand-conseil en parlement, de parlement en grand-conseil. Louis XVI souffrit enfin que Maurepas répondît par une douzaine de lettres de cachet à un mémoire manuscrit que firent répandre l'archevêque de Paris et M. d'Aiguillon, dans lequel on rappelait la conduite des parlemens depuis leur établissement; on en tirait les conséquences naturelles, que le triomphe des parlemens

était un sujet d'humiliation pour le roi et ses appuis ; que le ministre Maurepas avait abusé de la jeunesse de Louis XVI, et que l'autorité royale était compromise.

Dans ces pénibles circonstances, les juges observateurs, les bons esprits, voyaient de loin l'orage formé menacer le monarque et le trône. Il parut un second mémoire : M. de Richelieu a prétendu qu'il avait pour auteurs ceux qui déjà avaient montré tant de fermeté dans le premier. On y remarquait ces phrases : « De lâches ministres per-
» suadent au monarque d'abandon-
» ner les défenseurs de son autorité.
» Ils sont écrasés. Le roi veut re-
» prendre ses droits; mais il ne trouve
» plus de mains pour le servir, et le
» trône tombe sous les coups de la
» licence républicaine ».... On pro-

posait dans ce mémoire un axiome à méditer. « Le gouvernement mo-
» narchique devient républicain,
» quand les dépositaires de l'autorité
» royale abusent de leur dépôt pour
» se faire obéir au nom des lois, et
» désobéissent eux-mêmes au légis-
» lateur ». De telles phrases étaient alarmantes; elles sonnaient le tocsin sur le parti révolutionnaire qui se préparait en France. Mais Louis voulait plaire à son peuple; Louis ambitionnait le suffrage des hommes qui plaidaient en faveur de l'humanité et qui lui prodiguaient des éloges outrés; il s'endormit au bord du précipice, tandis qu'une partie de la noblesse, et son clergé déposaient leurs craintes au pied du trône, et prophétisaient, vingt-deux ans d'avance, les malheurs que devaient produire l'erreur du roi, sa faiblesse, sa philosophie, ses vertus

civiques, et les fautes de ses ministres.

Louis XVI va maintenant s'offrir à nous, environné de ministres vertueux, de sages par excellence, de politiques nouveaux; bien éloignés, il est vrai, du système sage du cardinal *de Fleury*, qui, suivant les expressions de *Benoît XIV*, voulait laisser aller la France toute seule, et la livrer à son génie national. Sous le ministère de ces hommes sages, la France devait prendre une face nouvelle; le bonheur semblait lui sourire: un gouvernement populaire succédait à un despotisme aveugle et cruel; la prévoyance, le désintéressement, l'humanité, voulaient se placer dans le ministère, et cependant la monarchie fait encore un pas rétrograde: un excès de perfectibilité, rend nul le bien qu'on veut faire; le monarque cède

tous les jours de sa puissance ; il ne peut plus songer à ses intérêts, sans se dépopulariser, et, à chaque instant, on exige davantage, parce qu'il a voulu trop accorder.

Le nouveau système mis en usage, était encore un rêve de la philosophie moderne : il s'agissait de gouverner des Français, comme on aurait gouverné ces peuples offerts par *Fénelon* au jeune fils d'*Ulysse*, et de vivre avec des hommes, non tels que la nature les a constitués, mais tels que la philosophie les a conçus ; idée bizarre et chimérique, qui, de la royauté constitutionnelle, nous a jeté dans toutes les folies du gouvernement démocratique.

M. Turgot avait sa chimère. Sûr de la volonté du roi, qui voulait être aimé, et de tous ses sujets faire un peuple fortuné, il prétendait mettre en pratique les principes de la phi-

lantropie, protéger la vertu, réunir les esprits divisés; et il ne songeait pas qu'il faut échouer, lorsque le vice est en majorité sur la terre, et que la nature humaine est avilie par l'égoïsme et l'intérêt.

Sévère dans ses mœurs, modeste dans son maintien, simple, ferme et réfléchi, M. *Turgot*, à l'âge de quarante-sept ans, fut choisi pour être ministre. Il n'avait point de ces brillantes qualités qui séduisent la multitude: il était vraiment en opposition avec les mœurs de son tems. M. *Turgot* avait été destiné à l'état ecclésiastique: c'est à l'école des *Sulpiciens* qu'il avait acquis des mœurs irréprochables, et cette véritable piété dont les philosophes se moquent, mais que les gens de bien admirent; c'est ensuite dans les livres des brillans écrivains du dix-huitième siècle qu'il avait puisé cette doctrine

perverse, dont la théorie séduit les esprits ; qui entraîne, dans la nuit de l'erreur, dans le chaos des hypothèses et des systêmes, les esprits les plus justes. M. *Turgot* s'était déclaré l'apologiste de la religion chrétienne et de la morale de l'évangile, dans un discours éloquent, *sur l'utilité que les peuples avaient retiré de la religion de Jésus-Christ;* il établit bientôt une autre doctrine, dans un ouvrage, qu'il intitula : « Tableau des progrès de » l'esprit humain, depuis le premier » état de l'homme presque sauvage » jusqu'à nos jours, et de ce qu'on » doit en attendre à l'avenir ». C'est dans cet écrit qu'il développe le premier le faux systême de la perfectibilité qu'il voulait, dans la suite, appliquer aux affaires d'état dans la monarchie. Donnant aux droits de la nature le premier pas sur les droits d'institution,

d'institution, il arrivait tout au droit naturel, et semblait mépriser les leçons de l'expérience, le pouvoir des lois, le joug nécessaire de la religion, l'influence des préjugés. Ce nouveau système, si séduisant, dont la philosophie défendait les principes, auquel se pliaient l'irréligion et l'athéisme, parvint jusqu'au pied du trône, par l'élection d'un homme probe, de M. *Turgot*, dont *Louis XVI* sut apprécier le mérite, et qui n'entra dans la carrière, qu'après avoir fait sa profession de foi, exigé des économies, demandé que la dépense fût réduite au-dessous de la recette, et s'être opposé à toute espèce d'emprunt. Ce bien, que voulait faire *Turgot*, lui paraissait cependant si difficile à opérer; il prévoyait tant d'opposition, que, dans son discours au roi, il faisait part de ses craintes, même en supposant

que ses vues utiles fussent remplies. « Ce peuple, disait-il, auquel » je me serai sacrifié, est si aisé à » tromper, que peut-être j'encourrai sa haine, par les mesures même » que j'emploierai pour le défendre » contre les vexations ». La suite de cette histoire nous fera connaître qu'il avait raison de le penser et de le dire.

Louis XVI avait la fureur de la popularité. Avec M. *Turgot*, il eut la facilité de se livrer avec sécurité aux jouissances de cette passion, si belle dans son objet, si pure dans ses motifs; mais qu'il faut savoir déguiser, comme un bon père, qui élève lui-même ses enfans, tâche de leur cacher la tendresse qu'il a pour eux, et dont ils pourraient abuser, s'ils la connaissaient. Le roi voyait avec délices, son ministre aimer le peuple. « Oui, disait il, dans des

momens où son ame expansive se communiquait à l'amitié, « je ne » connais en France que deux hom- » mes qui aiment bien sincèrement » le peuple, M. *Turgot* et *moi* ». Et le peuple n'a pas adoré ce bon roi !

Aidé des conseils de son nouveau ministre, *Louis XVI* ordonna que la réforme s'établît dans les finances, et que le désordre, occasionné par l'administration de l'abbé Terray, fût réparé. C'était fermer toutes les plaies; c'était remédier à toutes les injustices, aux vexations, aux vols et aux concussions d'un ministre des finances, qui n'avait eu d'autre système que de prendre de l'argent partout où il était possible d'en trouver.

On commençait alors à parler de liberté. On la voulait dans le commerce, dans les écrits, dans les actions; *Turgot* la plaça dans la circulation intérieure du commerce

des grains de province à province. Les économistes ont applaudi à ce bienfait ; la nation témoigna au ministre la plus vive satisfaction. Le seul M. *Necker* en combattit le principe avec animosité, et dans la circonstance la plus difficile et la plus délicate. Les ennemis du bien public se coalisèrent, et l'édit qui permettait la libre circulation des grains, fut le prétexte d'une révolte qui prit naissance à *Dijon*, et parcourut toute la France.

C'est à *Versailles* où son foyer parut être établi. Une émeute terrible y éclata le 2 mai. Il fallait fusiller des rebelles : le roi, qui craignait d'être trop sévère contre des enfans ingrats, fit publier le pain à 2 sous. La canaille fut appaisée ; mais elle connut sa force, et les moyens de faire exécuter ses volontés. A *Paris*, les révoltés pillèrent les boulangers.

On leur donna toute liberté de le faire. Les troupes étaient pourtant sur pied, et les mousquetaires causaient avec les révoltés, qui s'imaginaient être redoutables, parce que le monarque était faible et bon.

Le 3 mai, l'insurrection fut plus sérieuse; mais le duc de *Biron* fit son devoir; la populace avait disparu: à une heure la tranquillité était rétablie: l'arrêté du parlement, qui avait voulu contrarier le ministère, fut militairement arraché; toutes les troupes furent mises à la disposition de M. *Turgot;* le pain, réduit à 2 sous par une erreur qui prouvait le bon cœur du monarque, fut rétabli au prix courant; les boulangers furent ravivés, protégés, et quelques scélérats payèrent de leur vie des attentats horribles.

Il y eut des soulèvemens dans plu-

sieurs villes du royaume ; à *Lille* en Flandre, à *Amiens*, à *Auxerre*.

On a cherché les causes de ces émeutes, qui ne pouvaient être attribuées à la rareté des blés ; car M. de *Biron*, en ordonnant des amples amas, en protégeant les arrivages, sut remédier à la malveillance, aux excès, aux projets liberticides des ennemis de la France, tandis que M. *Turgot* faisait enlever, par des mousquetaires, l'arrêté du parlement du 4 mai, et que le roi, après avoir cité à Versailles ce même parlement, le congédiait, en lui défendant de faire de nouvelles remontrances.

Louis XVI avait résolu de faire connaître les auteurs des troubles ; mais, instruit et plus prudent, il garda le silence, et accorda une amnistie aux révoltés. Cet acte de bonté fut un acte de faiblesse aux yeux des

hommes qui connaissent le peuple. La révolte des *farines* fut l'apprentissage des *insurrections ;* et Louis XVI vit, quelques années après, s'opérer en grand, ce qui n'avait été traité que comme un essai ; mais qui donna lieu, aux chefs des révoltés, de connaître que, par la violence, on pouvait tout obtenir, et qu'il suffisait de se placer à côté des gens de bien et sous la sauvegarde de quelques projets en faveur du peuple pour obtenir du succès ; paralyser les forces militaires, et obtenir sa grace du cœur humain et généreux de *Louis*.

L'émeute était appaisée ; mais l'intrigue s'agitait ; et M. *Necker* ayant publié son livre du *Commerce des blés*, M. de *Maurepas* favorisa l'ouvrage en secret. M. *de Pezay*, bon ami de M. Turgot et de la circulation, combatit, avec rigidité, l'ouvrage du banquier génevois ; l'im-

partialité condamna M. Necker. On disait hautement que ce n'était pas le tems de publier un pareil écrit, et de contrarier les vues bienfaisantes de M. Turgot. Ce ministre croyait faire le bien, et l'expérience a prouvé qu'il avait eu raison. La seule faute qu'on peut lui reprocher, est de s'être opposé à la publication d'un écrit qui n'en parut qu'avec plus d'éclat, et qui fut lu de toute la cour, même par les dames les plus qualifiées.

Le ministère de M. Turgot se fit remarquer ensuite par des actes de bienfaisance, des réformes utiles, par sa délicatesse et son désintéressement, qui le forcèrent de faire distribuer aux pauvres de Paris trois cent mille francs; provenant des pots-de-vin donnés au ministre des finances par les fermiers-généraux, à l'époque de la signature des baux.

M. Turgot mit en régie les messageries ; il autorisa les pays d'état à emprunter à 4 pour 100 ; il déclara que plusieurs arts soumis aux maîtrises étaient des professions libres ; donna le premier l'idée de la liberté du commerce ; enfin, au milieu de tant d'opérations utiles, M. Turgot associa à ses travaux M. de *Malesherbe*, que ses vertus, son courage, son amour pour son roi et sa mort, rendront à jamais, malgré ses erreurs, cher à la France et à tous les hommes qui aiment les belles ames et les actions.

Lorsque la renommée apprit à la France le choix que le roi avait fait de M. de *Malesherbe*, on crut un moment à la régénération des mœurs; faire le bonheur public ne parut plus un rêve. L'esprit d'un sage, d'un magistrat intègre, d'un homme qui réunissait, à l'érudition la plus vaste,

la connaissance approfondie des différentes parties de l'administration, fit pâlir l'ignorance et le crime. Le choix du roi eut l'approbation de tous les ordres de l'état.

M. de *Malesherbe*, naïf et sincère, d'une manière même qui paraissait bizarre, mais plein d'esprit, quelquefois d'une gaîté charmante, ne semblait avoir d'autre désir et exister que pour exercer la bienfaisance, pour se déclarer le protecteur de la liberté et des progrès dans les sciences et les arts.

M. de *Malesherbe* avait une belle ame, c'était un beau système que celui qu'il avait adopté; mais, ne consultant que son cœur, que la théorie de la philosophie moderne, il embrassa un systéme dont les principes l'avaient ébloui. Il crut à l'humanité, à l'amour de la patrie, au désintéressement des philosophes. Il

crut devoir protéger leurs écrits, leur donner de la publicité; il se laissa entraîner, comme Turgot, par la chimère de la perfectibilité : tout ce qui était nouveau avait pour eux des attraits; toutes les réformes leur paraissaient utiles; tout acte de force et de vigueur, était, pour eux, un attentat à la liberté individuelle; tout acte religieux, un scandale, une erreur, une folie. Ils raisonnaient en philosophes, et secondaient, de tout leur pouvoir, les efforts des écrivains qui osaient donner des avis aux gouvernans, attaquer d'antiques préjugés, et crier au despotisme et à la tyrannie.

M. de *Malesherbe*, à son début dans le ministère, se déclara contre les lettres de cachet. Son unique désir était d'en faire cesser l'abus. Il succédait à la *Vrillière*, qui avait administré toute sa vie avec ces

lettres de cachet, et qui, pendant près d'un demi-siècle, avait su se soutenir dans le ministère. *Malesherbe* fut moins heureux : au bout de quelques mois, il fut obligé de céder à l'orage. L'esprit philosophique n'était pas l'esprit de l'intrigue dans l'ame du vertueux ministre : il avait mal jugé ; voilà son crime. Ce n'était pas la Bastille qui était un mal ; c'était le défaut de formes, c'était l'acte arbitraire qui incarcérait les victimes. La Bastille devait être l'épouvantail des novateurs et du crime, un des moyens de force de l'autorité qui punit des rebelles. *Malesherbe* ne vit que l'abus, et songea peu aux intérêts de l'autorité royale. Il servit les novateurs, peut-être sans s'en douter, et s'exposa à la haine de tous ceux qui veulent les rois despotes et le pouvoir arbitraire. Le ministre honnête homme n'ayant pu

faire adopter des réformes salutaires, ni les plans utiles qu'il présentait, demanda au roi sa retraite; *Louis* la lui accorda.

M. Turgot continua, pendant l'année 1776, à faire le bien : il mit de l'ordre dans les finances; s'occupa des projets les plus intéressans, dont l'exécution était de la plus grande utilité, et fournit au jeune *Louis XVI* les moyens d'obtenir le titre de *Louis-le-Sévère*, dont il était si jaloux; de mettre dans les finances de l'économie; de libérer l'état; d'apurer les intérêts des rentiers, et d'éviter l'odieuse banqueroute dont la France était menacée.

Louis XVI fut sacré à *Reims*, le 11 juillet 1775, selon l'usage antique et solennel des descendans de *Charlemagne* et de *S. Louis*. Un ministre philosophe ne pouvait manquer de saisir l'occasion de tourner

en ridicule cette pieuse cérémonie ; la Sainte - Ampoule descendue du ciel, et le serment prêté par le roi, qui paraissait à M. Turgot trop favorable au clergé, contraire aux intérêts du peuple, et terrible aux hérétiques ; ce ministre crut digne de *Louis* de secouer le joug du sacerdoce, et de traiter avec mépris ce culte des évêques de l'église gallicane, devant lesquels le roi *Clovis*, le conquérant des Gaules, et les Francs compagnons de sa conquête, avaient humblement courbé la tête ; il voulait que la cérémonie du sacre eût lieu à *Paris*. *Louis*, fidèle à la religion de ses ancêtres et aux usages antiques de son église, jaloux du titre *de roi très-chrétien*, ne voulut rien innover dans des cérémonies religieuses, dont le peuple, par sa croyance, exigeait l'observation rigoureuse. *Reims* vit un des petits-

fils d'Henri IV, et le dernier des rois qui devait recevoir l'onction sainte, prêter le même serment que *Clovis*, et jurer de conserver et de défendre le *culte catholique* en France.

Si la conduite du roi édifia le peuple, les écrits, les discours, les notes de son ministre scandalisèrent le clergé. Les évêques étaient divisés en deux partis : les prélats *administrateurs* ou *politiques*, atachés au ministère de M. *Turgot*, comptaient, parmi eux, MM. *Dillon*, archevêque de *Narbonne*; de *Loménie*, archevêque de *Toulouse*; *Boisgelin*, archevêque d'*Aix*; *Cicé*, archêvêque de *Bordeaux*; *la Luzerne*, évêque de *Langres*; *Colbert*, évêque de *Rhodès*. Ces évêques se faisaient remarquer par des talens, par l'amour du bien public, par une sage administration ecclésiastique

et civile ; ils faisaient le bonheur des cités, le siège de leurs diocèses ; et les états de Languedoc, au nom de la province, ont souvent voté des remercîmens à plusieurs d'entr'eux.

Le parti qui leur était opposé, avait pour chef l'archevêque de *Paris*, de MM. *Beaumont*, les évêques *molinistes*, et tous les dévots, adversaires déclarés des évêques *administrateurs*, dont, avec amertume, ils censuraient la conduite : ennemis, des jansénistes, qu'ils haïssaient ; des philosophes, qu'ils avaient à craindre, ils accusaient à-la-fois leurs adversaires de mauvaises mœurs, *de jansénisme* et de *philosophisme.*

Le clergé, divisé d'intérêt, d'opinion, crut, dans les circonstances critiques où il se trouvait, et au moment où il apercevait au ministère deux philosophes prononcés,

MM. *Turgot* et *Malesherbe*, devoir rallier ses forces, et porter ses doléances au pied du trône : c'était dans l'assemblée générale de 1775. Il fut résolu de faire au roi de vives représentations sur la marche des mœurs, les prétentions des protestans, la liberté de la presse et les *indices d'une révolution* en France. L'assemblée fit choix de trois évêques, connus par leur esprit et leurs talens, MM. de *Pompignan*, de *Loménie*, et l'abbé *Taleyrand de Périgord*. Le premier de ces évêques joignait, à des connaissances, une éminente piété, des mœurs pures et simples, et une croyance orthodoxe : mais l'adjonction des deux autres évêques parut singulière; on s'étonna que le clergé, pour désarmer la philosophie, eût choisi des prélats *philosophes*. Le choix de la cour étonna davantage :

elle députa, pour ses commissaires, M. *Turgot* et M. de *Malesherbe*, grands partisans de la philosophie moderne. Les remontrances furent faites avec énergie, avec éloquence. Louis XVI promit de sévir contre les protestans, de réprimer la librairie, de protéger la religion. Il invita les évêques à contribuer au succès de *ses vues religieuses* par leur *sagesse* et leurs *exemples*. Cette réponse parut peu satisfaisante au clergé, qui la recevait de la bouche de M. de *Malesherbe*. Il fit de nouvelles remontrances, par lesquelles il assurait que le mal était à son comble. Louis promit une réponse; elle fut à-peu-près dans le sens de la première, et, quelque tems après, il fit choix d'un protestant pour son ministre des finances. On ne douta plus que *Louis* n'eût payé le tribut à la philosophie, et que la

religion ne fût, avec l'état, à la veille d'éprouver en France une révolution. Telle était la situation du clergé sous le ministère de M. *Turgot*. Voyons quelle était celle de l'armée française sous celui de M. de *Saint-Germain*, ministre de la guerre. L'histoire du comte de *Saint-Germain* offre des aventures romanesques qu'il nous importe peu de connaître ; il nous suffit de savoir qu'il succéda à M. de *Muy*, et qu'il dut cette place aux intrigues du baron de *Blecker*. M. de *Saint-Germain* était un officier distingué, homme de tête, aimant beaucoup les nouveautés, et qui s'était fait un nom chez l'étranger, dans nos camps, dans les cours où il fut admis, et où il brouilla tout. Le dessein de MM. *Turgot* et *Malesherbe* fut d'opposer un officier de fortune à la morgue des seigneurs français,

dont ils voulaient abaisser l'arrogance et le ton. M. de *Saint-Germain* était bien fait pour seconder leurs projets : cet ambitieux militaire, qui, tour-à-tour, avait vu la fortune le maltraiter et lui sourire, avait pour ennemi un terrible préjugé à combattre, le défaut de naissance. Il fut au comble de ses vœux, lorsque, choisi par ces ministres, bien accueilli par Louis XVI, qui le nomma *M. le Maréchal*, et lui fit rendre le *cordon-rouge*, il se vit, comme il le disait lui-même, élevé aussi *haut que le comportait son étoile.* M. de *Saint-Germain*, triomphant, ne songea qu'à se livrer à la fureur des réformes. Les troupes d'élite de l'armée française et la maison-du-roi, devinrent ses premières victimes. Il supprima, au mois de décembre, les deux compagnies de mousquetaires gris et noirs, et celle des grenadiers

à cheval, les gendarmes et les chevaux-légers de la garde. Le ministère en entier applaudit à ces réformes; on aurait cru qu'il avait l'intention d'affaiblir tout exprès la maison-du-roi, pour enlever au monarque une partie de sa force. Le roi de France devenait, comme le lion de *la Fontaine*, sans griffes ni dents. M. de Saint-Germain ayant voulu faire quelque réforme parmi les carabiniers et la gendarmerie, ces militaires réunis, s'indignèrent de cette résolution. Pour les appaiser, on donna pour adjoint au ministre réformateur le comte de *Montbarey*; mais, ni la dépendance où il se trouvait alors, ni la crainte d'une disgrace, ni la haine des grands et des philosophes qui le tournèrent en ridicule lorsqu'il fit des couvens de moines des écoles militaires, ne purent l'empêcher de réformer ou

d'innover. Ici il diminue le nombre des officiers supérieurs des troupes, et là il crée des colonels en second. Tantôt il paraît seconder le relâchement de la discipline militaire, en laissant craindre des réformes, en accablant de dégoûts les officiers, et tantôt il pousse jusqu'à l'excès la sévérité contre le soldat français : il emprunte des Allemands un *traitement indigne* et des châtimens inouis. Il veut soumettre nos grenadiers, que la nature a fait braves, et dont l'honneur est le guide et l'idôle, à recevoir des coups de *bâton !*... Le soldat français est furieux ; tous les régimens sont en insurrection. *Saint-Germain* doit céder.... Il substitue, aux coups de bâton, les *coups de plat de sabre*.... autre sottise.... Enfin, ce ministre insensé indigna la ville et la cour, fatigua le ministère et le monarque : sa disgrace fut résolue : mais quel

mal il avait fait au roi ! C'est du jour où fut proclamée l'ordonnance du ministre de *la guerre*, qui commandait une punition infame, que doit dater l'insubordination du soldat, le dégoût des officiers, et l'indifférence des corps militaires pour la gloire du trône, dont ils étaient le bras droit ; mais c'est ici que l'apathie de Louis XVI étonne : il voit le mal, et n'a pas la force d'y remédier. L'ascendant du ministre inquiet et tracassier triomphe de la bonté, tranchons le mot, de la nullité de Louis XVI, et les bons généraux sont disgraciés ; le maréchal de Broglie est oublié ; les plus beaux corps de l'armée sont licenciés, et l'honneur français n'est pas même à l'abri des outrages. Un tel homme devait être éloigné du ministère ; il le fut. Peut-être aurait-il dû l'être avec éclat ; peut-être fallait-il venger

l'honneur national, satisfaire au militaire offensé, et punir un ministre qui, le jour de sa retraite, forçait les officiers d'avouer que le mécontentement était porté à un tel point, que le roi n'était pas sûr d'un *régiment.* Mais M. *de St-Germain* demanda sa retraite et donna sa démission; Louis XVI accorda l'une et accepta l'autre. Le ministre, du lieu de sa retraite, fit paraître sa justification; elle ne persuada personne: retiré à l'arsenal où il avait un logement, il termina ses jours en paix, abandonné de tout le monde, et laissant après lui des souvenirs douloureux.

A cette époque, M. Turgot se perdait par une économie trop sévère, par son inflexibilité, par sa droiture, et toujours par ses vues philantropiques. Au mois de décembre 1775, il fut question d'un mariage qui plaisait à la reine; on voulait unir le chevalier

valier de Luxembourg à une riche héritière, madame de *Mazarin*; pour que la fortune de l'époux ne fût pas disproportionnée, on avait résolu d'obtenir une pension de 40 mille livres pour le chevalier de Luxembourg. Turgot ne voulut jamais consentir à ce don; M. de Malesherbes plus doux, plus tolérant, prit le bon du roi, et M. de Luxembourg eut sa pension. M. Turgot eut également la folie des réformes, comme M. de Saint-Germain. Il multiplie les édits, si connus sous le nom d'*édits populaires*. Il soulève les classes supérieures de la société, parce qu'il a favorisé imprudemment les *élèves*, les *ouvriers* et la classe indigente. Les six corps de marchands se déchaînent et se plaignent, avec juste raison, de ce qu'on leur ravit leurs propriétés, et qu'on les associe à leurs salariés en

élevant ceux-ci au rang des maîtres. Le parlement renvoyait à des commissaires l'examen de ces édits, s'élevait contre de perfides innovations, et prenait parti en faveur des propriétaires, des marchands lésés, qui maudissaient le ministère, et étaient tentés de haïr le roi dont ils accusaient la faiblesse, l'esprit philosophique et la présomption. Le 8 mars, 1776, le parlement arrêta de faire des remontrances itératives. Louis XVI répondit par un lit de justice. On vit alors un roi populaire, aux prises avec une magistrature qui semblait avoir intérêt de retenir le peuple dans un état de peine et de souffrance, et cependant les vues et les motifs du parlement avaient pour eux la justice, la prescription, le besoin de l'ordre et la tranquillité publique. En vain M. le prince de Conti, qui se fit porter au parlement

malade et mourant, eut le courage de protester; le garde des sceaux porta l'écrit à Louis XVI, qui le mit dans sa poche, tandis que M. Séguier, avocat-général, au lieu de demander l'enregistrement, requit que les édits ne fussent pas transcrits. La majorité du parlement gémissait sur l'aveuglement du monarque; elle voyait l'esprit de sédition et de révolte parcourir le royaume, agiter toutes les têtes; les réformes des novateurs l'indignaient, les écrits de quelques philosophes séditieux, appelaient la vengeance des lois dont la magistrature était l'organe. Mais lorsque la cour, le ministre et le monarque protégeaient le *monstre* qui grandissait, que pouvaient la sagesse des parlemens, les écrits des gens de bien, les sages avis des français éclairés, attachés à la constitution de l'état et fidèles au roi.

Alors M. de Séguier, par de violens réquisitoires, repoussait la véhémente philosophie qui, tour-à-tour pour triompher ou faire triompher ceux qui la soldaient, empruntait la plume des grands écrivains qui s'étaient fait un nom en attaquant le trône et l'autel. Des hommes probes, éclairés, séduits par l'éloquence persuasive de ces littérateurs distingués, osaient entrer dans l'arène, donner leur avis, instruire les rois de leurs devoirs et les peuples de leurs droits. La hardiesse de l'entreprise excitait l'admiration : une didactique serrée, une apparence de raison, le malêtre de notre situation, le désir du mieux donnaient des lecteurs, et gain de cause à leurs écrits. *Lanjuinais* fit paraître une brochure ayant pour titre, le *Monarque accompli.* Elle fut reçue avec enthousiasme par tous les partisans des réformes ; elle

scandalisa tous les amis de la patrie ; elle indigna tous les français attachés à la personne du roi et à l'autorité royale ; elle fut le signal donné à tous les ambitieux, à tous les mécontens, à tous ceux qui cherchaient la fortune ou la vengeance ; elle prépara la prise de la *Bastille* ; les journées des 5 et 6 *octobre*, le 10 *août* et le 21 *janvier*. M. de Séguier attaqua l'ouvrage avec vigueur, avec éloquence, avec cette chaleur digne de la cause qu'il défendait ; il pulvérisa les erreurs de M. *Lanjuinais*, et dut garder le silence sur les vues d'administration et de bien public, dont l'écrit avait besoin pour plaire, se soutenir et porter avec lui sa justification. Lanjuinais disait : « Peuples malheu-
» reux pour qui l'on forge des fers
» d'une trempe si singulière : sachez
» au besoin exterminer vos tyrans ;
» que ce soit là désormais votre de-

» vise ; les rois trembleront devant
» vous et vous ne tremblerez devant
» personne. . . . Il est une époque
» terrible, sanglante, mais le signal
» de la liberté : c'est la guerre civile
» dont je veux parler ». Lanjuinais, une des honorables victimes du 31 mai, ce n'est pas ton cœur qui traça ces lignes sanglantes : ton imagination exaltée, voulait remédier à de grands maux. Non, jamais, tu n'aurais pu penser que ta théorie mise à exécution eût été plus funeste que les crimes de la tyrannie. . . . Mais c'est trop renouveler tes douleurs, faire couler de tes yeux des larmes de repentir : tes erreurs furent celles de ton siècle, tes fautes celles d'un ami de la patrie qui vit les maux, se trompa sur les moyens d'y remédier, et qui, depuis, a si cruellement expié son imprudence et son zèle.

D'après le réquisitoire de M. *Sé-*

guier, le *Monarque accompli* fut brûlé en 1776, par la main du *bourreau;* mais on regardait alors cet acte de justice comme un monument de gloire; on partageait cet honneur avec Raynal, Diderot, de Lisle de Sales, etc., avec tous ces hommes de génie, ces écrivains illustres dont l'imagination exaltée voulait constituer des peuples philosophes, anéantir toute tyrannie et créer la république de Platon, perfectionnée par la philosophie des Voltaire, des J. J. Rousseau, des Condillac et des Mably.

Il fallait trouver une excuse à la hardiesse des novateurs, à l'insolence de quelques écrivains, au langage séditieux des faiseurs de libelles; on accusa l'Angleterre de fomenter ces troubles, de distribuer l'or, et d'inspirer le ministère. Le comte de Provence se déclara le chef des accusateurs. Des pamphlets sortirent des

presses qui étaient sous ses ordres ; c'est dans ces écrits virulens que M. de Maurepas fut accusé de servir l'Angeterre ; que les économistes et les encyclopédistes furent dénoncés ; que MM. Turgot et Malesherbes furent c tés comme les agens de la philosophie du jour, les chefs des novateurs ; que le systême politique du moment fut analysé, discuté dans toutes ses parties, et le but des novateurs démontré celui de détruire la hiérarchie civile, de réveiller le *lion* assoupi, de lui indiquer sa proie, de dépopulariser le gouvernement, de détruire l'autorité royale, d'établir le système des innovations, d'avilir les grands, la noblesse et le clergé, de calomnier les intentions du roi, de lui prêter des faiblesses, au défaut des crimes, et de *révolutionner* enfin avec audace et avec succès.

Toujours entraîné par l'enthousiasme du bien, Louis XVI cédait à M. Turgot, et cependant il voyait le danger, calculait les chances, et réprouvait quelquefois les opinions erronées de son ministre. Il se moqua de cette *constitution* proposée par Turgot, où l'on voyait figurer les municipalités, les citoyens, les votans ayant des biens fonds, et la grande municipalité, l'orgueil de nos assemblées constituante et conventionnelle. Plus de noblesse, plus de clergé, plus de privilèges, mais un peuple neuf, et dans tous ses membres la vertu, le désintéressement, l'honneur et le zèle. Quel beau rêve! Louis XVI daigna réfuter son ministre, et défendre son trône dans quelques *remarques* ignorées, écrites de sa main, et trouvées dans l'armoire de fer....

Il était tems que M. Turgot quittât

le ministère, M. de Maurepas l'avait ainsi résolu; il ne voulait pas accélérer l'instant de la révolution. M. de Clugny succède à M. Turgot, rétablit tout ce que M. Turgot a renversé, et renverse presque tout ce qu'il avait institué.

Il est une heureuse rivalité qui fait le bonheur des peuples; qui tourne au profit du commerce et de l'industrie les travaux des hommes de génie dont les nations rivales se glorifient; qui seconde les progrès de l'esprit humain et tend à perfectionner tout ce qui a rapport aux sciences et aux beaux-arts: mais une rivalité dangereuse est celle qui, fondée sur des préjugés, produit d'une politique astutieuse, rend les peuples ennemis, attise le feu de la discorde, et tend à faire à son ennemi tout le mal possible, en s'exposant à

tout ce qu'il peut entreprendre à son tour pour vous nuire.

Telle fut la rivalité de la France et de l'Angleterre, lorsque la politique des deux cabinets, guidée par des intérêts particuliers, par la haine, par l'espoir d'intrigue ou des projets insensés, voulut donner des fers, anéantir le commerce, favoriser des troubles, et fomenter des divisions. Depuis long-tems les cours de *Saint-James* et de *Versailles* avaient des torts mutuels à se reprocher : des motifs de vengeance ou d'intérêt tour-à-tour les rapprochaient ou les divisaient.

A l'avénement de Louis XVI au trône, l'Angleterre était un colosse de gloire, de puissance et de fortune sur les mers ; elle devait cet état brillant à la paix de 1763, mais sur le continent, elle n'avait plus d'alliés ; tous les rois de l'Europe, occupés de

leurs intérêts respectifs, ne songeaient qu'à s'agrandir, et les plus forts envahissaient les plus faibles.

L'Angleterre jouait un rôle pareil; mais les yeux fixés sur le seul gouvernement qui pour elle est vraiment redoutable, elle jouissait de son impuissance, du désordre de ses finances, et des troubles prêts à éclater dans son sein.

Ce triomphe de la fière *Albion* devenait humiliant pour le cabinet de *Versailles*; on rappelait nos succès et nos revers, les jours heureux de la marine française et l'époque de sa décadence. On n'avait point oublié que l'anglais avait favorisé la révolte des protestans des *Cévennes*, à l'époque de la révocation de l'édit de *Nantes*, et qu'il avait depuis préparé, excité, soudoyé, dans toutes les occasions, les mécontens de la *Bretagne*, qui sou-

vent donnèrent les plus vives inquiétudes au gouvernement français. On était indigné de cette paix honteuse dont le cabinet de *St.-James* avait dicté les conditions ; il avait abusé de notre situation, exigé avec impudeur, même avec imprudence; et nous avions cédé avec trop de faiblesse. Que de griefs ! que de motifs pour appeler la vengeance!

La marine anglaise avait dans l'Amérique septentrionale élevé les murs de *Boston* et de *Philadelphie ;* une superbe colonie, fière de ses propres forces, de son commerce, de son industrie, rivalisait avec sa métropole, et voulait jouir des mêmes droits et des mêmes privilèges ; l'Angleterre voulait traiter les Américains comme des vassaux, et le pays comme sa conquête. Mais une grande population, le désir de secouer le juog, des forces peu suf-

fisantes que lui opposait pour la contenir, cette métropole exigeante, altière ; enfin l'esprit d'insurrection, d'innovation qui s'emparait de toutes les têtes, et inspirait ses fureurs, poussa les Américains à secouer le joug; un nouvel impôt sur le thé, un autre sur le timbre, exigés impérieusement, soulevèrent tous les esprits. On comprit en Amérique que le moment était propice ; qu'on était assez fort, qu'il fallait refuser de payer, et courir aux armes. On commença par une révolte; quelques vils salariés, une populace égarée, entreprirent les hostilités, et, comme à leur ordinaire, versèrent le sang innocent, brûlèrent ou démolirent des maisons, et ajoutèrent le crime aux extravagances et aux folies. Les autorités, pour la forme, réclamèrent l'intervention militaire; les milices raisonnèrent au lieu d'o-

béir; vendues ou gagnées par les chefs, inconnus de la révolte, elles mirent bas les armes et refusèrent d'obéir aux ordres du roi. Bientôt l'étendard de la liberté fut déployé, la multitude des coupables fit la force des chefs, et la victoire justifia leur conduite. Toute l'Europe apprit cet événement scandaleux, le présage des plus grands attentats. Ici, l'on sourit de voir l'Angleterre humiliée; là, on s'applaudit de la voir occupée pour ne songer qu'à sa propre défense. Le gouvernement français crut le moment favorable pour sa vengeance. Déjà, dès 1770, M. de Choiseul avait soufflé le feu de la discorde dans les colonies anglaises. M. de Vergennes avait dépensé des sommes considérables en Amérique pour servir les insurgés et occuper l'Angleterre; il fut enfin résolu dans le cabinet de Versailles,

de donner publiquement des secours aux Américains rebelles.

Louis XVI était personnellement très-éloigné de cette résolution impolitique, injuste, et qui s'éloignait de toutes les règles de la bienséance et des égards que les gouvernemens se doivent. Il rejeta les propositions de ses ministres; il opposa des raisons aux *raisons* d'état; des secours clandestins accordés aux Américains l'avaient indigné; une guerre injuste déclarée déchira le cœur du roi qui, dans sa douleur, adressa à M. de Castries et à M. de Sartines ces paroles mémorables : « Quelle situa-
» tion! Faut il que des raisons d'état
» et une grande opération guerrière
» commencée, m'obligent de signer
» des ordres contraires à mes opi-
» nions et à mon cœur. »

Ainsi la France, comme l'observe très-bien un historien moderne, ou-

blia la foi des traités, les devoirs des alliés, le droit des souverains, en secourant les colonies anglaises *avec perfidie*. Mais cet oubli avait ses motifs dans la conduite des anglais qui avoient commis les mêmes fautes, et avaient secouru, soudoyé les *Protestans* de la *Rochelle* et les *Camisards* des *Cévennes*.

La nécessité de donner des bornes à cette histoire, et l'obligation que nous nous sommes imposée de ne point fatiguer l'attention de nos lecteurs, nous font un devoir de présenter, le plus brièvement qu'il nous sera possible, le tableau des ministres et de la cour Britannique lors de la guerre d'*Amérique*.

Le cabinet de Londres était comme celui de Versailles, agité par l'intrigue, la jalousie et l'ambition des ministres. Sur le trône de la Grande-Bretagne, comme sur le trône de

France, régnait un roi probe, digne de l'estime publique, qui commandait le respect par des vertus privées et par la pureté des mœurs. Georges III, roi d'Angleterre, était un autre Louis XVI; plein d'amour pour son peuple, dévoré de la soif du bien, cherchant tous les moyens de faire des heureux, et cependant, égaré par des ministres, Georges abusant de la victoire, voulait humilier la France, donner des fers aux Français; oubliant que les colons en Amérique étaient ses sujets, il les traitait avec une inflexible sévérité; justifiait alors la conduite des Américains, et fesait perdre à l'Angleterre une de ses plus belles propriétés. Cet événement eut lieu sous le ministère de milord Rochefort qui dirigeait les affaires étrangères; de milord Sandwich qui administrait la marine, et de milord Noth, ministre des finances.

Ces trois personnages, qui étaient plutôt des hommes de plaisirs que des hommes de génie, entraînèrent dans un conseil secret l'opinion de leur maître. On voulut tout exiger des Américains, et les réduire par la force des armes. En vain le parti de l'opposition, qui comptait alors parmi ses orateurs les lords Chatam, Burke, Fox, Rockingam, etc. prirent au parlement la défense des insurgés ; en vain avaient-ils prouvé que la guerre d'Amérique était une guerre dénaturée ; en vain tous les partis en Angleterre furent-ils forcés d'avouer que le discours de lord Chatam, prononcé en cette circonstance, était un chef-d'œuvre de raisonnement, d'éloquence et de sincérité. Le ministère persista dans ses funestes projets. Il eut bientôt à combattre trois ennemis redoutables, les Colons, la France et l'opposition.

L'insurrection en Amérique priva l'Angleterre d'une belle colonie, mais cet événement fut bien plus funeste à Louis XVI. Cette première insurrection mit en pratique la théorie des philosophes qui vantaient le droit des peuples, appelaient la haine de tous contre l'autorité, et établissaient l'étrange doctrine du droit que les peuples ont reçu de la nature de secouer le joug d'un gouvernement, droit qui se change en devoir lorsque le gouvernement manifeste le dessein de soumettre le peuple au despotisme. C'est cette insurrection qui avait entraîné loin de Paris, loin de la France, dans une terre étrangère, l'élite des troupes françaises, commandée par de jeunes officiers, dont le premier devoir était de vivre et de mourir pour leur roi, qui étaient formés au ton et à l'esprit des cours, et qui dans les

plaines de Philadelphie allaient verser leur sang pour la cause de la liberté, pour soutenir des peuples insurgés, faire des républiques et apprendre le grand art de révolutionner un jour leur pays. Parmi ces guerriers on remarquait les Lafayette, les Destaing, les Rochambeau, les Beauharnois, les Biron, les Custine, les Noaille, les deux Lameth, les Gouvion, les Mathieu Dumas, les Berthier, etc. C'est à ces militaires distingués que l'Amérique doit en partie son indépendance, et c'est encore à leur courage, à leurs vertus civiles et militaires, que la France doit le bonheur de n'avoir point été anéantie par une révolution terrible, dont l'histoire n'offre aucun exemple. Ces guerriers, dans l'Amérique, avaient été les témoins de la paix de 1783, qui donnait au monde le spectacle nouveau d'un

peuple qui passait de l'oppression à l'état d'une liberté sage qu'il a su conserver ; peuple qui fut un modèle de courage et d'énergie dans la guerre, de sagesse et de vertu dans la paix. Ils avaient pris chez eux l'amour de la liberté, la haine de la tyrannie, et toute la théorie du système philosophique, mais appliqué à un peuple nouveau, injustement opprimé. Ils avaient vu ce génie victorieux, ce premier magistrat d'un peuple libre, Wasington, que l'histoire a placé au rang des plus grands hommes et des héros de l'antiquité ; ils avaient admiré ce Francklin, ce modèle des vrais philosophes, ce beau génie, qui donnait des lois à Philadelphie, maîtrisait la foudre qu'il ravis ait aux cieux, et dans les beaux arts s'ouvrait une nouvelle carrière ; ils avaient vu ce sénat composé d'hommes sages, éclairés, pru-

dens, pour qui la patrie était chère, et qui pour elle savaient tout sacrifier. De retour en France, le despotisme insolent des ministres, les dilapidations de la cour, les plaintes des sujets, firent sur leurs ames exaltées la plus vive impression ; ce qu'ils avaient vu, ce qu'ils voyaient, formait un contraste frappant ; la vraie philosophie sonna le tocsin, les amis de la liberté se trouvèrent réunis ; nos jeunes guerriers se placèrent dans les rangs. Ce furent eux qui les premiers proclamèrent la liberté, l'égalité, qui proposèrent la déclaration des droits *de l'homme*, qui abolirent les priviléges, et créèrent une constitution et un roi constitutionnel. Ils auraient peut-être sauvé le monarque et la monarchie, s'ils avaient conservé leur première influence ; mais bientôt calomniés, persécutés, les uns furent exilés loin

de cette patrie qu'ils adoraient, et les camps français virent les autres honorer leur nom et leur pays, par les vertus civiques et militaires.

Cependant Louis XVI, convaincu par l'expérience, a dû s'avouer à lui-même que cette guerre d'Amérique fut une calamité, une des causes de la révolution en France. Il a dû se rappeler de l'avis des gens de bien, qui disaient, en voyant partir nos guerriers : « Il ré-
» fluera dans le continent des idées
» destructives qui nous désoleront ». Mais, comme nous l'avons déjà dit, Louis cédait à la fatalité des circonstances, à l'influence de ses ministres : il prenait part dans une guerre que son cœur condamnait, et dont il avait prouvé lui-même l'injustice, en répondant, par des notes et des observations, au manifeste publié par ses ordres contre la Grande-

Bretagne.

Bretagne. La nation anglaise n'a jamais pardonné à Louis XVI les secours accordés aux insurgés d'Amérique ; et, lorsque la France s'agitait pour une révolution , il ne faut plus s'étonner des efforts du cabinet de Saint-James pour l'accélérer, pour en propager les crises, et s'opposer à l'établissement de tout gouvernement.

Il y avait à la cour de Louis XV un jeune homme nommé *Masson*, espèce d'aventurier, qui se faisait appeler le *marquis de Pézay,* sans fortune, ayant de l'esprit, une figure intéressante et des talens. Il était le frère de cette belle et fameuse madame de Cassini, dévorée du désir de la célébrité. M. de Pézay devait à sa sœur l'esprit d'intrigue, et à la société de Dorat, son intime ami, l'art de faire des vers avec grace, et le nom de poète. Dévoré d'ambi-

tion, il aurait voulu gouverner et la France et l'Empire. Un ouvrage, dont il puisa les matériaux dans le porte-feuille de M. de Maillebois, que le roi fit imprimer, avec un superbe atlas, fut le premier ouvrage qui le fit connaître. Louis XV étant mort, le marquis de Pézay imagina qu'il lui serait possible de maîtriser l'ame du jeune Louis, son successeur; il conçut le projet d'une correspondance secrette, qui ferait connaître au roi les secrets des cabinets, les correspondances périodiques des princes contemporains, des parlemens, des prélats, des généraux, des intendans, des gens de lettres, et toutes les anecdotes des plus hautes sociétés de Paris, dont il importait au jeune monarque de connaître le ton, l'esprit et les principes. Louis XVI lut les premiers numéros de la correspondance de M. de Pézay : il fut enchanté, et voulut

voir l'écrivain, qui connaissant la faiblesse de Louis pour le mystère, et son amour pour la solitude et pour tout ce qui pouvait l'instruire, se fit une loi de garder l'*incognito*. Il se rendit aux vœux de Louis, qui le vit, l'introduisit secrètement dans son cabinet, et le présenta à M. de Maurepas, qui, dans l'*intrigant marquis*, reconnut son *filleul*, lui fit devant le roi un favorable accueil; mais devint réellement jaloux du jeune homme, protégé par Louis XVI, et qui pouvait devenir dangereux.

Cependant le marquis de Pézay capta la bienveillance du monarque, se procura l'emploi d'inspecteur-général des côtes, avec un traitement de 60 mille livres; contribua, par sa correspondance, à la chute de l'abbé Terray; fit deux ministres, M. de Montbarrey et.... (qui pour-

rait le croire ?) M. Necker, ce ministre des finances à jamais célèbre, un des premiers auteurs de la chute de la monarchie en France, et de la mort cruelle de Louis XVI, par ses projets insensés, son administration réformatrice et ses idées philosophiques : c'est à cause de M. Necker, que nous avons parlé de M. de Pézay. On aime à connaître les causes de la faveur de ces personnages fameux qui se sont faits un grand nom dans l'histoire. L'intrigant Pézay fut le Mécène de M. Necker. Celui-ci, né à Genève, était ministre de cette république près Louis XVI. Lié avec plusieurs membres du corps diplomatique, déjà il avait offert à M. de Maurepas des vues sur l'amélioration des finances, avec de fastueuses promesses de libérer l'état, et de faire face aux dépenses de la guerre, si elle avait lieu.

M. Necker plut au roi, et obtint la protection de M. de Maurepas. Il fut d'abord adjoint à M. de Clugny, contrôleur des finances sous le ministère de Taboureau. Il eut la direction du trésor public, et se fit un nom par sa direction de la compagnie des Indes; par son opposition au systême financier de M. Turgot; par son éloge de Colbert, et plus encore par la promesse qu'il fit de rétablir l'ordre dans les finances, et de fournir sur-le-champ 40 millions au trésor public.

M. Taboureau se démet, et M. Necker est nommé directeur-général des finances; il séduit bientôt toute la France par l'éclat et la nouveauté d'un système financier parfaitement en opposition avec ceux des ministres qui l'avaient devancé. Son élévation excita quelques murmures: le clergé se plaignit hautement. M.

de Maurepas répondit à un archevêque, scandalisé du choix d'un protestant : « Je vous l'abandonne, » si vous voulez payer les dettes de » l'état ».

Docile à tous les avis, toujours occupé, laborieux, sédentaire, ennemi des plaisirs et du jeu, Necker, avec de l'activité, même du génie, fit de rapides progrès dans les affaires d'administration. Bientôt il prouva qu'il savait régir, administrer, et même écrire. Homme d'esprit, souvent éloquent, ses écrits annonçaient une imagination brûlante, une sensibilité rare; il paraissait dans ses ouvrages philosophe profond, novateur hardi, et partisan du gouvernement républicain. Son *Compte-rendu* fit la plus vive impression, et séduisit les gens du monde par des phrases brillantes, et le peuple par les mots d'*humanité*,

de *bienfesance* et de *réforne*. Dans ce *Compte-rendu*, l'administration florissante des Richelieu et des Colbert était comptée pour rien ; les comptes de la tradition n'étaient pas respectés, et M. Necker osa se plaindre de l'administration des continuateurs de nos plus grands ministres ; de ce que la robe était exclusivement appelée à administrer, et que ce choix des ministres n'était pas fait dans toutes les classes où se trouvaient le mérite et les connaissances. Il voulait mettre une partie de l'administration publique dans les mains des administrations provinciales, qui auraient formé un corps de doctrine inattaquable par la variation des systèmes et la succession des ministres. Il demandait, pour remédier à cette succession de ministres, un corps représentatif. Ainsi M. Necker annonçait ce qu'il était et ce qu'il serait

toujours, un novateur hardi et dangereux. Les écrits de M. Necker produisirent une division dans la secte philosophique. Le chevalier Turgot attaqua le ministre des finances, qu'il présenta comme un philosophe imaginaire qui sort d'une république dont les individus ont leurs propriétés dans un porte-feuille ; « mais, ajoutait le partisan de l'ex-ministre Turgot, « ce n'est pas de la sorte » qu'on spécule dans une grande » nation ».

M. Necker fut très-réservé en répondant à ses adversaires ; mais il n'en suivit pas moins le plan de réformes qu'il s'était proposé. La ferme des postes fut mise en régie, et le bail cassé ; les receveurs des domaines furent supprimés ; les intendans des finances, les administrateurs de la loterie réduits à six. M. de Trudaine, dont la réputation

de droiture et de délicatesse dans l'administration était difficile à attaquer, demanda sa retraite : on se plaignit. Le conseil d'état désapprouva en secret les opérations du ministre. Sartines, le comte de Vergennes et M. de Maurepas commencèrent à douter des bonnes intentions de M. Necker. Celui-ci brava les haines, les clameurs et les écrits des mécontens. Il supprime les caisses royales : les trésoriers-généraux se déclarent contre lui ; quelques parlemens firent de vigoureuses remontrances, et la chambre des comptes fit des difficultés pour enregistrer l'édit de suppression des trésoriers-généraux. Mille et mille pamphlets furent alors lancés sur le ministre : on attaqua tous ses plans, toutes ses réformes, la caisse d'escompte qu'il venait d'établir, et dont il était le protecteur et le soutien.

M. Necker avait désiré le ministère pour défendre ses projets, et les discuter dans le conseil d'état, qui s'était déclaré contre lui. M. de Maurepas s'opposa à ce désir. Necker le combattit par des *refus d'argent* : les banquiers le secondèrent, en refusant d'ouvrir leurs porte-feuilles à d'autres qu'au *faiseur d'or* (c'est ainsi qu'ils l'appelaient).

Necker demande impérieusement à Sartines des comptes sur l'emploi de quelques millions ; celui-ci refusa de les rendre. M. de Sartines et M. Necker s'accusèrent réciproquement.

Cependant les trésoriers de la maison-du-roi et de la reine ; les trois offices de contrôleurs - généraux ; ceux de trésoriers de la bouche ; celui de l'argenterie, des menus-

plaisirs, des affaires de la chambre; celui des écuries et de la maison de la reine; la charge de grand maître de la maison-du-roi, sont supprimés, et la suppression de toutes ces charges est approuvée, parce que Necker fournissait quelques millions.

Dans un mémoire, qui fut remis au mois d'août 1780, à Monsieur, frère du roi, et au comte d'Artois, attribué à M. de Malesherbes, voici ce que l'on faisait dire à M. Turgot; il s'adressait à Necker: « J'ai fait » une grande faute en entrant dans » le ministère; je devais vous choisir » pour mon premier commis.... » Vous avez fait briller des connais- » sances, que nos prédécesseurs » avaient eu la mal-adresse de n'exi » ger que dans les classes subalter- » nes. Vous détestez ces financiers, » et vous avez pour la magistrature

» une aversion étrange. Né républicain, vous n'aimez pas les formes de la monarchie. Vous êtes lié à tous les banquiers, et vous êtes banquier vous-même; votre fortune est en banque, et il n'y a pas une de vos opérations qui ne soit, en dernière analyse, au profit de la banque, tandis que ces grands ministres des temps passés n'étaient que des administrateurs. Vous ne connaissez que les calculs des impôts, et ils n'y voyaient d'important que leur base et leur législation. Vous avez porté dans nos finances la science des viremens des parties et des emprunts; science de tous les banquiers de l'Europe; et vous avez paru un homme rare, parce que, dans l'administration, l'on n'avait pas encore tenu de compte en banque ».

M. Necker n'était véritablement qu'un banquier, dont l'imagination exaltée n'avait d'autre objet en vue que de flatter la multitude, et d'obtenir des gens de lettres et des écrivains philosophes quelques éloges et une réputation. La gloire était le seul mobile de ses actions; il faisait tout pour elle, et sacrifiait le meilleur des rois, ce peuple qui méritait un noble dévouement, les affaires de l'état, qui réclamaient son crédit, son zèle et ses soins, à l'envie de briller et de se faire un nom. L'avis des hommes sages et prudens ne pouvait rien sur son ame; vain, entêté, il bravait l'opinion du plus grand nombre, et ne voyait pas l'abîme entr'ouvert sous ses pas.

Le roi ne goûtait nullement la doctrine de M. Necker, ni les projets, ni les réformes, ni le desir qu'il

croyait entrevoir d'établir des administrations provinciales. Louis daigna, par des remarques judicieuses, combattre les sophismes du *banquier*. Mais telle était la nouvelle faiblesse de Louis XVI, ou l'idée défavorable qu'il avait lui-même de ses opinions, qu'il n'osa résister; que le gouvernement qu'il avait reçu, fort et puissant, s'affaiblit dans ses mains, et que la France passa tout-à-coup de l'état de monarchie absolue à une situation indécise et comme préparatoire, mais qui laissait entrevoir que le peuple pourrait se rendre peu-à-peu indépendant, qu'il pourrait bientôt se passer des ordres du monarque, et regarder sa volonté comme nulle, et secouer le joug.

C'est à l'époque où M. de Sartines fut sacrifié par Louis XVI, d'après

les avis du banquier Necker, que celui-ci fit paraître son *Compte rendu*, dont nous avons parlé. Cet écrit indigna tous les esprits : on invectiva, on reprocha à M. Necker sa naissance, sa fortune, son ingratitude envers M. Turgot. Ses ennemis furent si loin, que la vertueuse madame Necker, dont le cœur n'était connu, et souvent invoqué, que dans les asyles les plus obscurs de l'humanité souffrante, crut devoir elle-méme signer un mémoire, où elle répond aux injures et aux plaintes dirigées contre son époux. Malgré l'apologie de cette dame estimable, on vit s'accroître d'une manière effroyable l'opposition terrible qui menaçait Necker. La finance, l'administration, le parlement, le haut clergé, la noblesse, se soulevaient contre ses opérations. Telle était sur-tout la fureur des cours souve-

raines, que des magistrats ne daignèrent pas même observer en sa faveur les lois de la décence et de l'honnêteté. « Quel est, disait l'irrascible Déprémenil dans ses dé-
» bats parlementaires, quel est ce
» charlatan qui ose mesurer le pa-
» triotisme de la magistrature fran-
» çaise, qui ose la supposer tiède
» dans ses affections civiques, et la
» dénoncer à un puissant roi ? »
Bientôt les collégues de M. Necker eurent à lui reprocher plusieurs griefs; et au mois de *mai* 1781, le banquier génevois n'avait plus pour lui-même les appuis ordinaires des ministres; mais il avait pour lui une opinion vague, qui se formait lentement du ton dominateur de la philosophie moderne, des plaintes des mécontens, des systêmes à la mode, et de l'amour ou du besoin des innovations.

Monsieur Necker fatigué des menaces de ses ennemis, des plaintes des mécontens, de l'opposition qu'il éprouvait dans le conseil du roi, où ses plans étaient rejetés, morcelés, et devenaient un sujet de plaisanterie, réitéra sa demande d'entrer au conseil, afin d'y pouvoir discuter ses opérations avec les ministres. M. de Maurepas demandait, pour qu'il y fût admis, qu'il voulût bien abjurer, avec solennité, les erreurs de Calvin. Le roi paraissait indécis; tout le ministère se souleva, et menaça de donner sa démission, si M. Necker leur était donné pour collégue : il fut décidé qu'il n'entrerait point au conseil. M. Necker, piqué, donna la sienne, et se retira à Saint-Ouen, où il fut visité par M. le prince de Condé, par les ducs d'Orléans et de Chartres. La chute de M. Necker laissa l'*opinion*

et la philosophie en souffrance, mais elle mit le calme dans le gouvernement ; son ministère avait duré cinq ans. Joly de Fleury, son successeur, se servit d'abord des fonds amassés par M. Necker ; il louvoya, avec adresse, entre les deux doctrines, en appelant à son secours, et l'emprunt, et l'impôt.

Les français dans l'Inde, maîtrisaient la victoire, et l'Amérique septentrionale voyait le patriotisme et le courage fonder un nouvel empire, et les Etats-Unis se placer parmi les puissances du second ordre. L'Angleterre indignée, fesait en vain de nouveaux efforts ; ses vaisseaux sur les mers, et ses soldats sur le continent, recevaient tous les jours de nouveaux affronts, tandis que la France obtenait une plus grande considération et devenait

un objet de jalousie pour les puissances rivales.

Ce fut à cette époque que l'Autriche essaya de s'établir en Bavière, que la Prusse envahit la Hollande, et que Louis XVI ayant permis à Joseph II l'ouverture de l'Escaut; celui-ci voulut établir un archiduc à Cologne, tandis que Catherine déclarait la guerre au vieil allié de la France, la *Porte Ottomane.*

Il y a lieu de croire que la politique du cabinet de Vienne dut profiter de la guerre d'Amérique pour ses intérêts et son agrandissement. Pour donner à la France toute sécurité sur ses desseins, elle fesait envisager au cabinet de Versailles les avantages du traité d'alliance de 1756. « Voyez,
» disait-elle par l'organe de ses par-
» tisans, voyez ce que gagne la
» France, par son traité avec l'Au-

» triche : elle prive l'Angleterre d'un
» ancien allié dans le continent, ca-
» pable de diviser nos moyens et nos
» forces ; elle condamne cette puis-
» sance insulaire à rester isolée dans
» le sein des mers, sans aucune
» influence sur le continent ; et non-
» seulement ce traité nous procure
» depuis quinze années une paix as-
» surée ; mais la France va dans cette
» circonstance, en recueillir les fruits
» par une neutralité amicale et bien-
» fesante ».

Les ennemis de l'Autriche ont vu dans le voyage de Joseph II, l'intention d'étudier notre ministère, de tirer parti du crédit de sa sœur Marie-Antoinette, et d'obtenir d'un roi faible, sensible aux caresses d'une épouse, tous les avantages dont sa politique lui fesait un besoin. Sous le nom du comte de Falkeinstein, il parut à Versailles, pénétra dans le sein

de nos grandes cités. Nos ateliers, nos manufactures, nos lycées s'offraient en vain à ses regards et lui permettaient de connaître nos ressources, nos richesses, nos secrets. On veut que sa principale étude ait eu pour objet, et son voyage pour but, de sonder les esprits en France; d'examiner nos moyens et nos forces pour pouvoir se déclarer pour ou contre nous avec sécurité. Humble, modeste, généreux, avide de s'instruire, le comte de Falkeinstein s'était montré aux yeux de la majorité des français comme un voyageur philosophe. Quelques hommes singuliers se sont efforcés depuis d'atténuer les vertus de ce monarque en le représentant comme un prince jaloux, dévoré d'ambition, cherchant à détruire la puissance de Louis XVI.

Cependant, il faut avouer que

l'occasion était favorable, et que Joseph II voulut en profiter. L'électeur de Bavière venait de terminer ses jours, et la nouvelle de sa mort était à peine connue, que l'Europe apprit avec étonnement la résolution de l'empereur. Marie-Thérèse ne voulut point sanctionner de son approbation la marche des troupes autrichiennes qui allaient saisir la Bavière. Mais Joseph II a tout prévu, tout disposé; il obtient le consentement de M. de Kaunitz; présente une force imposante aux prétentions de Frédéric, roi de Prusse, et oblige l'électeur palatin, héritier du fief, trop faible pour résister, à lui abandoner les deux tiers de la Bavière. Un traité, à cet effet, est conclu à Munich entre l'empereur et l'électenr.

Le cabinet de Versailles parut indécis. M. de Vergennes, toujours du parti anti-autrichien, interpréta

les intentions de Joseph II, et parvint à persuader Louis XVI. Une réponse que le roi adressa à M. de Vergennes laissait croire que le ministre avait dénoncé les intentions de l'empereur et celles de la reine. Mais cette lettre offre une certaine ambiguïté, quelques phrases obscures qui feraient douter de l'authenticité, mais elle suffit pour nous prouver que Louis blâmait l'invasion projetée de la Bavière, et qu'il ne voulait faire aucun acte qui pût laisser croire qu'il donnait sa sanction à ce qu'il appelait, dans sa lettre, l'*usurpation de la cour de Vienne*.

Le roi de Prusse avait fait sonder M. de Vergennes; il vit bientôt que le ministre improuvait la conduite de l'Autriche, que Louis se contenterait de garder la neutralité, et que la France et la Russie se montreraient puissances observatrices.

Alors il se déclare hautement le protecteur et le défenseur des libertés et de l'indépendance du corps germanique, et tandis que l'Autriche fait avancer, à grands pas, ses troupes en *Bohême*, il lui oppose cent soixante mille hommes, divisés en deux corps d'armée. La guerre était sur le point d'éclater ; deux fiers rivaux allaient vider une grande querelle, les armes à la main : la justice était pour *Frédéric* ; mais Marie-Thérèse, opposée à l'ambition militaire de son fils, demanda et obtint la médiation des cabinets de Pétersbourg et de *Versailles*. Catherine et Louis XVI eurent la gloire de réconcilier les puissances divisées, et le traité de *Techen*, rédigé en partie par le baron de *Breteuil*, fut le résultat et le fruit de cette réconciliation.

L'Autriche ne pouvait plus faire valoir

valoir ses prétentions sur la Bavière: elle essaya d'obtenir la liberté de la navigation sur l'*Escaut*. Ce fleuve servait également de limites à différentes parties des deux territoires Autrichien et Hollandais. La navigation était libre pour les Bataves : des traités et une jouissance non-interrompue, faisaient leurs droits. Joseph II ose réclamer ; il fait plus encore, il éleve l'archiduc *Maximilien* à l'électorat de *Cologne* ; il établit une nouvelle branche de sa maison dans une souveraineté ; il seconde la fureur de s'agrandir qui possédait Maximilien ; applaudit à cet esprit d'accaparement qui poussait le nouvel électeur à convoiter les souverainetés environnantes, à les obtenir, à se couvrir de tant de *mitres* ; à former, comme le disait plaisamment le roi de Prusse, l'*établissement* d'un *aiglon*.

Mais *Joseph* avait à cœur cette navigation de l'Escaut, dont la liberté lui était si chère ; il fit connaître ses desseins aux Hollandais. Ils prirent pour juge, dans une cause si importante, un des alliés de l'Autriche, le beau-frère de l'Empereur, Louis XVI, roi de France. La Hollande n'avait point en vain réclamé la justice de *Louis* ; ce prince magnanime oublia qu'il avait promis à son beau-frère de faire valoir ses réclamations, lorsque la guerre d'Amérique serait terminée ; sous la condition que l'empereur se refuserait également à toutes les sollicitations du cabinet de *St.-James*. Il se rendit médiateur, exigea des sacrifices mutuels, obtint la renonciation de l'empereur, fit donner de l'argent aux Hollandais et se montra généreux, en payant une partie de la somme convenue.

Louis fut récompensé de cette belle action par les bénédictions du peuple hollandais ; par la fidélité de Joseph II, qui, malgré le voyage du duc d'*Yorck* à *Bruxelles*, persista dans son projet de neutralité ; par ses succès en Amérique, alors applaudis comme l'acte de la philantropie la plus pure, et d'un beau dévouement pour la cause de la liberté et des principes philosophiques.

Mais le cabinet de la *Haye*, se crut libre de toute reconnaissance, lorsque sollicité par l'Angleterre et la Prusse, au préjudice de son allié fidèle et au détriment de son commerce, il conclut une triple-alliance offensive et défensive. La nation batave murmurait ; mais le duc de Brunswick guide les bataillons prussiens dans les terres de la Hollande. Tandis que les Anglais tiennent leurs flottes prêtes à mettre à la voile, il

se présente avec rapidité aux portes d'*Amsterdam* ; les partisans du *Stathouder* lui en ouvrirent les portes, et la triple alliance reçut son effet, de la force et de la ruse. On voulut en France s'opposer à l'Angleterre, à la Prusse : on voulut former un camp à Valenciennes. Le *prince de Condé* était chargé de commander l'armée ; mais le trésor public était vide, nos bataillons étaient encore dans leurs quartiers d'hiver ; Louis XVI craignait de s'engager dans une guerre difficile à soutenir, presque inévitable ; le ministère était en butte à la calomnie ; le gouvernement jouissait enfin d'une faible confiance ; les ministres disgraciés accusaient, à leur tour, les ministres en faveur ; les principaux agens du gouvernement, la reine, le roi lui-même, devenaient les victimes d'une diffamation adroite,

l'ouvrage de quelques hommes perfides ou scélérats; il fallut dévorer cet affront, perdre un allié utile, avouer à toute l'Europe que nos finances étaient dans le plus grand désordre, et servir les projets de l'Angleterre, qui cherchait la vengeance et trouvait un moyen de nuire à la France, en la privant de ses alliés.

C'est à de semblables motifs que l'on doit attribuer cette invasion des Russes dans la Crimée, et cette guerre sanglante qui fit perdre aux Ottomans tant de braves guerriers, Oczakow, des provinces, d'immenses contributions; qui fit la gloire de Catherine, du prince Potemkin, et fut l'école où s'illustra le célèbre Suwarow.

La Porte-Ottomane avait réclamé la médiation de l'Angleterre et de la France. La première éluda une ré-

ponse; la seconde intervint auprès de l'empereur Joseph. Celui-ci voulut dicter des conditions contraires aux intérêts du divan : il en résulta une opposition et des refus manifestés avec fierté. L'empereur se déclara bientôt après l'ennemi le plus acharné de la puissance dont il parut embrasser les intérêts.

Cette conduite de la cour de Vienne nous valut la haine des Russes et le mépris des Turcs. Les premiers, instruits que le vœu du roi était contraire à la guerre cruelle dont ils pouvaient seuls retirer tant d'avantages, et qu'il avait employé l'intervention de Joseph, firent éclater leur haine dans plusieurs occasions, et favorisèrent, à notre préjudice, le commerce des Anglais. Les seconds, connaissaient notre impuissance; ils cherchèrent des médiateurs plus puissans, plus énergiques.

Dès ce moment, nos liaisons avec la Porte furent affaiblies, notre commerce dans le Levant ne fut plus protégé, et l'Angleterre jouit du fruit de ses intrigues : elle fut vengée ; et Louis XVI put se convaincre que le cabinet de Saint-James, fidèle à son système, ne négligerait rien pour le faire repentir des secours qu'il avait accordés aux insurgés d'Amérique.

Il est bon cependant de rappeler à nos lecteurs cette burlesque négociation du célèbre comte de *Thugut* qui, dans des tems plus voisins de nous, fut l'âme du ministère autrichien, et se déclara l'ennemi de la France, pendant la guerre de la révolution, avec autant d'acharnement qu'il avait mis de zèle à resserrer les nœuds de la France et de l'Autriche, sous le règne de Louis XVI. Il s'agissait d'engager le roi à se coaliser avec l'empereur

contre *Catherine*. Ce projet déplut au monarque français : il lui dévoilait le plan d'agrandissement de la maison d'Autriche, qui tâchait de profiter de tous les événemens pour en assurer le succès. Joseph II se crut alors libre d'agir contre les intérêts de son allié ; il se servit de ce prétexte pour justifier sa conduite, lorsqu'après une entrevue qu'il eut avec le roi de Prusse, au mois d'aout 1769, ils signèrent, de concert, une convention secrette, qui depuis fut confirmée à *Neustad* en *Moravie*. C'est là où *Joseph* oublia l'alliance contractée avec les Turcs, qui lui avaient accordé un subside de trente millions, à condition de les défendre contre la *Russie* ; c'est là qu'il signa ce traité définitif dont les bases avaient été convenues entre les cours de *Berlin* et de *Pétersbourg*, qui fut mis à

exécution par le partage de la Pologne.

Le gouvernement français fit alors une très-grande faute, de n'avoir point conclu ce traité d'alliance défensive, qui aurait mis à couvert la Turquie de toute agression ultérieure des *Russes*, et aurait diminué les prétentions de Catherine, qui, les armes à la main et couronnée par la victoire, avait dicté le traité de paix de *Keïnardjick*, si nuisible à l'empire *Ottoman*. La France ne pouvait desirer une occasion plus favorable, et son union avec la maison d'Autriche aurait eu un but réel; mais M. de Vergennes se contenta de répondre à M. de *Thugut*, « qu'il » craignait que l'alliance proposée » n'allarmât l'Europe, qu'il était » vraisemblable que la Russie, » épuisée par une longue guerre, » et satisfaite de sa gloire, ainsi

» que de l'agrandissement qu'elle » avait obtenu par la paix de *Kaï-* » *nardjick*, ne songerait de long- » tems à inquiéter les *Turcs*; qu'il » suffisait donc d'éclairer de près les » démarches de l'impératrice, con- » tre laquelle il serait toujours tems » de se liguer, lorsqu'on la saurait » disposée à attaquer de nouveau » l'empire *Ottoman* ». Cette réponse était pitoyable, et l'empereur Joseph convaincu que la France sacrifiait ses intérêts réels à une chimérique modération, chercha dans une nouvelle alliance avec la *Russie*, des avantages plus réels, et devint un des membres de cette ligue formidable qui envahit la Pologne et menaça long-tems la Turquie européenne.

Louis XVI parut apprcuver la conduite de M. de Vergennes; il connaissait bien l'ambitieux Joseph,

et manifesta l'idée qu'il avait de ses prétentions et de sa conduite, dans une lettre qu'il adressait à son ministre, le onze avril 1775 : nous nous contenterons d'en citer quelques fragmens.

« .... Toutes les démarches que » fait, depuis quelque tems, le ca- » binet de la cour de *Vienne* sont » bien obscures et bien fausses ; je » crois que l'empereur est embar- » rassé de ses nouvelles usurpations » en *Moldavie*, et qu'il ne sait » comment se les faire adjuger ; la » cour de Russie les désapprouve, » et la Porte ne consentira jamais » à les céder à l'empereur ».

Louis XVI parle ensuite de l'invasion faite par Joseph dans les états de Venise. « Elle dénote bien, ajou- » te-t-il, le caractère *ambitieux* et » *despote* de l'empereur.... Il faut » croire qu'il a su fasciner abso-

» lument les yeux de sa mère ; car
» toutes ses usurpations n'étaient
» point de son goût et elle l'avait
» bien déclaré au commencement...
» Nous n'avons rien à faire dans ce
» moment-ci, que de tout voir et
» nous tenir sur nos gardes, sur ce
» qui nous viendra de *Vienne* ».

Nous avons parcouru la série des événemens qui se sont succédés avec rapidité pendant les premières années de Louis XVI, événemens qui, toujours contraires aux intérêts de la France, prouvaient à toute l'Europe la faiblesse du gouvernement, la pénurie des moyens, l'impuissance ou les défauts des ministres, l'astuce de quelques alliés, ou la perfidie des ennemis déclarés de la monarchie française. Nous avons vu l'Angleterre offensée, présenter sous les mursde Philadelphie, l'olivier de la paix à l'Américain insurgé, aux

Français qui furent les compagnons d'armes des soldats de Wasington. Mais le cabinet de Saint-James n'avait point oublié les affronts qu'il avait reçus : il attendait tout du tems et d'une utile persévérance. Il vit les fautes du cabinet de Versailles ; il sut en profiter, et sa vengeance ne fut pleinement satisfaite qu'au moment où la monarchie en France fut renversée, et que le plus honnête-homme de son siècle, le plus vertueux des rois expiait, sur un échafaud, son amour pour son peuple, pour l'humanité, pour les principes philosophiques et religieux qu'il ne put jamais accorder ensemble.

Mais avant de nous occuper de la haine du gouvernement anglais et de ses résultats, nous observerons à nos lecteurs que ce n'est point ici le procès du cabinet de Saint-James que nous voulons entreprendre ; nous

n'acuserons point le roi Georges, ni son conseil, d'avoir voulu anéantir le beau royaume des Gaules, et renouveler en France les scènes tragiques de la mort de Charles Ier. Si la politique des cabinets, si l'intérêt des peuples, si les intrigues des cours font un devoir aux rois de profiter des fautes des peuples voisins et de tirer parti des calamités qui affligent leurs rivaux ; au moins le cabinet de Saint-James n'a point seul produit en France cette cruelle explosion, qui pendant dix ans fit le malheur public. Il a secondé des factieux et profité de la tempête révolutionnaire, qui brisait le vaisseau de l'état confié à Louis. Et en effet que de causes semblaient agir de concert pour servir ses desseins. On vit alors une aveugle fatalité entraîner le monarque et le peuple vers leur ruine : les beaux jours de la mo-

narchie française avaient cessé de luire : tout le corps politique était en souffrance ; tous les ordres de l'état oubliaient les intérêts du gouvernement, ou plutôt chaque individu ne songeait qu'à lui-même en plaidant la cause de quelques-uns. L'égoïsme fesait alors des hypocrites, qui se disaient les avocats du genre-humain. Les ministres, avec une probité plébéienne, couraient à la renommée, en feignant de mépriser leurs devanciers dans la carrière politique, ces hommes de génie, les Sully, les Richelieu, les Mazarin, toujours fermes dans leurs desseins, sachant braver et le blâme et la honte, si la cause des rois, qui leur était confiée et leurs vastes projets, obtenaient un triomphe assuré. On avait alors un roi trop honnête-homme pour son siècle, qui voulait être Trajan, Marc-Aurele et

Henri IV, tandis que son devoir était d'imiter la politique de Louis XI, et de saisir l'épée de Charles XII; enfin le luxe des grands, la perversité de la cour, les imprudences de la reine, les vices du peuple, l'insouciance du plus grand nombre, les plaintes de la multitude, les cris des novateurs et l'inconstance française, appliquée à un objet nouveau, appelaient un autre systême politique, une nouvelle forme de gouvernement, toutes les crises d'une révolution préparée depuis long-tems, ardemment désirée, et pour ainsi dire dirigée par ceux-là même à qui elle devait porter les plus terribles coups.

La conduite des ministres du roi indignait les hommes sages et les vieux politiques de la cour de Louis XV; mais il était difficile d'éclairer le jeune roi qui jugeait par son cœur

des vertus de M. de Vergennes ; qui de la politique du cabinet ne mettait en usage que ce qu'elle offrait d'avantageux à sa correspondance, au maintien d'une paix générale, tandis que le mensonge, l'imposture, la duplicité, le vil intérêt et l'ambition se jouaient de sa probité, de sa justice et de sa bienfaisance. M. de Vergennes, contrarié quelquefois par la reine, attaqué par les partisans des ducs de Choiseul et d'Aiguillon, était obligé de traiter avec tous les systèmes, de louvoyer avec tous les partis. Il voulait conserver la place où l'avaient appelé ses vertus et la confiance de Louis XVI. Pour réussir, il n'employait que de petits moyens. S'il avait su le premier brusquer les événemens, braver quelquefois les convenances, il eût maîtrisé la fortune, sauvé son maître et servi l'état. Mais incapa-

ble de s'embarquer sur une mer orageuse, de résister à l'influence des opinions nouvelles, de se sacrifier lui-même, il ne cherchait qu'un nom, que les éloges de la renommée, que les apparences du bien, que les résultats d'une diplomatie verbeuse, imprévoyante et sans art, qui paralysait notre politique extérieure, tandis que nos finances étaient agiotées par les systèmes anglais.

Parmi les actes de faiblesse et d'imprudence qui caractérisent le ministère de M. de Vergennes, on doit s'étonner que ce ministre ait pris le parti le plus juste et le plus digne de la politique et des vertus de Louis XVI, dans la grande querelle qui faillit anéantir cette petite république, située à l'embouchure du lac Leman, où des querelles intestines, suscitées par l'orgueil, par l'es-

prit philosophique, par une opinion démocratique contraire à l'antique aristocratie du gouvernement de Genève, à toutes les vieilles institutions, dont un de leurs compatriotes J. J. Rousseau s'était déclaré le censeur. Louis XV avait voulu pacifier tous les esprits à Genève, mais l'orage grondait à peine ; il éclata sous le régne de Louis. Deux partis se trouvèrent en présence, les armes à la main, et se donnaient le nom de partis populaire et aristocratique. Le parti populaire, soutenu par l'Anglais, avait pour lui la multitude, toujours agitée, toujours inconstante, et souvent dirigée par des traîtres, des ambitieux et des hommes de néant, qui veulent jouer un rôle, ou courir à la fortune. Il voulait une révision des lois antiques. Chez nous, disait ce peuple, nous sommes rois, et nous *voulons*

que les droits et le pouvoir relatifs du sénat et du peuple soient définis et promulgués. Il oubliait ce parti violent et allié, disait M. de Vergennes, que si la république genevoise est bien maîtresse de se faire des lois, il existe des puissances qui ont promis solennellement de ne pas permettre que qui que ce soit, même parmi les citoyens, lui en donnât.

Le gouvernement genevois, fort du suffrage de M. de Vergennes, dut résister aux factieux. Ceux-ci députèrent Clavières (qui fut ministre des finances en France après la journée du dix août) et Ducoudray, qui vinrent plaider la cause des réformateurs. M. de Vergennes les accueillit avec bonté et parla de paix à des factieux, dont le fanatisme, les idées extravagantes et l'ambition étaient sans bornes.

Le cabinet de Versailles devait

protéger et protégea en effet le gouvernement genevois, appuyé des citoyens nés à Genève, et propriétaires. Celui-ci se crut assez fort pour résister, et ne parla plus de négocier sur les droits et *usages avec le peuple*. Bientôt les rigueurs de la cour de France, et la sévérité du sénat genevois portèrent les factieux du parti populaire à l'insurrection, le 5 février 1781. Elle a lieu, et la rixe qui survint entre deux natifs, en fournit le prétexte. On court aux armes, le sang a coulé, les insurgés sont plus nombreux, la victoire couronne leur audace ; ils veulent dicter des lois au parti vaincu et leur accorder une amnistie, sous deux conditions ; qu'ils sanctionneront par la loi les concessions faites aux natifs, et qu'ils renonceront à toute médiation des puissances étrangères. Le gouvernement pro-

teste contre toute cession illégalement accordée, et déclare qu'il ne veut tenir la paix que des augustes puissances qui en sont garantes. Le parti démocrate est furieux, il court à la vengeance ; en un instant il est le maître ; il se précipite à l'hôtel de ville, pénètre dans le sénat, emprisonne les sénateurs, et les garde pour ôtage.

Louis XVI apprend cet attentat populaire : le courage des magistrats genevois lui plaît, et leur attachement à la France appelle sa sollicitude. Il ordonne à ses troupes de marcher contre ce peuple qui veut justifier ses forfaits en parlant de sa souveraineté. Les Suisses et le roi de *Sardaigne* font cause commune avec le roi de France. Trois armées marchent de concert pour délivrer ces honorables victimes de la férocité populaire, qu'on n'appelait plus

à Genève que les *ôtages des Balances*, du nom de l'auberge où ils étaient amoncelés. Les insurgés pensant légitimer leur révolte par la force et la victoire, de nouveaux forfaits sont commis. Les factieux ont armé tous les citoyens; quatre mille combattans sont sur les remparts, et telle est la sottise de quelques fanatiques, qu'ils imaginent avec une poignée d'hommes pouvoir résister à leurs ennemis et à cette France que leurs chefs détestent. Cette France veut donc se faire écraser, disaient quelques fanatiques. Cependant les trois généraux arrivent devant *Genève*, font sommer par trois fois les insurgés d'ouvrir les portes. Les chefs des révoltés font des bravades, osent même menacer de poignarder les prisonniers. « S'il manque un che-
» veu à vos magistrats prisonniers,

» dit un parlementaire aux assiégés,
» on brûlera tous les démocrates qui
» sont leurs geoliers au milieu de la
» place ». Les révolutionnaires s'agitent, délibèrent ; ils sont obligés de céder à une commission les droits de cité qu'ils avaient usurpés. Les agitateurs sont sacrifiés, les fusils sont mis hors d'état de nuire, les ôtages sont délivrés, les vingt exilés, la terreur des genevois, sont obligés de fuir, tandis que la majorité des citoyens opprimée se livre à la joie.

Ainsi fut terminée cette révolution *genevoise* dont la révolution française ne fut que la copie, qui s'annonça par les mêmes symptômes, et dont les résultats ont été si funestes à la France et à l'Europe entière. Louis XVI eut alors la gloire d'avoir contribué à la punition de ces factieux qui, de Genève, auraient fait un désert et qui, par

patriotisme

patriotisme, se seraient ensevelis sous les ruines d'une cité dont ils auraient sacrifié les habitans.

L'Angleterre, dans cette querelle, prit le parti des insurgés, plaida leur cause, leur donna des secours, traita Louis XVI et son conseil, d'*ennemis déclarés de la liberté*; et lorsque les exilés furent bannis à jamais de Genève, elle leur offrit un asile, un traitement, les prit sous sa protection, et parut les réserver pour des circonstances favorables à ses desseins et à sa vengeance. Le cabinet de Londres soutenait, dans le sein de l'Angleterre, le parti démocratique genevois, si cher aux novateurs de tous les pays, et le cabinet de Versailles dépensait annuellement des sommes considérables, pour soutenir le parti *jacobite* qui tracassait le gouvernement anglais. Mais c'est trop nous appe-

santir sur des faits particuliers et sur la conduite de Louis XVI et de ses ministres avec les nations alliées ou ennemies ; suivons maintenant, pas à pas, l'histoire de nos querelles intérieures, et des infortunes de Louis, que tant d'ennemis ont préparées.

Fin du premier volume.



